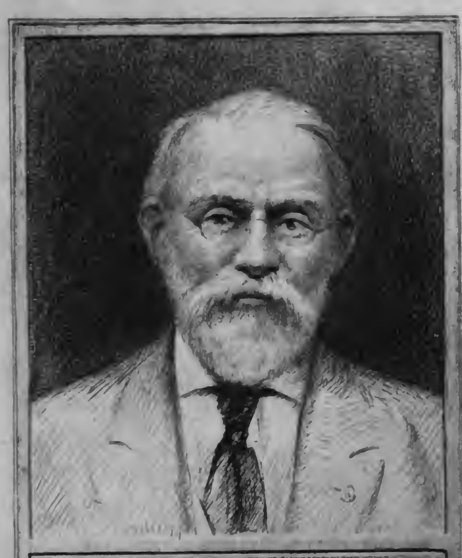






MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, COMMERCE ET ARTS,

Du Département de la Haute-Saône.

TOME PREMIER.

A VESOUL,

DE L'IMPRIMERIE DE LA PRÉFECTURE.

1806.

RAPPORT

Sur les travaux de la Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts du département de la Haute-Saône, depuis son établissement jusqu'au mois de floréal an 13;

Lu à la Séance publique du 5 floréal an 13, par M. Boisson fils, Professeur de Mathématiques à l'École secondaire communale de Vesoul, et secrétaire de la Société.

Messieurs,

Votre comité permanent m'a chargé de mettre sous vos yeux le précis des travaux de la Société depuis sa création jusqu'à ce jour. Cet exposé rapide de vos premiers efforts pour introduire, dans ces contrées agricoles, les pratiques utiles, et combattre la fatale routine qui tient encore nos cultivateurs asservis sous son aveugle empire, vous donnera,

une légère idée des effets que peut produire votre influence sur l'esprit de nos concitoyens; le public y apprendra à connaître ce qu'il a droit d'attendre de votre zèle et de la réunion de vos talens; il saura que *tout ce qui peut tendre à l'utilité du département* est le but de votre association, comme il en est la devise.

La Société d'agriculture, sciences, commerce et arts du département de la Haute-Saône, a été établie à Vesoul le 24 germinal an 9, sous le seul titre de la Société d'*agriculture*, ensuite d'un arrêté du préfet de ce département, qui a été confirmé par le ministre de l'intérieur le 7 floréal suivant.

Le 15 prairial an 9, elle ajouta les mots, *commerce* et *arts*, au titre de *Société d'agriculture*; et le 1.er fructidor an 12, le mot *sciences*, afin de pouvoir appeler dans son sein tous ceux qui, dans le département, se distinguent par leurs connaissances en quel genre que ce soit.

Au mois de prairial an 9, elle adopta définitivement le projet de règlement qui lui avait été présenté à la séance de floréal, par la commission chargée de le rédiger, et elle arrêta qu'il serait imprimé avec la liste de ses membres.

Au mois de vendémiaire an 10, elle décerna

une médaille pour prix d'encouragement à M. Laroyenne, maire de Saint-Germain-lés Lure, qui, par ses soins, est parvenu à introduire dans sa commune l'usage des prairies artificielles. En l'an 8 on y comptait déjà 40 hectares 98 ares (463 quartes), de terres ensemencées de trèfle; et en l'an 9 près de 132 hectares 76 ares (1500 quartes). Cette commune fait aujourd'hui un commerce considérable de la graine de trèfle.

Au mois de brumaire, impression et distribution de l'analyse de deux mémoires; l'un de M. Chalmin de Ray, et l'autre de M. Barreaux de Soing, tous les deux membres de la Société.

M. Chalmin propose, dans son mémoire, des mesures pour empêcher la connivence des gardes ruraux ou forestiers avec les délinquans.

Celui de M. Barreaux a aussi pour objet la garde des propriétés rurales; il propose de ne payer le salaire des gardes qu'après avoir fait constater, par les autorités locales, les délits non amendés; il établit ensuite la nécessité de supprimer la vaine pâture et tous les chemins qui ne sont pas vraiment nécessaires; puis il s'occupe de différentes questions relatives à l'économie rurale, telles que le choix des temps propres à semer, l'usage du plâtre

pour engrais des prairies naturelles ou artificielles, et le parcage des moutons.

Du même mois, mémoire de M. Gauthier de Loulans, membre de la Société, sur l'amélioration des forêts: il propose, 1.° de les faire entourer d'un fossé convenable; cette mesure empêcherait les anticipations de propriétaires riverains, défendrait la lisière des bois contre la dent du bétail, préviendrait un grand nombre de délits, ceux surtout qui se commettent avec des voitures, et rendrait les faux-chemins moins communs.

Il propose, 2.° de faire couper, à fleur de terre, les buissons ou broussailles dans les cantons où il se trouve encore de bonnes essences.

3.° De repiquer les forêts où il n'existe plus que de vieux arbres, et d'y planter de jeunes sujets de saules ou de vernes, afin d'entretenir la fraîcheur au-dessus des terrains ensemencés de glands ou de faine. Ces arbres d'espèces qui grossissent promptement, auraient encore l'avantage de fournir du bois pendant le temps nécessaire à l'accroissement des semis.

Au mois de frimaire, impression et distribution dans le département de l'analyse d'un rapport fait à l'Institut national, sur les produits du troupeau national de Rambouillet, pour engager les cultivateurs aisés à profiter des

moyens offerts par le gouvernement pour perfectionner l'espèce des bêtes à laine.

Du même mois, mémoire de M. Petiet de Traves, membre de la Société : il indique le moyen de préserver les blés de la carie et de la zizanie qui s'y trouve communément : ce moyen consiste à faire tremper pendant douze heures la semence dans un bain préparé avec de la chaux, des cendres, de la colombine de pigeons, des égouts de fumier et des crottins de moutons, chèvres ou chevaux.

M. Petiet propose ensuite de conduire les engrais sur les terres en jachères après le second coup de labour, de les étendre à mesure qu'on les conduit, puis de donner, sans délai, le troisième coup de labour; ces engrais n'éprouveraient alors aucune altération et ils déposeraient la totalité de leurs sels dan la terre.

Au mois de germinal, impression et distribution d'un mémoire que j'eus l'honneur de présenter à la Société, sur les moyens de perfectionner l'agriculture dans le département de la Haute-Saône, par la suppression des jachères, l'établissement des prairies artificielles et l'introduction d'un nouveau système d'assolement des terres. Ce mémoire contient, de plus, des observations pratiques relatives à la connaissance et amélioration des terres, et

au choix des espèces de graines propres aux diverses sortes de terres.

Au mois de floréal, distribution d'un prix proposé et donné par M. de Laterrade, maire de Scey-sur-Saône, membre de la Société, à ceux des cultivateurs vignerons de la commune de Scey-sur-Saône, qui ont été reconnus plus instruits dans l'art de tailler la vigne.

Au mois de prairial, réponses de messieurs Barreaux de Soing et Laroyenne de Saint-Germain, aux questions qui leur ont été adressées par la Société, ensuite d'une invitation particulière de celle de la Seine, sur le genre de culture généralement suivi dans le département, la forme de la charrue, les animaux employés au labourage, leur nombre par charrue, la quantité des coups de labour, la profondeur des sillons et leur disposition, l'étendue de terrain que l'on peut labourer en un jour, les frais de labourage d'un hectare de terre, enfin la description de la herse, du rouleau, et autres instrumens aratoires en usage dans ces contrées.

A la même séance, M. Cornu, professeur de dessin, a été invité, par la Société, à faire le dessin de la charrue la plus communément employée dans le département, ainsi que de ses différentes parties prises isolément. Cet artiste zélé s'occupe en ce moment de ce tra-

vail qu'il mettra incessamment sous les yeux de la Société.

Du même mois, mémoire de M. Bertin de Rennes, associé externe de la Société, sur la culture de la châtaigne.

Au mois de brumaire an 11, mémoires de messieurs Vergnes, Durand de Tonneins, et Siroutot de Bouhans.

Le mémoire de *M. Vergnes, préfet de la Haute-Saône*, et membre de la Société, a pour objet les essais faits à Frotey-lés-Vesoul sur quatre espèces de blés étrangers au département; deux de ces espèces sont d'hiver et deux de printems: ces dernières ont paru moins bien convenir au sol de ce pays, que l'une des deux premières connue sous le nom de *blanc blé*, dont la récolte a produit le double du blé ordinaire du département.

De nouvelles expériences faites aux frais de la Société sur ces différentes sortes de blé, dans le clos de l'école, ont confirmé les premiers résultats. Près d'un journal de terre était ensemencé de blanc blé en l'an 12 dans ce clos; la récolte a été très-abondante, et le comité a pris des mesures pour qu'elle fût entièrement vendue aux cultivateurs qui désireraient propager cette espèce nouvelle, en sorte qu'elle commence déjà à se répandre dans nos campagnes.

Si l'on tentait de nouveaux essais sur les autres espèces de blés dans des localités différentes, on reconnaîtrait peut être que les blés du printems pourraient réussir dans quelques cantons de ce pays : ils deviendraient alors très-précieux pour réparer les dommages que les blés d'hiver éprouvent quelquefois par l'effet des pluies et des inondations de cette saison.

M. Durand de Tonneins, *associé externe de la Société*, donne dans son mémoire la description de la charrue en usage dans le département de Lot et Garonne : à ce mémoire est joint un modèle en relief de cette charrue et du joug dont on se sert pour l'attelage des bœufs. Cet instrument aratoire est d'une construction assez simple ; il n'est point monté sur un train comme les charrues de notre déparment ; peut-être pourrait-il convenir à celles de nos terres qui sont les plus légères et les plus faciles à labourer.

Le mémoire de *M. Siroutot*, *maire de Bouhans et membre de la Société*, est relatif à un nouvel aménagement des forêts communales. M. Siroutot voudrait qu'elles fussent divisées de manière à fournir une révolution de 33 ans, au lieu de 25 ; qu'on ne conservât, dans les assiettes, que 50 arbres par hectare ; savoir, 8 anciens, 17 modernes et 25 de l'âge

du taillis. Cet ordre établi, il désirerait que les inspecteurs et sous-inspecteurs fussent autorisés à marquer régulièrement les futaies, et que les communes ne fussent pas obligées de recourir aux autorités supérieures pour obtenir la permission de les couper.

Au mois de frimaire, observations adressées par la Société au ministre de l'intérieur, sur les différentes parties du code rural. Ce mémoire, très volumineux, rédigé par M. Chevassu, président du conseil général du département et membre de la Société, est rempli de vues utiles, qu'il sera peut-être un jour avantageux d'analyser.

Du même mois, réflexions présentées par M. Tuaillon, maire de Dampvalley, sur les avantages des fours communaux, et sur les moyens d'améliorer les races des animaux servant à la culture. M. Tuaillon désire qu'on n'emploie que de beaux mâles d'un certain âge, dont le nombre et la grosseur soient proportionnés au nombre et à la grosseur des femelles; enfin, il pense qu'il pourrait être important de changer annuellement les mâles.

Au mois de nivôse, mémoire de M. Siroutot de Bouhans, sur l'amélioration des chevaux, bœufs, moutons et porcs dans le département de la Haute-Saône. M. Siroutot

ne pense pas que les espèces étrangères de chevaux puissent réussir dans nos contrées, ni qu'il convienne de croiser les races. Il propose d'établir, dans le département, quatre commissaires-inspecteurs des étalons, et un ou deux gardes haras par canton, en sorte qu'il y ait un étalon au moins pour quarante à soixante et dix jumens.

Pour les bœufs, M. Siroutot désire que chaque commune soit obligée d'avoir, au moins, un taureau, de manière qu'il y en ait toujours un par cinquante vaches.

Il ne croit pas qu'il soit utile au département d'y introduire les bœufs suisses, et rejette le croisement des races pour les bêtes rouges comme pour les chevaux. Il n'est pas du même avis pour les moutons; les béliers de races espagnoles ou anglaises étant trop chers, M. Siroutot voudrait au moins que les béliers de chaque commune fussent achetés en Champagne où en Flandre.

Quant aux porcs, la seule précaution qui paraît nécessaire à M. Siroutot, est d'astreindre les grosses communes à avoir un verrat, et les plus petites, à se réunir au village voisin pour en entretenir un à frais communs.

Du même mois, compte rendu par messieurs Lambert et Jacquin de Chaumercenne, des

expériences qu'ils ont faites pour rétablir des champs de seigle attaqués par les limaçons, et détruire les pucerons qui dévorent le colza et les choux à l'instant où ils commencent à lever.

Une courge, coupée par morceau et répandue sur le champ de seigle, a attiré tous les limaçons, et en moins de quatre jours le seigle a été parfaitement rétabli.

Le moyen employé pour préserver les choux et le colza de l'attaque des pucerons, consiste à jeter, le matin à la rosée, des cendres sèches sur le terrain ensemencé de choux et de colza, à l'instant où ces plantes commencent à sortir de terre.

Au mois de pluviôse, M. de Laterrade, maire de Scey-sur-Saône, rend compte d'un moyen qu'il avait découvert de tirer parti des terrains ravagés par la grêle à la veille des moissons. — Une petite pomme de terre, plantée le 15 messidor précédent, en a produit dix-huit, grosses comme des œufs de poule, et une douzaine de plus petites. Pour empêcher les pommes de terre de développer leurs germes et leur conserver leurs qualités, soit quant au goût, soit quant à la reproduction, il faut les placer au printems dans un lieu sec et frais.

Au mois de ventôse, mémoire de messieurs

Durand de Tonneins et Gravier, employé de la régie des domaines à Vesoul.

M. Durand trace les règles à suivre dans la plantation et culture de la vigne ; puis il explique les procédés en usage dans les communes de Tonneins et Clairac, pour préparer les vins noirs ou marchands, les vins de table et les vins blancs ; enfin, pour entretenir les vins dans les futailles.

Le mémoire de M. Gravier est relatif à la découverte d'une terre marneuse dans le territoire de Saulx. L'aspect des couches qui composent la monticule sur laquelle cette commune est placée, avait fait soupçonner à M. Gravier que cet entassement devait être composé de parties calcaires, testacées, argileuses et siliceuses : l'expérience est venue à l'appui des conjectures ; et M. Gravier a acquis la preuve que la terre appelée *terre morte*, par les habitans de Saulx, est une véritable marne, qui fait effervescence avec les acides, et qui, en se décomposant, a communiqué à l'eau une qualité savonneuse. Les habitans de cette commune, appelés à être témoins de ces expériences, en ont témoigné de la surprise ; mais ils ne peuvent se persuader qu'une pierre qu'ils ont regardé jusqu'à ce jour comme le fléau de leur territoire, recèle la source de sa fertilité.

Au mois de floréal, distribution de deux médailles, l'une à madame Marmier de Ray, qui a été reconnue avoir, cette année, la plus grande quantité de terres ensemencées de trèfle ; l'autre au citoyen Paul Renaud de la Chapelle-Saint-Quillain, comme possesseur de la plus belle paire de bœufs du département.

Au mois de nivôse an 12, M. Cornu, professeur de dessin et membre de la Société, lui a présenté différentes vues perspectives de la ville de Vesoul, dans lesquelles elle a non moins admiré la délicatesse du pinceau que la vérité de l'expression.

Au mois de messidor, tableau des principales substances minérales du département, présenté par M. Houry, ingénieur des mines et membre de la Société.

Il les divise en terreuses, acidifères, combustibles et métalliques.

Les principales substances terreuses du département, sont les sables siliceux, les argiles, les granits et le porphyre.

Parmi les substances acidifères, M. Houry a observé les pierres calcaires, les pierres tégulaires, les pierres à plâtre près de Couhenans et le chiste pyriteux.

Les substances combustibles qu'il a remarquées sont les houillères près de Champagney

et Saulnot, et les tourbes dans les environs de Lure.

Enfin, les substances métalliques sont les mines de fer répandues sur toute la surface du département, et des mines d'argent à Plancher-le-Haut.

A la suite de ce tableau, M. Houry ajoute des observations sur les eaux minérales qui existent en deux endroits principaux, Luxeuil et Saulnot.

Au mois de fructidor, mémoires de messieurs Breton d'Amblans, Houry et Gravier.

M. d'Amblans présente, dans un premier mémoire, le résultat de ses observations sur une espèce nouvelle de blé, qu'il appelle *blé gris*, et dont il donne la description. Ce blé a les épis plus longs que les espèces cultivées dans le département : il produit quarante à cinquante grains, gros et bien nourris; tandis que les autres espèces n'en ont, au plus, que vingt. Il résiste mieux aux intempéries de l'air, parce qu'il a les enveloppes plus épaisses et mieux fournies; il n'est point sujet au noir; sa tige étant plus forte que celle des autres espèces, il ne verse jamais. Enfin, il croît dans les lieux humides et dans les places où les autres espèces pouriraient.

Un second mémoire de *M. d'Amblans* est

relatif à différentes substances minérales qu'il a observées dans la montagne de Saphos, commune d'Emoulière.

M. Houry fait un rapport des recherches qu'il a faites des mêmes substances sur les lieux indiqués par M. d'Amblans. Il résulte de ces recherches, qu'il existe dans la montagne de Saphos, du manganèse et du très-beau jaspe, ayant les qualités de l'émeri; et dans la montagne de la Vouavre, d'excellentes pierres à rasoir. Ces diverses substances pourraient devenir précieuses pour le département, si l'on réussissait à se procurer des débouchés pour leur débit, ou du moins si l'on parvenait à rendre les transports moins coûteux.

M. Gravier, membre de la Société, rend compte de nouvelles expériences qu'il a faites sur la marne de Saulx. Une certaine quantité de cette marne, exposée au soleil depuis le mois de germinal an 11, a été répandue sur la plus mauvaise partie d'un pré au mois de germinal an 12, et il en est résulté que, dès cette année même, la récolte en foin, dans cette partie du pré, a été à-peu-près égale à celle de la meilleure partie; d'où M. Gravier conclu, qu'il est préférable de n'employer la marne qu'une année après son extraction.

A cette première découverte, M. Gravier

en a ajouté une seconde. En faisant creuser un réservoir il a trouvé des laves de trois centimètres, ou quinze lignes d'épaisseur, propres au service des bâtimens. La levée de ces laves ayant produit une odeur sulphureuse très-vive, il a essayé de brûler les feuilles marneuses inférieures, et elles ont pris feu aussi facilement que la houille. Encouragé par cet essai, M. Gravier a poursuivi ses recherches, et à deux mètres seulement de profondeur, il a trouvé des morceaux d'une espèce de houille de forme oblongue et en gâteaux, plus épais au centre qu'à la circonférence, dont il a adressé des échantillons à M. le Préfet.

Au mois de vendémiaire an 13, discours de messieurs d'Héraud, Mermet et Houry.

Le discours de M. d'Héraud, secrétaire intime de M. le Préfet et membre de la Société, contient une notice sur la statistique : il fait sentir l'utilité de cette science nouvellement introduite en France, et trace les règles à suivre dans la confection des mémoires statistiques.

M. Mermet, secrétaire intime de M. le préfet et membre de la Société, présente, dans son discours, le tableau des différentes ressources du département ; il s'étonne de n'y pas trouver de fabriques de draps, et engage la Société à s'occuper des moyens de les établir.

Le discours de M. Houry contient de nouveaux détails sur les mines de la montagne de Saphos, commune d'Emouillière. Après avoir fait la description de ces différentes substances, M. Houry les examine sous le rapport des divers avantages que les arts et le commerce de ce département pourraient retirer de ces richesses minérales.

Au mois de germinal, mémoires de messieurs Laterrade et Barroz.

Le mémoire de M. Laterrade est relatif à la suppression du vain parcours ; il remonte à l'origine de ce droit dans l'ancienne province de Franche-Comté ; parle ensuite des mesures prises par le roi en 1768, pour restreindre ce droit en autorisant les clôtures ; puis il entre dans le détail des délits, dont le droit de parcours est la source, et fait sentir combien il est pernicieux à l'agriculture. Cet usage est le plus grand obstacle à l'établissement des prairies artificielles et à l'introduction de tout nouveau système de culture; tant qu'il subsistera, le cultivateur intelligent sera obligé de suivre scrupuleusement les anciennes pratiques, quelques vicieuses qu'elles soient, parce que son indolent voisin ne veut pas les abandonner. Enfin, M. Laterrade répond aux objections que l'on peut faire contre

la suppression du vain parcours, et il indique les moyens de procurer au bétail l'air et l'exercice qui lui sont nécessaires, sans que l'on soit exposé aux inconvéniens de cet usage désastreux.

M. Barroz, curé de Scey-sur-Saône, et membre de la Société, parle dans son mémoire, 1.° de l'introduction d'une nouvelle espèce de raisin; 2.° de la multiplication des noyers; 3.° des avantages qu'on peut retirer des pepins.

1.° L'espèce de raisin que M. Barroz désire introduire dans le département, a été envoyé de Perse quelques années avant la révolution; il est d'une belle couleur de cerise, surpasse en douceur tous les raisins de nos contrées, et se conserve toute l'année.

2.° Pour réparer la perte des noyers, causée par la rigueur de l'hiver de 1788, M. Barroz propose aux cultivateurs de planter, en alignement, dans un coin de leur jardin, une certaine quantité de noix. Cette pépinière, cultivée avec soin, serait transplantée quatre années après, et produirait, au bout de quinze ans, une récolte qui dédommagerait des soins qu'on lui aurait donnés. M. Barroz indique ensuite l'usage de greffer les noyers comme un moyen propre à les préserver de la gelée.

Dans l'espace de trente années il a fait greffer vingt mille pieds de noyers; et il a constamment remarqué que cet arbre, lorsqu'il est greffé ne pousse ses feuilles que vers le mois de messidor, époque à laquelle on n'a plus à redouter les effets de la gelée.

3.° La troisième partie du mémoire de M. Barroz, est relative aux avantages que l'on peut tirer des pepins de raisin. Il indique les procédés à suivre pour en extraire de l'huile.

A l'époque du *maximum* il fit l'essai de sa méthode sur soixante mesures de pepins, à la mesure de Gray, et en obtint quatre-vingts bouteilles d'une huile excellente, beaucoup meilleure même que celle de navette, puisque ces deux huiles ayant été comparées ensemble avec toutes les précautions nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude de l'expérience, l'huile de pepins a duré le double de celle de navette. Enfin, une dernière observation de M. Barroz, doit rendre plus précieuse encore l'huile de pepins; il a reconnu qu'elle peut être avantageusement employée comme savon. Douze mouchoirs de col qu'il avait laissé tremper une heure de temps dans une cuillerée de cette huile étendue dans de l'eau un peu tiède, ont été parfaitement décrassés, et pour les avoir entièrement blancs et exempts de toute

odeur, il a suffit de les passer à l'eau courante.

Telle est, messieurs, la légère esquisse qne j'avais à vous présenter des principaux travaux de la Société. Sans doute il est encore beaucoup d'expériences utiles, de sages observations, et de vues intéressantes qui auraient dû trouver une place honorable, dans ce rapport; mais un grand nombre des mémoires lus à la Société, n'ayant pas été déposés dans ses archives, il m'était impossible d'en faire mention. J'ai donc droit d'espérer que les auteurs de ces mémoires ne s'offenseront pas du silence involontaire que j'ai gardé à leur égard. Pareillement, en vous donnant une courte notice des différens ouvrages que j'ai cités, je n'ai pas prétendu m'en établir le censeur, ni présenter mon analyse comme la base du jugement que le public pourra en porter. Ayant été obligé de les resserrer et même de les morceler pour les faire entrer dans le cadre étroit que j'avais à remplir, il est certain qu'ils ne présentent pas le même intérêt que s'ils étaient lus en entier. Au reste quelqu'imparfaites que soient ces analyses, elles suffiront peut-être pour faire connaître le but que la Société s'est proposée dès les premiers instans de sa création, et pour prouver que rien

de *tout ce qui peut tendre à l'utilité du département* n'est étranger à ses travaux.

Mais, messieurs, si votre influence s'est déjà si puissamment fait sentir lorsque, disséminés sur tous les points de ce vaste département, vous n'aviez presqu'aucun point de réunion; lorsqu'il n'existait aucune puissance motrice chargée de stimuler et de diriger vos travaux; quels heureux effets ne devez-vous pas espérer de l'impulsion que vous allez donner à votre association? Que ne devez-vous pas attendre de vos nouveaux efforts? Tout en ce moment semble concourir à les rendre plus puissans. Plusieurs citoyens, non moins distingués par leurs talens que par leur zèle pour la gloire et la prospérité du département qui les a vu naître ou qu'ils ont adoptés, sont venus prendre place parmi vous; des noms célèbres sont inscrits au tableau de vos associés externes; des statuts nouveaux vont perfectionner vos premiers règlemens; les distributions annuelles de prix qu'ils avaient établies seront enfin régularisées; un comité central imprimera le mouvement à toutes les parties de la Société; les mesures que vous allez prendre feront jouir le public de vos utiles travaux, et porteront, dans nos campagnes, les leçons de l'expérience. Enfin, et c'est ici le principal fondement de nos espérances; celui qui tient avec tant de sagesse

les rênes de l'administration de ce département, et qui, par ses salutaires arrêtés, a plus fait, dans un an, pour la prospérité de l'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, qu'on n'aurait osé espérer pendant dix ans, d'une administration ordinaire; ce magistrat éclairé sait apprécier les services que vous rendez à ces contrées. Dès les premiers instans de son arrivée dans la Haute-Saône, il promit de seconder vos efforts et d'accueillir favorablement les mesures que vous proposeriez pour le bien de ce département. Il a tenu parole; et dernièrement encore, par des actes de sa généreuse bienfaisance, il a donné à votre comité de nouvelles preuves de son attachement à la Société, de son amour pour les arts utiles, et de son zèle pour le bien public.

Marchons donc sur ses traces; soyons animés de son esprit; secondons ses vues paternelles, et bientôt le commerce reprendra chez nous une vie nouvelle, les sciences y seront honorées, les arts respectés, et nos campagnes, mieux cultivées, se couvriront de riches prairies et d'abondantes moissons qui, en assurant la félicité de nos laborieux cultivateurs, augmenteront nos richesses et contribueront puissamment à la gloire et à la prospérité de l'Empire.

SECOND RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT LE 2e SEMESTRE AN 13,

Lu à la Séance publique du 3 frimaire an 14;

PAR J. A. MARC, *Secrétaire.*

M. LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

JE suis chargé de vous présenter l'analyse des travaux de la Société depuis sa dernière séance générale. Cette tâche est douce à remplir pour celui qui aime à parler du bien qu'elle a fait, des encouragemens qu'elle a donnés, des mesures d'utilité publique qui ont été le sujet de ses sages délibérations.

Ranimée, régénérée en quelque sorte, cette Société, encore vierge, sera de plus en plus occupée à méditer le bien, à répandre les lumières, à procurer des améliorations, à honorer le laboureur industrieux, l'artisan

utile, le savant patriote, le citoyen vertueux. Circonspecte et timide dans sa marche, vous la verrez accueillir les découvertes avec ce sage ménagement qui s'appuie sur l'expérience: c'est avec les armes de la douceur insinuante qu'elle combattra les préjugés agronomiques entés sur la rouille du temps. Sans doute, il ne suffirait point de lui indiquer le mal, il faudrait qu'on lui démontrât l'efficacité des remèdes. Toutes innovations provoquent sa défiance, lors même qu'elles sont colorées du prétexte d'agrandir le domaine des jouissances de l'homme.

Ses agrégés, dépouillés de tout intérêt, de toute vanité particulière, continueront à s'occuper, sans relâche, du perfectionnement de l'économie rurale, de l'encouragement à donner aux sciences et aux arts, de l'activité à imprimer au commerce. Ils tendront les bras aux citoyens de toutes les classes qui leur offriront pour titres, du zèle, du talent, de la moralité; comme ils repousseront ces êtres froids et insoucians qui regretteraient de verser leurs lumières dans leur sein et verraient, d'un œil dédaigneux, les utiles travaux de la Société.

Le Gouvernement se montre le protecteur zélé des institutions morales. Destiné à seconder

ses vues paternelles, la Société fait ses efforts pour inspirer le goût de l'agriculture et exciter l'émulation que quelques années, que quelques siècles d'orage avaient refroidie. L'émulation est la mère nourricière de l'industrie et des talens. Dans tous les temps, chez tous les peuples, elle a été le véhicule suprême que le législateur a employé. Heureux l'âge, heureux l'Empire où elle n'est comprimée ni par l'abus du pouvoir, ni par le glaive de Bellone! Les Mythiléneens, vous le savez, messieurs, étouffèrent le germe de cette vertu sociale dans le cœur des peuples qu'ils avaient soumis, pour que l'apathie où ils ramperaient les empêchât de secouer le joug.

C'est donc travailler pour son pays que d'y répandre l'émulation. Vous qui avez défendu cette terre que l'agriculture fertilise, que le commerce enrichit, que les sciences et les arts embellissent ; guerriers, l'amour de la patrie, cette passion des grandes ames, embrâsait les vôtres ; mais la patrie reconnaissante a couronné vos fronts du laurier de la victoire, et l'honneur vous a décoré de son symbole auguste. Un même sentiment nous anime; mais une gloire plus humble et non moins pure nous attend. L'olivier de Pallas, que féconde cette terre si belle que vous nous

avez conservée, nous le préparons au triomphe des arts, aux découvertes utiles, aux succès de l'émulation.

Différens sujets de prix ont été proposés. Sept cents programmes circulent en ce moment dans le département, et parmi les Sociétés avec lesquelles celles de la Haute-Saône est en correspondance. Déjà plusieurs mémoires intéressans sont parvenus au comité sur ces questions:

Quels seraient les avantages ou les inconvéniens de la suppression des jachères?

Quels sont les moyens d'augmenter la production des bois et de diminuer leur consommation, sans nuire à l'agriculture ni aux arts?

Une dernière question sur les maladies endémiques du département, sur leurs causes et les moyens de les prévenir ou de les guérir, avait été mise également au concours; mais elle n'a obtenu aucune solution.

Les mémoires qui seront adressés au comité, pour le 22 mars 1806, auront pour objet:

1.° *D'indiquer la meilleure manière de cultiver la vigne et de faire les vins dans ce département;*

2.° *De présenter les moyens de diminuer la consommation du bois dans la fabrication de la fonte et du fer.*

Ceux qui devront être envoyés au concours, pour le 22 septembre de la même année, seront deux sujets d'histoire.

L'un, un *Précis historique sur le département.*

L'autre, une *Notice historique sur l'antiquité des villes, bourgs et villages.*

Enfin, pour le 22 mars 1807, le concours est établi sur les deux propositions suivantes:

Quelle a été l'influence de la révolution sur l'agriculture, le commerce et les arts dans ce département?

Et *quel est l'engrais le plus avantageux aux différentes espèces de terres, de culture, de produits?*

La Société fera imprimer, à ses frais, les ouvrages qu'elle aura jugé dignes d'être couronnés. Elle en délivrera vingt-cinq exemplaires aux auteurs, ainsi que le volume de ses MÉMOIRES où ils seront insérés.

Elle décernera, en outre, dans ses séances publiques, une médaille dont le cadre sera d'or, le champ d'émail, les ornemens, la légende, le nom de l'auteur détachés en or.

Déjà quelques ouvrages de concours, et d'autres morceaux de littérature sur l'économie rurale et politique, sur le commerce, les sciences et les arts, sont soumis à l'examen d'une commission.

Et déjà, sur son rapport, il a été décidé que deux mémoires relatifs à l'amélioration des forêts et à la diminution de la consommation du bois, seraient livrés à l'impression; mais que leurs auteurs, étant membres du comité, ne participeraient point aux prix.

Je regrette de ne pouvoir rendre compte à l'assemblée du résultat de l'examen des autres ouvrages sur lesquels la commission n'a pas encore pu asseoir son jugement et signaler leurs auteurs à la reconnaissance; mais un objet non moins important appelle mon attention.

La Société, sentant le besoin de perfectionner l'éducation des bêtes à laine dans un département où cette race est si abâtardie, a projeté et effectué l'établissement d'un troupeau de merinos de race pure. Ce troupeau est livré aux soins de M. Bretet, maire de Montigny, agronome éclairé, bien digne de la confiance de la Société dont il est membre.

Cet établissement paraîtra sans doute avantageux dans un département qui compte à peine assez de moutons pour sa consommation alimentaire; où, d'ailleurs, cette branche d'industrie rurale a tellement souffert depuis la révolution, qu'elle présente un déficit de plus de 17,700 individus.

Le nombre des actionnaires est encore faible : mais quand même les souscriptions ne se multiplieraient pas assez pour que la Société fût en état de réaliser ses projets, elle a, du moins, à se féliciter de les avoir conçus, puisque leur publicité seule a été, en quelque sorte, une étincelle électrique pour un grand nombre de riches propriétaires qui se sont empressés de former eux-mêmes des troupeaux de merinos. Ainsi, l'initiative que la Société a prise, aura contribué, de différentes manières, à régénérer l'espèce des bêtes à à laine dans notre pays.

Elle a aussi conçu l'espérance d'y introduire une nouvelle espèce de grain, connu sous le nom de *seigle de Russie.* Elle attend de nouveaux essais pour en enrichir le domaine de nos plantes céréales.

Parmi les agriculteurs qui la composent, plusieurs ont entrepris la culture de quelques plantes exotiques. M. Bardenet, législateur, et M. Dumontet-Laterrade, maire à Scey-sur-Saône, sont au nombre de ceux dont le zèle est égal aux lumières, et dont le succès a couronné les expériences.

Cependant, messieurs, les soins agronomiques ne sont pas les seuls qui occupent la Société. Elle se plaît à honorer les talens. La

Société de l'Ardêche a élevé un monument à l'immortel Olivier de Serres, le bienfaiteur, le flambeau de l'agriculture : celle de la Haute-Saône a voulu aussi jeter quelques fleurs sur sa tombe. Elle a contribué à l'érection du monument de cet illustre agronome; son éloge historique, composé par M. Peignot, a été prononcé dans cette enceinte; et M. le professeur Cornu a pris l'engagement de décorer le lieu des séances de la Société du portrait de ce père de notre agriculture.

Les arts mécaniques trouvent aussi de l'émulation dans le sein de cette Société. A la séance du 3 messidor, à laquelle assistait M. le Sénateur général Abboville, associé-correspondant, il a été rendu hommage à l'industrie de M. Henry, serrurier à Bucey-les-Gy, pour l'exécution d'un monlin à bras, dont toutes les parties sont en fer ou en fonte, et qui, mis en mouvement par des hommes ou des chevaux, présente une mouture soignée de plus de 200 décalitres de blé par jour.

Informé d'une découverte faite par M. Landenmuller de Roye, pour l'épuration de la houille, la cuison des pierres calcaires et la fabrication du noir de fumée par un même feu établi dans un four à réverbère; et d'une autre découverte de foyers économiques pour

l'usage de la houille et de son escarbille par le même auteur, Le comité a député deux de ses membres, MM. les ingénieurs Houry et Descolins, pour se transporter dans les ateliers de M. Landenmuller, examiner ses travaux, et faire ensuite un rapport sur cet établissement qui offre de si grands avantages au public.

C'est ici l'occasion de vous parler, messieurs, des engagemens que M. le président a formés, d'essayer lui-même les procédés indiqués par M. Cadet de Vaux, associé-correspondant, pour le blanchissage économique des linges à la vapeur. M. le président doit présenter incessamment le résultat de ses essais, et le comité jugera s'il convient de solliciter l'emploi de cette nouvelle méthode dans les divers établissemens publics; il fera, d'ailleurs, ses efforts pour la populariser.

Le bureau de la Société a eu également sa tâche particulière à remplir. A la demande de M. le Sénateur général Abboville, il a rédigé un *Mémoire* volumineux *sur l'état actuel de l'agriculture, du commerce et des arts dans le département, comparativement à ce qu'ils étaient avant la révolution.* Son travail était ainsi divisé:

1.° Développemens sur la culture des diffé-

rentes productions. — Influence de la révolution sur elle. — Obstacles qui nuisent à ses progrès. — Améliorations acquises et celles à désirer.

2.° Du commerce de bétail. — De l'éducation des bestiaux, subdivisés par classes. — Améliorations projetées. — Des haras.

3.° Du commerce du département en général. — Navigation intérieure. — Industrie manufacturière. — Importations et exportations.

4.° Description des principaux monumens des arts mécaniques et industriels dans la Haute-Saône.

5.° Enfin, un Tableau des citoyens qui se distinguent par leur zèle, leurs lumières et leurs découvertes dans l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts.

Je m'abstiendrai de rendre compte d'une série d'ouvrages dont le comité a entendu la lecture, parce que ceux qui lui paraîtront d'une utilité évidente, seront publiés, en entier ou par extrait, dans les MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ. Je dirai seulement que la commission qui est chargée d'examiner les mémoires du semestre, a, entre les mains, ceux de messieurs Gravier, Houry, Froissard, Laterrade, Fonclause, Tribouillet, Peignot, Réal, et du

secrétaire de la Société. Tout ce qui lui paraîtra tendre aux progrès de l'agriculture, des sciences, du commerce et des arts, trouvera sa place dans les MÉMOIRES qui seront publiés tous les ans.

Que si les sociétaires redoublent de zèle pour le bien public, les associés correspondans veulent aussi payer leur tribut : depuis la dernière séance générale le comité a reçu d'eux :

Les Entretiens d'un père avec son fils sur quelques questions d'agriculture; par M. Girod-Chantrans.

Un *Essai sur l'exposition et la division méthodiques de l'économie rurale; sur la manière d'étudier cette science par principes, et sur les moyens de l'étendre et de la perfectionner*; par M. Thouin, de l'institut, professeur d'agriculture au muséum d'histoire naturelle.

Un *Mémoire sur l'asphixie;* par M. Thomassin.

Des *Expériences faites sur les propriétés des lézards, tant en chair qu'en liqueur, dans le traitement des maladies vénériennes et dartreuses......*

Enfin, quelques manuscrits intéressans, parmi lesquels on distingue une *Notice sur*

le commercé ancien du comté de Bourgogne; par M. Grapin.

Tel est, messieurs, le résumé trop succinct des travaux de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de la Haute-Saône, pendant le dernier semestre. J'aime à penser que ce simple rapport vous convaincra qu'elle se rend digne du titre respectable qu'elle a adopté ; et j'aurai atteint mon but, si, tout en rendant hommage à mes collègues, je suis parvenu à vous convaincre, messieurs, du zèle désintéressé et de la sollicitude patriotique d'une réunion de citoyens qui rivalisent d'intentions et d'efforts pour le bien de leur patrie, et qui prouvent par leurs actions que, loin de s'occuper de systèmes dangereux, d'innovations brillantes, de spéculations stériles; c'est l'amour du bien public seul qui les anime; c'est le perfectionnement de l'agriculture et du commerce, ces deux mamelles de l'état ; c'est la propagation des sciences et des arts, qui sont les sources pures de la félicité des peuples.

MANUEL
DU
BERGER,

Pour l'éducation et la conduite des mérinos ; rédigé d'après les principes de DAUBENTON et les diverses pratiques usitées dans les environs de Paris.

Par N. Gravier, Membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts, du Département de la Haute-Saône.

Année 1805.

INTRODUCTION.

On donne le nom de mérinos à une race de moutons indigène en Espagne, introduite en France, pour la première fois, en 1776. Le défaut de soins l'ayant fait dégénérer, on fit venir un second troupeau en 1786; mais, au lieu de le disséminer dans plusieurs provinces, comme on l'avait fait précédemment, le gouvernement l'établit au parc de Rambouillet. Depuis le dernier traité de paix avec l'Espagne, chaque année voit arriver en France de nouveaux troupeaux de même race, qui se répandent sur tous les points de l'Empire.

Les caractères distinctifs du mérinos, sont d'avoir la peau unie et légèrement teinte en rouge; les filamens de leur laine contournés en spirale, très-rapprochés les uns des autres et imprégnés d'une grande abondance de suint. Leur taille est communément de six décimètres; ils ont le corps ramassé, les jambes courtes, la tête grosse, les cornes longues et en spirale, le museau peu alongé et le chanfrain arqué. Leur laine couvre presque toute la tête et descend jusques sur le sabot; elle est fine, douce et très-élastique.

Daubenton fut le premier qui se livra à l'éducation des troupeaux à laine fine; il nous a laissé des observations très-exactes qui, la plupart, ont été recueillies par les écrivains qui lui ont succédé. *J'ai soigneusement conservé celles qui sont consacrées par la pratique en usage parmi les propriétaires de grands troupeaux; et si, quelquefois, je me suis éloigné des principes de Daubenton, ce n'est qu'en faveur des expériences que l'on a faites depuis la mort de cet illutre auteur.*

J'ai essayé de recueillir celles qui ont obtenu des succès constans à l'école vétérinaire d'Alfort, et à Maisons section de la commune de Charenton, chez M. Yvart, propriétaire d'un troupeau nombreux, cultivateur distingué et membre de plusieurs sociétés d'agriculture. La plupart de ces expériences ont été faites en ma présence, et je les rapporte avec toute l'exactitude possible. Trop heureux si, après avoir imité l'industrieuse abeille, je puis rendre ce petit travail utile à mes concitoyens.

MANUEL DU BERGER.

CHAPITRE I.er

De l'accouplement des bêtes à laine.

Les béliers et brebis de l'âge de deux ans, sont propres à se reproduire jusqu'à l'âge de sept à huit ans. On choisit, pour l'amélioration de l'espèce, les béliers dont la laine est la plus fine et la plus tassée, qui ont la tête grosse, le nez camus, les nazeaux courts et étroits, le front large, élevé et arrondi, les yeux noirs, grands et vifs, les oreilles longues et couvertes de laine, l'encolure large, le ventre grand, les testicules gros et la queue longue. Un bélier ainsi constitué peut féconder trente brebis.

Dans les pays d'une température douce, on accouple les béliers dès le mois de juin ou de juillet; et dans les pays septentrionaux, deux mois plus tard. Jusqu'alors il faut les tenir séparés des brebis aux champs comme à l'étable.

Pour favoriser l'accouplement on conduit le troupeau de brebis au pâturage avec un seul bélier que l'on remplace chaque jour par un autre, et ainsi successivement jusqu'à la fin de la monte, et toujours à raison d'un pour trente.

On peut allier le bélier mérinos avec des brebis

indigènes. C'est de cette alliance que proviennent les métis dont les laines surpassent quelquefois en finesse celles de leur père, et ne leur sont jamais inférieures dès la quatrième génération. Cependant quel que soit le degré de perfection qu'un bélier métis puisse acquérir, il ne peut le communiquer longtemps à la brebis indigène, et le fruit d'une telle alliance va toujours en dégénérant. Il est donc de toute nécessité de conserver la souche d'un troupeau par des accouplemens sans mélange.

La taille de la brebis que l'on veut allier au mérinos est subordonnée à la qualité du sol; s'il est bon, riche en pâturage, on choisit une brebis de forte race; s'il est médiocre on préfère une brebis de petite taille. Une belle brebis doit avoir le corps grand, les épaules larges, les yeux gros, clairs et vifs, le cou gros et droit, le dos large, le ventre grand, les tétines longues, les jambes menues et courtes, et la queue épaisse.

§. I.er

De l'agnelage.

La brebis met bas cent cinquante jours environ après la monte. Cette époque est annoncée 25 à 30 jours à l'avance par le gonflement des parties naturelles, accompagné d'un écoulement de sérosité que l'on appelle vulgairement *les mouillures*. A l'approche du part, le berger doit redoubler de surveillance; et si la brebis souffre trop long-temps, en rechercher la cause. Souvent elle est due à sa faiblesse; et dans ce cas on lui fait boire deux verres de bierre,

ou un demi-verre de vin avec autant d'eau. Quelquefois c'est un excès de chaleur que l'on reconnaît à ses oreilles beaucoup plus chaudes que dans une brebis en santé, ou une forte agitation qui se manifeste par la sécheresse de la langue et des lèvres et le battement de flancs. La saignée convient dans cette circonstance.

Quand l'agneau reste trop long-temps au passage, on saisit l'instant où la brebis fait des efforts, pour le tirer peu à peu; et s'il se présente mal, on lui fait reprendre sa situation naturelle; dans cette situation l'agneau doit présenter le museau à l'ouverture de la portière ou matrice; les deux pieds du devant au-dessous du museau, et un peu en avant; les deux jambes de derrière repliées sous le ventre, et s'étendant en arrière à mesure qu'il sort. Si le cordon ombilical se trouve engagé à l'une des jambes de devant, il faut le rompre sans attirer le délivre qui tombe naturellement quelque tems après la naissance de l'agneau.

La brebis ne fait ordinairement qu'un agneau de la même portée; quelquefois deux. Il y a des races de brebis qui font deux portées par an; mais cette fécondité est au détriment de l'espèce et de la qualité des laines. Il ne faut laisser qu'un agneau à celle qui en a fait deux, à moins que les pâturages ne soient abondans et les mamelles de la brebis bien remplies. Il serait possible d'augmenter la quantité du lait, en donnant à la brebis de l'avoine ou de l'orge mêlées avec du son, des raves, des navets, des carottes, des panais, des choux et du lierre.

§. II.

De l'éducation des agneaux.

Le premier soin du berger dans l'instant où la brebis vient de mettre bas, est de visiter le pis de la mère. Si les tétines lui paraissent obstruées, il les comprime légèrement pour en faire sortir du lait; puis il coupe la laine qui pourrait couvrir le pis. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que cette laine arrachée par la succion, forme des pelottes qui s'arrêtent à l'orifice du second estomac, empêchent la déglutition et causent la mort à l'agneau.

L'allaitement dure deux mois environ; ensuite on sépare les agneaux de leur mère pour les réunir en troupeau sous la conduite d'une vieille brebis: on leur donne de bons pâturages, et une nourriture substantielle à l'étable pour en faciliter leur accroissement. Ceux que l'on veut envoyer à la boucherie sont bons à manger à un mois ou six semaines.

On châtre les agneaux que l'on veut conserver, dès l'âge de quinze jours. Cette opération consiste à faire une seule ouverture au bas des bourses, assez grande pour donner passage aux testicules. On les tire l'un après l'autre; on tord doucement le cordon qui tient à chaque testicule, afin qu'ils cèdent plus facilement aux efforts de la main. Ensuite on ferme l'ouverture en raprochant les lèvres de la plaie, et les comprimant un peu. La cicatrice se fait bientôt, et sans autre secours.

Il faut attendre que les aguelles aient atteint l'âge

de six semaines pour les châtrer, afin que les ovaires aient le tems de se former. Pour faire cette opération, on couche l'animal sur le côté droit. Un aide placé à la gauche de l'opérateur étend la jambe gauche du derrière de l'animal, et la tient de la main gauche au-dessus des ergots. Un second aide placé à droite réunit les deux jambes de devant à la jambe droite de derrière, et les contient. L'opérateur soulève la peau du flanc gauche avec les deux premiers doigts de la main gauche, pour former un pli à égale distance de la partie la plus haute de l'os de la hanche au nombril. L'aide de gauche allonge ce pli avec la main droite, à l'endroit des fausses côtes. L'opérateur coupe le pli, de façon que l'incision n'ait qu'un pouce et demi de longueur, sur la ligne de la hanche au nombril.

L'ouverture faite avec dextérité et sans toucher aux boyaux, l'opérateur introduit le doigt indicateur dans le ventre de l'agnelle, pour chercher l'ovaire gauche qui a la forme d'une fève, et l'attire doucement au déhors. Les deux ligamens larges, la matrice et les ovaires sortent en même tems; il coupe les deux ovaires, fait rentrer les ligamens et la matrice, referme l'incision par trois points de couture, et laisse sortir les deux bouts du fil. Ensuite il enduit la plaie avec de la graisse ou du beurre frais, et dix à douze jours après il ôte le fil en le coupant par le milieu.

Il arrive quelquefois que l'animal éprouve, après l'opération, un serrement de machoires; il faut alors lui introduire la main dans la gueule pour le faire mâchonner durant quelques minutes.

A l'âge de trois ou quatre mois on coupe la queue aux agneaux châtrés. On choisit à cet effet un temps doux, et avec le bistouri, que le berger doit toujours avoir, il la coupe à quatre pouces de sa racine, à l'endroit d'une jointure, et applique des cendres sur la plaie pour empêcher l'effusion du sang. Cette suppression a pour but d'empêcher la boue et les ordures de s'attacher à la queue de l'animal, de s'y durcir et de le blesser

§. III.

Des moutons.

A un an l'agneau change de nom et prend celui de princet. On connait cet âge par les dents du devant de la mâchoire inférieure; elles sont au nombre de huit, peu larges et pointues. A deux ans, les deux du milieu tombent et sont remplacées par d'autres plus larges. A cette époque il prend le nom de mouton. A trois ans deux autres dents voisines des deux premières sont remplacées de même; à quatre ans, les dents larges sont au nombre de six, et dans la cinquième année les dents pointues disparaissent entièrement pour faire place à de plus larges. Dès-lors on estime l'âge par les dents mâchelières; plus elles sont usées plus l'animal est vieux; et à sept ou huit ans, les dents du devant tombent ou se cassent.

Lorsqu'on achète des moutons, on les choisit de l'âge de deux ans, pour en retirer la laine jusqu'à l'âge de sept ans. On préfère ceux qui n'ont pas de cornes, qui sont vigoureux, hardis, bien faits

dans leur taille, pourvus de gros os, et de laine douce et bien frisée.

CHAPITRE II.

De la nourriture des troupeaux.

La nourriture des troupeaux doit être en proportion de la taille des bêtes à laine qui les composent, et réglée de manière qu'ils en aient la même quantité chaque jour. L'herbe des pâturages broutée sur pied dans les terrains élevés, eu pente, secs et légers, et à l'approche de la fleuraison, fournit la meilleure nourriture. On estime le poids de la nourriture en vert, pour chaque mouton, à six ou huit livres, et en fourrages secs, à une livre et demie ou deux livres.

§. I.er

De la nourriture d'été.

On fait paître les moutons tous les jours, s'il est possible, évitant les terrains humides, les rosées et gelées blanches, l'ardeur du soleil et la fatigue. On les conduit sur des pâturages naturels ou sur des prairies artificielles consacrés à cet usage; et on divise ces pâturages ou prairies en portion journalière, de façon que le troupeau n'aille jamais deux jours de suite sur la même, et que l'herbe puisse repousser sans être continuellement froissée.

La luzerne et le trefle donnés en herbe sont très-nourrissans, mais ils causent l'enflure. On prévient

ce mauvais effet, en fauchant dès le matin la quantité de ces herbes que l'on veut faire manger aux moutons; et on les laisse exposées sur le terrain durant la journée pour leur faire perdre l'eau de végétation qu'elles contiennent. Il n'en est pas de même du sainfoin, il peut être brouté sur pied sans aucun accident.

Le soir, avant la rentrée du troupeau, on met de la paille dans les rateliers pour la nuit.

Dans les pays marécageux, il faut donner tous les huit jours une poignée de sel aux moutons pour corriger le mauvais effet de l'humidité. Il suffit de leur en donner une fois par mois dans les pays secs pour les tenir toujours en appétit. On l'étend dans les auges, ou on le répand sur leur nourriture.

§. II.

De la nourriture d'hiver.

Lorsque la terre est gelée sans êrre couverte de neige, on peut conduire le troupeau sur des champs de froment ou de seigle; cette méthode fait taller les grains et procure de belles récoltes par l'engrais que les moutons rendent à la terre.

On leur donne des fourrages à l'étable dès qu'ils ne trouvent plus assez de pâture au déhors ou que les mauvais temps les empêchent de sortir. Le matin et le soir des fourrages secs, et des racines à midi. Lorsqu'on veut promptement engraisser des moutons, on leur donne des racines à neuf heures du matin, à une heure et à cinq heures après-midi.

La quantité de fourrages à donner par jour à chaque mouton est proportionée à celle des racines qu'on leur fait manger dans la journée. La meilleure méthode pour les fourrages, c'est d'y mêler de la paille hachée dans la proportion du tiers.

On peut avoir des fourrages très-sains et très-appétissans en formant des meules composées alternativement d'un lit de paille de quatre pouces d'épaisseur, un de foin de douze à quinze pouces, et un de mélilot d'un pouce, sur lequel on jette quelques poignées de sel. La fermentation insensible qui s'établit dans la masse fait fondre le sel, et communique au foin et à la paille l'odeur agréable du mélilot. Ce fourrage exempte de toute distribution de sel durant l'année.

La balle des grains ou paille de van fait aussi partie de la nourriture d'hiver.

Les racines que l'on donne aux moutons sont la betterave champêtre, la pomme de terre, le topinambour, les carottes, les panais, les raves et navets. Il faut les hâcher, soit avec un instrument tranchant en forme d'*s*, soit au moyen du moulin à couteau. C'est un cilindre de dix pouces de diamètre sur une longueur de quinze à dix-huit pouces, armé de lames d'un pouce de largeur, placées à trois lignes l'une de l'autre, à peu près comme la lumière d'un rabot. Une partie de ces lames forme bascule à chaque révolution du cilindre, et s'ouvre par deux pivots dans la branche desquels sont rivées les extrémités des trois ou quatre lames faisant bascule, pour

laisser tomber les racines hâchées dans un vase placé sous le moulin. Les deux axes, dont un est emmanché d'une manivelle, reposent sur un chassis, et y sont fixés dans une boëte en cuivre. Au-dessus du cilindre est une trémie dans laquelle on verse les racines qui, par leur propre poids, descendent sur les lames.

§. III.

De la boisson.

On a souvent mis en problême si la boisson était nécessaire aux moutons, et de ce qu'elle nuisait, prise en trop grande abondance, on a conclu qu'elle était dangereuse. Sans doute l'excès en est dangereux; mais il ne s'ensuit pas qu'elle doive être interdite. Lorsque les moutons sont nourris dans des pâturages frais, ils peuvent se passer de boisson; cependant comme ils en prennent par excès après quelques jours de privation, il est plus prudent de les faire passer une fois par jour, en tout temps, près de l'abreuvoir, sans chercher à les y arrêter; s'ils ont soif, ils boiront.

CHAPITRE III.

Du logement des troupeaux.

Le grand air est aussi nécessaire aux moutons pour leur santé que pour la bonne qualité de leurs laines, et les étables doivent être construites d'après ce principe. En géréral elles sont toutes disposées de

telle manière que les moutons peuvent à peine respirer; et s'ils résistent à l'air mal sain qui les suffoque, ils périssent souvent des suites d'un air froid qui les surprend à la sortie de l'étable. Les mérinos, dont la laine est plus tassée et la transpiration plus active et plus abondante que celle des moutons indigènes, demandent un autre logement; il doit être parfaitement aéré, tenu proprement et exempt d'humidité.

§. I.er

De la construction des étables.

La manière de construire les étables dépend de la faculté du propriétaire; mais ici comme dans toutes les parties de l'économie rurale, le luxe est nuisible. Un hangar élevé isolément au milieu d'une cour ou d'un enclos uniquement destiné aux moutons, et fermé de tous côtés par des claies garnies de mousse, tel est le logement le plus convenable à ces animaux. Les colonnes qui soutiennent le couvert doivent être posées sur un massif en maçonnerie qui règne sur toute la circonférence du hangar, à deux pieds d'élevation au-dessus du sol de la cour. On remplit l'intérieur, à un pied, soit de mauvaise terre qui se trouvera fertilisée au bout d'un an, soit de gravats ou autres matières, pour préserver les moutons de l'humidité. Les claies ne doivent garnir que les deux tiers de la hauteur du hangar, pour établir un courant d'air, sans nuire aux moutons.

Sur l'épaisseur du mur on fixe des auges surmontées de rateliers placés perpendiculairement, etc.

En donnant à ces étables la hauteur de 9 pieds et l'étendue proportionnée au troupeau, on n'aura pas à craindre la suffocation. Durant l'été la porte doit être constamment ouverte pour laisser aux moutons la faculté de prendre l'air dans leur enclos où l'on plantera quelques arbres.

§. II.

Des litières.

Indépendamment de la terre dont on exhausse le sol des étables pour la rendre productive, on donne encore de la litière aux moutons. Les feuillages secs, les fougères, les bruyères, les pailles, peuvent servir à cet usage. C'est principalement aux bêtes que l'on engraisse qu'il faut renouveler souvent la litière.

Si l'on met chaque jour de la paille au ratelier, il est inutile de leur donner d'autre litière. Celle qu'ils répandent sur le sol, ou qu'ils laissent sans manger suffit pour entretenir la propreté dans l'étable. On enlève la litière lorsqu'elle commence à donner de la mauvaise odenr.

CHAPITRE IV.

Du parcage.

C'est dans le mois d'août que l'on commence à faire parquer les moutons, et l'on finit au mois d'octobre; et, si la saison le permet, au mois de novembre.

Le but du parcage est de fertiliser les terres par les déjections des bêtes à laine. Il ne se fait que de nuit, et on conduit les moutons au pâturage pendant la journée, excepté le temps des plus grandes chaleurs.

On établit un parc par le moyen des claies sur un champ et sur des prairies naturelles ou artificielles, pourvu toutes fois qu'elles ne soient pas humides.

§. I.er

Des claiès.

Elles sont composées de baguettes d'un bois léger, entrelacées par des montans un peu plus solides. On y pratique trois ouvertures de 16 centimètres (six pouces) en carré, placées sur la même ligne, à la hauteur d'un mètre trente - quatre centimètres (quatre pieds), dont une à chaque bout, et la troisième au milieu. Celles des bouts sont appelées les voies. Ces claies ont un mètre soixante - sept centimètres (cinq pieds) de haut sur trois mètres (dix pieds) de long. Le berger doit pouvoir les transporter, à l'aide de la houlette, dont il passe le bâton dans l'ouverture du milieu, et qu'il appuie sur son épaule.

Les voies sont destinées à recevoir le bout d'une crosse longue de deux à trois mètres (sept à huit pieds) percée de deux trous assez éloignés l'un de l'autre pour contenir par des chevilles que l'on y introduit, les deux claies qui doivent se rejoiudre à l'endroit des voies. L'autre bout de la crosse forme une courbure percée d'une mortaise dans laquelle

on fiche une cheville à mentonnet assez longue et forte pour assujétir la crosse à la terre, à soixante-cinq centimètres (deux pieds) des claies.

§. I I.

De l'établissement du parc.

Quelques jours avant de placer le parc sur un champ, on lui donne un profond labour et un hersage, pour rendre la terre plus propre à être pénétrée de l'urine des moutons.

Le jour fixé ponr commencer le parcage, on transporte les claies sur le terrain; on les dresse les unes au bout des autres sur quatre lignes, en carré long ou parfait, suivant la pièce de champ; et on les fait correspondre entre elles à l'endroit des voies, à travers lesquelles on passe la crosse pour les assujettir.

L'étendue du parc doit être proportionnée au nombre des moutons; chacun de ces animaux pouvant fertiliser une étendue de dix pieds carrés: il faudrait douze claies de dix pieds pour quatre-vingt-dix bêtes, dix-huit pour deux cents, vingt-deux pour trois cents, etc.

Sur la fin du jour on fait entrer les moutons dans le parc. Si les nuits sont longues, et que les herbes qui servent à la nourriture des moutons soient succulentes, on peut le changer de place jusqu'à trois fois dans une nuit. Cependant il vaut mieux n'en faire que deux, avec l'attention de donner plus de durée au second qu'au premier; les déjections étant plus fréquentes à l'entrée de la nuit que sur la fin.

A huit ou neuf heures du matin, les moutons sortent du parc pour être conduits au pâturage.

Dès que le champ a été entièrement parqué, il faut, sans perdre de temps, donner un second labour pour couvrir la fiente et empêcher l'évaporation des sels. L'engrais du parcage produit un effet sensible durant plusieurs années, si l'on a soin de faire seulement un demi-parcage deux ans après le premier.

§. III.

Des soins du Berger durant le parcage.

Le berger doit passer la nuit au parc. Il se loge, à cet effet, dans une cabane roulante, de deux mètres de longueur (six pieds) sur un mètre trente-quatre centimètres (quatre pieds) de largeur et de hauteur, couverte par un toit léger et posé sur quatre roues. De chaque côté est une porte fermant à clef. Elle doit être placée près du parc du côté opposé à celle du chien, à laquelle on donne la forme la plus légère pour en faciliter le transport. Il est essentiel que celle du berger soit toujours sous le vent de celle du chien pour entendre plus facilement ce qui se passe dans le parc.

Lorsque les loups sont communs dans le pays, le berger doit s'armer d'un fusil. Il peut aussi allumer des feux autour du parc pour les en éloigner.

CHAPITRE V.

Des maladies des bêtes à laine.

Si les moutons sont exposés à de fréquentes maladies, c'est plutôt par le défaut de soins que par la délicatesse de leur constitution.

Tous les deux jours, au moins, le propriétaire doit visiter son troupeau et s'assurer de la vigilance et de l'exactitude de son berger. Il voit que ses moutons sont en bonne santé, lorsqu'ils portent la tête haute, qu'ils ont l'œil vif et bien ouvert ; le front et le museau secs ; les nazeaux humides sans mucosité ; l'haleine sans mauvaise odeur, la bouche nette et vermeille ; tous les membres agiles ; la laine fortement adhérente ; un bon appétit ; la chair rougeâtre ; la veine bonne et le jarret fort. C'est principalement aux veines de l'œil qu'il doit s'attacher ; si celles du blanc sont bien apparentes, d'un rouge vif ; et si les caroncules lacrymales ont aussi une belle couleur rouge, c'est uu signe certain de santé.

C'est d'après les divers symptômes de maladie qu'il ordonne les remèdes convenables.

§. I.er

Des maladies contagieuses telles que la gale, les poux et le claveau.

Causes. La fatigue, la malpropreté, le mauvais air, la chaleur des étables, la disette ou la mauvaise qualité

des alimens causent aux moutons des demangeaisons qui sont les indices de la gale, des poux ou de l'âcreté du sang. Dès que l'on s'en apperçoit (et c'est principalement aux taches de boue imprimées sur la toison avec les pieds du derrière de l'animal, et au dérangement des flocons de laines), il en faut rechercher la cause, en écartant la laine dans les endroits suspects, et y rémédier promptement.

Ces demangeaisons annoncent la gale lorsque la peau se durcit, qu'elle se couvre d'écailles blanches, de croûtes ou de petits boutons d'abord rouges ou enflammés, puis blancs ou verts. Une autre espèce de gale, sans demangeaisons, est d'autant plus dangereuse qu'elle n'est pas apparente au dehors; elle roussit la laine et la feutre, comme si elle avait été foulée. Symptômes de la gale.

Après avoir enlevé avec un grattoir d'os ou d'ivoire les croûtes et écailles qui couvrent la peau, on la frotte avec du saindoux qu'on laisse jusqu'au lendemain pour la ramollir; et lorsqu'elle a acquis la souplesse convenable, on verse sur les parties galeuses quelques gouttes d'huile empyreumatique. Cette huile se prépare ainsi : on prend deux parties d'huile empyreumatique grasse, épurée de ses sels alcalins; on y ajoute une partie d'huile à brûler, et une partie d'essence de térébenthine; on mêle bien le tout dans une bouteille bien bouchée. Plus ce remède est ancien, plus il est efficace. Moyens curatifs.

Cette huile est employée avec succès contre les poux.

Le claveau est la petite vérole des moutons. Du claveau.

On croit assez généralement que les plantes maré- Causes présumées.

cageuses, et notamment celle connue dans le système de Linnée, *diandrie deuxième classe*, sous le nom d'utriculaire (*utricularia vulgaris*), peuvent donner le claveau.

Symptômes. Les mêmes que dans la petite vérole des enfans; la fièvre et l'éruption des pustules sur les mâchoires, et sur toutes les parties dégarnies de laine.

Moyens préservatifs. Dès que l'on s'aperçoit qu'un mouton est claveleux, il le faut éloigner du troupeau et lui donner une nourriture saine. On ne connaît point de spécifique contre cette maladie; et jusqu'à l'introduction de l'usage de la vaccine et de l'inoculation, on ne faisait d'autre traitement que la saignée.

Lorsqu'on craint que le claveau ne se propage dans un troupeau, on pratique l'inoculation ou la vaccination. Les expériences faites jusqu'à ce jour semblent promettre les plus heureux succès. Cependant de ces deux moyens, celui qui paraît mériter la préférence est l'inoculation.

On inocule le virus claveleux, en faisant une incision à la face intérieure de la cuisse, à quatre doigts de l'anus, et dans laquelle on introduit, soit une goutte de matière virulente, soit une goutte de sang d'un mouton attaqué du claveau. Après l'inoculation, il faut, plus que jamais, préserver le troupeau de l'humidité et des nourritures malsaines.

Je ne prétends pas exclure l'usage de la vaccine. C'est aux propriétaires à faire des expériences comparatives; mais avec beaucoup de prudence.

La vaccine se fait de la même manière que l'inoculation, avec cette différence, néanmoins, que l'on n'emploie que le virus.

§. II.

De la chaleur ou coup de sang.

La trop grande ardeur du soleil et la chaleur des étables. Causes.

La gueule ouverte et écumante, le saignement de nez, le râle, le battement de flancs et l'extrême rougeur de l'œil. Symptômes.

Une abondante saignée. Moyons curatifs.

Elle se pratique toujours au bas de la joue de l'animal, à l'endroit de la racine de la quatrième dent mâchelière, qui est la plus épaisse de toutes; sa racine est aussi la plus grosse. L'espace qu'elle occupe est marqué sur la face externe de l'os de la mâchoire de dessus par un tubercule assez saillant, pour être très-sensible au doigt lorsqu'on touche la peau de la joue. Ce tubercule est un signe très-certain pour trouver la veine angulaire qui passe au-dessous. Cette veine s'étend depuis le bord inférieur de la mâchoire de dessous, près de son angle, jusqu'au dessous du tubercule. Pour faire la saignée, le berger met entre ses dents la lancette ouverte, place le mouton entre ses jambes et le serre pour l'arrêter. Il tient son genou gauche un peu plus avancé que le droit, passe la main gauche sous la tête de l'animal, empoigne la mâchoire de dessous, de manière que ses doigts se trouvent sur la branche droite de cette mâchoire près de son extrémité postérieure, pour comprimer la veine angulaire qui passe dans cet endroit et la faire gonfler. Le berger cherche avec les doigts de la main droite le tubercule, qui se trouve à égale

distance de l'œil et de la gueule. Quand il la trouve, ainsi que la veine angulaire qui est au-dessous, il prend sa lancette, et fait l'ouverture de la saignée de bas en haut, à un demi-travers de doigt au-dessous du milieu du tubercule qui lui sert de guide.

§. III.

Des maladies causées par l'humidité et par une nourriture trop aqueuse.

De la pourriture.

Causes. L'humidité, la trop fréquente boisson et l'insalubrité des alimens.

Symptômes. Pâleur des yeux, de la face intérieure des paupières et des gencives, faiblesse et pesanteur de l'animal, saleté de la peau, tartre épais sur les dents. La maladie est à son dernier période, si l'on aperçoit une tumeur flasque ou poche grosse, à peu près comme un œuf de poule, sous le menton, au retour de l'animal à l'étable. Le foie et les poumons sont principalement affectés dans cette maladie.

Moyen curatif. Il faut changer la nourriture ordinaire et ne donner aux moutons que du bon foin et d'autres fourrages secs. Si les symptômes sont lents à disparaître, on fait prendre à l'animal un gros de gomme - gutte incorporée dans du miel.

Des hydatides ou tourni. C'est une vésicule remplie d'une eau chargée de sérosité. La vésicule ou poche est parsemée de petits points blancs que l'on regarde comme les molécules organiques d'un ver appelé tœnia. L'hydatide se forme au cerveau, et s'annonce par un tournoiement fréquent qui survient à l'animal. Il s'agite, tourne à droite ou à gauche en baissant la tête du côté opposé

Symptômes.

au siège du mal. Si l'hydatide occupe la partie droite de la tête, l'animal tourne et baisse la tête à gauche. Les moutons languissent quelquefois long-temps dans cet état; enfin, au bout de quelques mois, ils tombent et meurent.

L'opération à faire à l'animal consiste à lui percer la tête, à égale distance de l'œil et de l'oreille, décrivant un triangle dont la pointe aboutit à six lignes de la naissance de la corne, sur le côté de la tête affecté. Cette opération s'appelle ponction-céphalique. On se sert d'un poinçon de la longueur de 18 lignes, de la grosseur d'une plume ordinaire à écrire, rond, poli et bien acéré: on l'enfonce aux trois quarts: on le retire aussitôt; et si l'on a crevé l'hydatide, il jaillit de la plaie une quantité d'eau. On introduit ensuite dans l'ouverture la canulle d'une seringue à injection dont le piston soit bien garni, et on l'enfonce dans la tête à la même profondeur que le poinçon. On tire le piston qui fait alors l'office d'une pompe aspirante, et souvent la vésicule vient après la canule; si cela n'arrive pas, on peut sans inconvénient la laisser dans la tête. **Moyen curatif.**

Cette opération peut être réitérée jusqu'à cinq fois sans danger. J'ai vu des moutons, dont la tête a été criblée avant de rencontrer l'hydatide, parfaitement guéris depuis plus de quinze mois. Il ne faut pas attendre pour faire cette opération que l'animal soit affaibli par le mal; c'est dès les premiers symptômes que l'on doit lui faire la ponction.

Du dévoiement, de la colique, et de l'enflure. Causes.

La rosée et la gelée blanche dont les herbes sont chargées avant le lever du soleil, causent le dévoiement et la colique. Le trefle et la luzerne mangés en herbe donnent l'enflure.

Symptômes. Si le dévoiement n'est pas accompagné de douleurs, il suffit de changer de pâturage et de donner du bon foin à l'étable. S'il y a colique et enflure, ce que l'on reconnaît à l'agitation de l'animal, au battement de flancs, à sa respiration gênée, il le faut faire trotter un peu, pour exciter les déjections, et lui faire avaler de l'eau-de-vie mêlée avec du sel, dans la proportion d'une poignée pour une bouteille ordinaire.

Moyens curatifs.

CHAPITRE VI.

Des Laines.

Les laines diffèrent entre elles de couleur et de qualité; les blanches sont préférables, parce que ce sont les seules qui reçoivent les couleurs les plus vives par la teinture.

Les laines sont courtes ou longues; fines ou grosses; douces ou rudes; fortes ou faibles; nerveuses ou molles; c'est sur le garot que se trouve la laine la plus fine.

On compare la finesse d'une laine, en plaçant sur une étoffe noire un flocon dont on sépare les filamens, à côté de celle que l'on prend pour objet de comparaison. On emploie la même méthode pour juger des degrés d'amélioration que chaque génération apporte dans le troupeau. Par exemple, la laine du mérinos est le premier objet de comparaison que l'on place sur l'étoffe; celle du premier métis est à côté, ensuite celle des 2.e, 3.e et 4.e métis, en distinguant les races de brebis qui l'ont produite.

On connaît la douceur ou la rudesse au toucher; la force ou la faiblesse par le plus ou moins d'efforts que l'on emploie pour en rompre les filamens. On juge qu'une laine est nerveuse ou molle par la compression; si elle conserve l'état de compression, elle est molle; si elle revient à son premier état, elle est nerveuse.

§. I.er

Du suint et du jarre.

Les laines sont imprégnées d'une matière grasse, onctueuse, que l'on nomme suint; il est plus abondant dans les moutons à laine fine que dans les autres. C'est cette matière qui empêche pendant longtemps la pluie de pénétrer jusqu'à la peau, et qui fait paraître les toisons des mérinos d'un gris sale et malpropre.

Il faut conserver les laines en suint après la tonte pour les tenir à l'abri des insectes, et pour éviter un dégraissage imparfait. Une laine soumise à deux différens dégraissages, dont l'un chez le propriétaire et l'autre chez le manufacturier, n'atteint jamais le même degré de blancheur que celle qui n'en subit qu'un seul à la manufacture. Il serait, sans doute, plus avantageux de vendre les laines bien dégraissées; mais cette opération ne peut être bien faite que dans de grands établissemens.

Les laines sont quelquefois entremêlées d'un poil dur, luisant et qui n'est pas susceptible de prendre la teinture; c'est le jarre. On ne peut le faire disparaître qu'en accouplant une brebis médiocrement

jarreuse avec un bélier qui ne l'est pas. L'agneau qui naîtra tiendra peu de ce défaut, et il disparaîtra entièrement à la seconde génération.

§. II.

De la maturité des laines et de leur tonte.

On connaît que la laine est mûre, lorsqu'en écartant les mêches de la toison, l'on aperçoit la pointe d'une nouvelle laine sortir de la peau. Cette maturité arrive aux environs du mois de mai, et c'est à cette époque que l'on doit tondre, si d'ailleurs les froids et les pluies ne s'y opposent pas. Cette condition est très-essentielle surtout pour les agneaux que l'on tond dès la première année.

L'opération se fait de la manière la plus commode pour les ouvriers, soit en plaçant l'animal sur une table, soit en le posant par terre. Il faut manier les forces ou ciseaux le plus adroitement possible pour éviter de blesser l'animal. Quand cela arrive, il faut verser sur la plaie une goutte d'huile empyreumatique ; c'est le meilleur onguent pour toutes les blessures.

Lorsqu'on a enlevé une toison, on la place séparément ; on la range suivant son degré de finesse, en distinguant toujours l'ordre des métis ; et on la conserve dans un lieu sec et obscur pour la garantir des insectes.

Après la tonte, il faut préserver les moutons des ardeurs du soleil, et des pluies froides au moins pendant dix à douze jours.

FIN.

TABLE
DES MATIÈRES.

QUELQUES VUES

QUI

POURRONT SERVIR A LA SOLUTION

DE CETTE QUESTION:

Quels sont les moyens d'augmenter la production des Bois, et de diminuer leur consommation sans nuire à l'Agriculture ni aux Arts?

Proposée par M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, etc. *du Département de la Haute-Saône, à la séance publique du 3 floréal an 13.*

Par J. A. Marc, *Secrétaire de cette société.*

Flumina amo, sylvasque inglorius.
Virg.

A VESOUL,

DE L'IMPRIMERIE DE LA PRÉFECTURE,

1805.

PREMIÈRE PARTIE.

Des moyens d'augmenter la production des Bois.

On gémit sur le dépérissement des forêts, sur la disette et la chéreté du combustible; et l'imagination, effrayée de l'avenir, cherche partout des remèdes à tant de mal. Les vices des anciens codes, les désordres de la révolution, les prévarications aux lois actuelles, l'ignorance et le manque d'intégrité de quelques gardes forestiers; les usages immodérés et abusifs; l'étonnante consommation des forges; enfin, l'influence des saisons; telles sont les causes qui ont ensemble concourues jusqu'à ce jour à l'appauvrissement de nos forêts : Prévenir les délits, exécuter des semis et des plantations, tels sont les moyens d'y remédier.

Je présenterai quelques vues sur cet important objet, je signalerai quelques abus; heureux si mon zèle timide peut inspirer des moyens, applanir des obstacles qu'il n'appartient qu'à l'homme blanchi par l'expérience, de développer, de discuter, de lever s'il est possible.

Il faut convenir que le peuple des campagnes n'a pas encore perdu tout-à-fait ce goût de licence, cette

fureur de tout se permettre qu'il a contractée dans les orages de la révolution ; de là cette foule de délits forestiers qui inondent les tribunaux, délits d'une nature difficile à prévenir, et peut-être plus difficile à juger.

Louis XIV l'avait prévu quand il rassembla en un corps d'ordonnance, au mois d'août 1669, tout ce qui pouvait établir une bonne police et de sages règlemens pour la conservation et l'usage des bois, et qu'il publia en février 1704, ce fameux édit portant création d'une chambre dans chaque province pour juger en dernier ressort toutes les instances concernant les eaux et forêts, pêches et chasses. Cette chambre, qu'il serait peut-être avantageux de voir renaître, était dépositaire des titres et des plans du sol forestier ; elle assignait à chacun la portion qui lui revenait, et aux communes leurs droits usagers ; bientôt les sources primitives des désordres furent taries, les délits devinrent moins fréquens, et les jugemens rendus par les officiers de maîtrise furent mieux assis.

Il est vrai que l'ancienne province de Franche-Comté ne jouit des bienfaits de ces règlemens que près d'un siècle après leur mise en activité. Depuis 1606 jusqu'en 1680 on trouve les greffes et archives de notre département vides de titres et de registres ; et ce ne fut que vers l'an 1730 que sa majesté Louis XV y envoya des délégués pour régler l'administration des forêts et recouvrer celles qui appartenaient à ses domaines et qui étaient livrées au pillage.

La raison de ce désordre, de cet abandon extraordinaire se trouve dans la dépopulation, dans le bouleversement que des guerres continuelles, des pestes et des famines successives avaient occasionnés dans notre malheureuse patrie.

Depuis 1730 la marine et l'artillerie n'ont cessé de tirer de nos forêts les plus belles essences : et depuis 1789 les défrichemens vont au delà de 9400 hectares. Les forges font une consommation annuelle de plus de 500000 stères (1); le département ne renferme que 140,028 h. 30 ares (2) de forêts; d'après cela, il ne faut plus s'étonner du déficit, de la disette, de la chéreté du combustible.

On peut en diminuer le poids, sans doute; on peut dérober aux yeux des citoyens alarmés les horreurs d'une perspective vraiment inquiétante. Il se présente à mon idée un moyen pour atteindre à ce but, qui me paraît efficace. C'est d'interdire l'entrée des forêts, dans toutes les saisons, sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est pour le service de l'administration, et condamner à une peine grave celui qui serait pris hors des chemins à chariots, et même dans ces chemins, si c'est de nuit, et s'il est porteur d'armes de chasse et d'instrumens tranchans comme cerpes, scies, haches, *etc.*

On trouvera peut-être que ce serait priver les citoyens du plaisir de la chasse, les louvetiers du droit de détruire les animaux dangereux, enlever aux

(1) Un stère vaut 0,26 de corde.

(2) Un are vaut 0,02 d'arpent.

communes une ressource précieuse dans la coupe des herbes et dans la vaine pâture; on me demandera comment je leur procurerai des échalas, des harts pour les gerbes, et pourquoi je déroberais infructueusement au pauvre le petit bénéfice que lui procurent les feuilles sèches, le bois mort et le mort-bois ?

Je vais répondre à ces objections. La loi et de sages mesures administratives en ont prévu quelques-unes, et je m'humilie devant la loi; mais l'amour du bien me fera hasarder mon opinion.

Croira-t-on, par exemple, qu'une troupe de chasseurs, d'oiseleurs, de tout âge, disséminés dans une forêt, coupant, abattant, brisant, de tous côtés, des branchages, des arbustes de toutes espèces, ou sans nécessité, ou pour se faire des abris de feuillages, ou pour les brûler dans le bois même où ils passent quelquefois plusieurs jours, ne fassent un tort irréparable, non-seulement par les courses, les trouéees, les dégâts, mais encore par la destruction des animaux qui habitent les forêts ?

Des forestiers éclairés gémissent de voir détruire la famille des cunéirostes, entre autres les *pics* et les *torcols*, dont la langue cilindrique très-longue et visqueuse va saisir les insectes sous l'écorce des arbres et détruire leur nid; ainsi les *sittèles*, qui font leur principale nourriture de larves d'insectes; les *mésanges*, les *guépiers*, les *rossignols* et beaucoup d'autres qui vivifient nos forêts par leur ramage et veillent à leur prospérité en faisant une guerre continuelle à leurs ennemis.

Chacun sait que le roi de Prusse, d'après le conseil des naturalistes et des forestiers expérimentés de son pays, défendit la chasse aux oiseaux dans ses forêts qui périssaient par la multiplication extraordinaire des *lépidoptères*, insectes dévorans qu'on trouvait dans le cœur de chaque brin d'arbres. Cette mesure eut la plus grande efficacité. Elle aurait lieu chez nous par l'interdiction absolue de l'entrée dans les forêts. On a même remarqué que la destruction des renards et des chats sauvages est plus préjudiciable qu'avantageuse. Ces animaux vivent, il est vrai, de levreaux, de lapins, de poules, de perdreaux, mais ils se nourrissent également de serpens, de muscardins, de rats et de souris; et la souris des bois, vit de glands, de faînes, de jeunes pousses et porte sa dent meurtrière sur les charmes et les hêtres qu'elle endommage plus qu'on ne l'imagine.

Ce sont des observations que des chasseurs et des gardes éclairés ont faites. Mais il faut le dire, il est trop peu de forestiers instruits.

Il serait peut-être à désirer qu'on n'en reçût point sans qu'ils eussent une certaine instruction (1) qu'ils auraient puisée dans une école affectée à l'économie rurale, école malheureusement oubliée dans nos institutions. (2)

(1) Le gouvernement a en quelque sorte prévu ce cas. Il a ordonné qu'on ne recevrait de forestiers qu'après trois ans d'application. Combien on déroge à cet arrêté! Quand les lois, quand les ordres émanés des premières autorités sont sans effet, il faut que les citoyens dénoncent l'abus comme s'il n'y avait point de lois.

(2) Voyez un *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer*

A l'occasion de la chasse, je remarquerai qu'un impôt qui pèserait sur la fabrication de la glu serait parfaitement appliqué; et, fut-il considérable, assurément il n'aigrirait point la masse des citoyens. Un autre impôt indirect pourrait être jeté avec le même succès sur les chiens de chasse et de compagnie; il serait d'un grand produit dans notre département ; où ces animaux sont très-nombreux.

Ce n'est pas contre ces sortes d'impositions que le peuple se soulève : elles n'attaquent ni son industrie ni ses facultés, car il est parfaitement libre de n'en point payer; au lieu qu'il n'est pas également libre, par exemple, de ne pas payer l'impôt sur les portes et fenêtres. D'un autre côté, moins on consommera de glu, moins on détruira d'oiseaux; moins il y aura de chiens, plus on conservera de gibier, et surtout plus il restera de pain pour soulager le malheureux.

On a cherché des moyens de répression pour la chasse; j'en entrevois un qui pourrait être utile au gouvernement, et que j'oserai avouer, quoique ce soit encore un impôt. C'est sur la fabrication de la fonte qu'il pèserait. Si, comme en Allemagne, l'on n'employait que le plomb pour chasser, il en résulterait un triple avantage : le plomb étant à haut prix, il y aurait moins de chasseurs; le gibier atteint par la fonte, ne fut-il que blessé, périt; les blessures faites par le plomb ne lui sont point mortelles. Elles sont

dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture; par une commission de la société d'agriculture, de la Seine. *Paris*, *Huzard*, *an* 10.

bien moins dangereuses que celles de la fonte pour le chasseur maladroit entre les mains duquel éclate le canon du fusil; un avantage non moins grand, et que tout le monde connaît, c'est qu'avec le plomb on ne courre pas les risques de se briser les dents comme avec la fonte. Les chasseurs trouveraient aussi leurs bénéfices particuliers à n'employer que le plomb : il demande une charge moins forte, il porte plus loin, plus directement, il n'use point l'arme. Il se peut que ce soient là, pour certaines gens, des considérations triviales, mais l'impôt sur la fonte en serait-il plus mal appliqué?

Une objection sur la défense de chasser dans les forêts sera faite par les agens du gouvernement, chargés de la destruction des loups : je placerai, s'il le faut, cet article dans la classe des exceptions en faveur de l'administration. Cependant, défenseur zélé du sol forestier, j'oserai élever ma voix contre les dégâts souvent infructueux que ces officiers y commettent. J'en ai vu, dans le tems des moissons, suivis de leur meute dévastatrice, traverser, à course de cheval, poursuivre par cent détours, leur proie fugitive, renverser, ravager cinquante hectares de terrains prêts à être moissonnés, rentrer dans la forêt, percer le taillis, fouler, briser des milliers de plantes et d'arbustes destinés peut-être à soutenir un jour le faîte d'un temple, d'un palais, ou à voguer sur les mers. Oui, je le répète, les dévastations de la chasse, dans les forêts surtout, sont à la société infiniment plus préjudiciables que les bêtes fauves mêmes. Eh!

n'existe-t-il aucun moyen, aucun appât, aucun stratagême pour attirer, pour détruire le loup? Est-il si dangereux dans la belle saison qu'on ne puisse se dérober à sa voracité sauvage et attendre les frimats pour le chasser? Tout en louant cette institution utile, qu'il me soit permis de signaler quelques abus qui peuvent en résulter; heureux si je puis inspirer les moyens de les prévenir!

J'ai dit que les communes pourraient se plaindre des avantages que je leur enlève pour la coupe des herbes et le droit de vaine pâture : mais je demande si le forestier zélé verra sans crainte une troupe de villageois de tout âge et de tout sexe, armés d'instrumens, coupant, fauchant les herbes, et avec elles les tendres rejets de chêne, de frêne, *etc*; laissant les souches, dépouillées de l'ombre humide des herbages, recevoir à nu les feux brûlans du soleil?

Je voudrais que non-seulement la coupe des herbes fût défendue, mais même le droit de parcours dans les forêts, défensables ou non. Ce serait d'abord un bien, par cela seul que, l'agriculteur manquant de fourrages, les prairies artificielles et le semis des jachères, devenus nécessaires, obtiendraient plus de succès. On conçoit, d'ailleurs, quelle vigilance exige de la part du garde une ou plusieurs proies lancées au milieu d'une futaie, s'enivrant de glands, s'échappant, se fourvoyant dans les jeunes revenues, dans le taillis, on sait qu'un seul animal suffit pour y entraîner les autres; et qu'on juge du dégât!

Défendez les coupes, vous verrez errer sur les lisières

les pâtres et leurs troupeaux; les abords seront abroutis, et si le garde s'éloigne, le troupeau sera au milieu de la forêt ; il y sera de jour ; les indigens y mèneront leur bétail de nuit, et les dégâts s'accumuleront impunément.

Si j'étais administrateur, en vain les pétitions pleuvraient à mes côtés, en vain on prétexterait le dépérissement du bétail, l'abandon de la culture, la ruine du laboureur pour que j'autorisasse le parcours dans les forêts, dans les coupes de cinq à six ans surtout; je serais inflexible. Pour un mince intérêt particulier on peut faire un grand mal public, je voudrais le prévenir; et pour cela, je défendrais l'accès dans les forêts.

Des mesures administratives (1), dictées par la sagesse de notre Préfet, ont été prises sur ces sortes de délits; j'aurais aimé à voir sa juste sévérité portée plus loin. Il y a plus : il n'est pas de bûcheron qui n'ait avec lui une ou plusieurs chèvres; je sens combien cet animal présente de ressources à sa famille indigente; mais je sais aussi qu'il n'en est point de plus dévastateur, de plus préjudiciable aux forêts. Un troupeau de chèvres répandu dans leur enceinte y fait cent fois plus de mal que la cognée. Cette race vagabonde erre partout, se dresse sans cesse contre

(1) A Kaysers-Lautern, département du Mont-Tonnère, il existe une école d'économie rurale, qui a pour objet l'aménagement et la conservation des forêts. Que cet exemple n'est-il suivi dans les autres départemens de l'Empire ! (*V. Annuaire du Bas-Rhin, an IX*).

les jeunes plants qu'elle abroutit, en déchire l'écorce de sa dent meurtrière, elle étête les tendres extrémités des rejets; enfin, surtout ce qu'elle approche elle semble imprimer un venin destructeur. Je voudrais qu'on l'éloignât des forêts et même qu'on la reléguât sur les montagnes incultes et sèches, seul site qui lui est convenable.

Un autre abus qui succède à celui de la coupe des herbes est celui des harts et rouettes pour lier les fagots et les gerbes. Il est éteint en partie dans notre département: un nouvel arrêté oblige les laboureurs de la Haute-Saône, de lier leurs gerbes avec de la paille; arrêté salutaire qui a laissé cette année dans nos forêts des milliers de jeunes tiges flexibles qui en font aujourd'hui le plus bel ornement.

La coupe des harts et le fagotage même ne sont pas moins désastreux. Tous ces fagoteurs coutumiers sont des fainéans, des maraudeurs, des gens sans aveu, et les fagots dont ils se chauffent et qu'ils vendent dans les villes sont pillés la plupart dans les assiètes, dans les taillis, ou composés de bois d'arbres fruitiers, de charmes, de trembles qu'on a pris pour du mort-bois; ces mêmes fagoteurs se cachent armés d'une hache, dans l'ombre des forêts, pour y recueillir le bois-mort, et n'en sortent que de nuit chargés de leurs dilapidations. Cela posé, je voudrais que tous les fagots qui entreront dans les villes et villages fussent confisqués, et le porteur condamné à une amende pécuniaire, à moins qu'il n'eût une attestation d'un agent forestier et du maire de sa commune qui

certifierait que ses fagots proviennent de la coupe d'une assiète.

Cette coupe annuelle pourrait aussi fournir des perches, des pieux et des échalas. Toutefois il devrait valoir qu'on pût introduire l'usage des échalas de sapin. Il est prouvé que ceux-ci durent trois fois plus que ceux de tout autre bois, et ils sont toujours mieux façonnés et plus promptement. Comme il y aurait économie de bois, économie de tems, et un avantage réel pour le sol forestier, le pin, dont on ferait usage, croissant, d'ailleurs, très-rapidement; il serait bon de propager cette méthode pour le bien général, et prohiber la vente des échalas en brin.

Combien il y aurait d'autres abus à dénoncer ! Que si l'entrée des forêts était interdite, il serait inutile de répéter la défense d'arracher aucuns plants, d'enlever les sables ou terres argileuses, de mettre le feu aux arbres, d'en lever l'écorce, d'abattre la glandée, la faine; de les dérober, d'enlever le mort-bois sec et verd et la feuillée, de détruire les nids, *etc.*

Un autre délit qui a été prévu en 1669 (1), et qui n'est encore aujourd'hui que trop fréquent, c'est d'incendier les landes et bruyères voisines des forêts pour parvenir au défrichement ou à l'amélioration

(1) Tit. 17. Art. XXXII. Je rappellerais bien des sortes d'abus qui tous, comme quelques-uns de ceux que j'ai dénoncés, ont été prévus par cette même ordonnance, chef-d'œuvre en ce genre. Un de ceux qui subsistent encore c'est l'établissement de fermes et maisons voisines des forêts, lesquelles devraient être détruites par suite de l'art. XVII, du tit. 17.

du pacage : il en résulte des inconvéniens graves. Le laboureur choisit ordinairement un tems agité pour que le vent communique rapidement la flamme ; elle passe des bruyères au bois, et un horrible incendie se manifeste (1).

Si cette coutume est indispensable, ce que je ne puis croire, il faudrait, pour prévenir le mal, qu'elle se pratiquât devant les autorités locales, et qu'on sévît contre les infractaires.

Par une fatalité inévitable, la loi prévoit et punit les abus, et les abus se perpétuent. L'égoisme, l'intérêt particulier, si l'on me passe l'expression, tue la loi qui le froisse. Notre raison est presque toujours impuissante contre nos passions; et l'espoir de l'impunité nous fait transgresser la loi.

Par exemple, dans les coupes annuelles des assiètes communales, je vois qu'en nombre d'endroits on exploite toujours par brigades, malgré la défense. J'avoue que la forêt me paraît alors un théâtre de dévastations. En effet : voilà une cohue de paysans de tout âge, de tout sexe, épars au milieu d'une assiète, coupant, abattant de tous côtés, culbutant,

(1) Les brûlis étaient déjà pratiqués du tems de Virgile, témoin ce vers des Géorgiques :

Saepè etiam steriles incendere profuit agros.

Cérès approuve encor que des chaumes flétris
La flamme en pétillant dévore les débris.

DELILLE.

La *Collection académique*, citée par Grégoire *Ess. hist.* présente les abus de cette ancienne opération, pratiquée dans le nord, (V. *Tom. XI. p.* 352).

renversant les arbres en tous sens; attaquant dans les ténèbres, et les souches reproductrices, et les baliveaux, et les modernes consacrés par le sceau de l'état. A travers cet immense encombrement de feuillages, au sein de ce tumulte, en vain un maire, un agent forestier élèvent la voix, ils ne peuvent exercer leur surveillance; il est vrai, l'heure fatale du recolement arrive : les délits sont reconnus, constatés; les bûcherons punis; pauvres victimes! heureux toutefois si l'insolvabilité leur sauve l'amende qui les attend!

Après avoir esquissé le tableau des délits que l'ignorance et la cupidité commettent tous les jours sur le sol forestier; après avoir désigné le remède qui m'a semblé le plus efficace, il me reste à indiquer quelques moyens généraux d'amélioration. Le premier qui se présente à mon esprit, c'est l'augmentation du salaire des gardes forestiers. Mettez votre serviteur au-dessus du besoin si vous voulez qu'il vous affectionne, est un ancien adage que l'expérience consacre tous les jours. Il conviendrait peut-être aussi d'en augmenter le nombre, afin que ces gardes pussent remplir fidèlement les obligations étendues dont ils sont chargés.

Obligez les communes à pratiquer de larges fossés autour de leurs forêts, et des canaux d'irrigation dans l'intérieur; répétez chaque année des ordres d'écheniller les haies et les arbres épars, afin que l'œil affligé ne se promène plus sur une nature expirante dans les jours même de son plus grand éclat; répandez

des instructions; encouragez les plantations et les semis; entre autres axiomes présentez celui-ci aux agronomes forestiers : que les plantations les plus fournies sont aussi les plus avantageuses au produit des belles tiges, et que le développement des branchages demande au contraire, de l'élaguement et un grand espace (1).

Déjà quelques communes du département ont fait des plantations. Ne conviendrait-il pas d'encourager leur zèle, soit par un dégrèvement d'impôts pendant une ou plusieurs années, proportionnellement à leurs travaux, soit en leur fournissant des plants tirés des pépinières départementales ?

Un arrêté du gouvernement ordonne la plantation des routes et chemins vicinaux; arrêté précieux qui fait sourire l'homme de bien, qui en voit découler la salubrité de l'air, l'agrément et l'utilité future. Que ne s'étend-il plus loin ! Que ne puis-je voir bientôt sur la crête et les flancs des montagnes arides et incultes, des semis et des plantations diverses! Là, le noyer, le cerisier, le pommier croîtraient avec succès; là, le pêcher, l'abricotier, le châtaignier, le mûrier blanc; et quelles ressources nouvelles pour les campagnes voisines!

Mais vous verrez que pour garantir les plantations de routes de la dent meurtrière des bestiaux, on sera obligé de les épiner. Je préférerais qu'on les empaillât.

[1] Opinion de M. Giraud de Chantrans, développée dans un Mémoire intitulé : *Doutes proposés sur quelques principes reçus en agriculture.*

Ce moyen est plus praticable, moins dispendieux et plus conservateur, toutefois quand on a trempé la paille dans des eaux croupissantes. On pourrait charger de ce soin les particnliers riverains.

Le *platane d'occident*, originaire de la Virginie, dont les rameaux étendus fournissent un grand et sain ombrage, conviendrait particulièrement à ces plantations surtout dans les lieux aquatiques.

L'érable à feuilles de frêne, dont le feuillage brunâtre se verse de tous côtés, se plaît dans tous les terrains et croît partout rapidement. Il est à peine connu dans la Haute-Saône.

Quant aux arbres futaies, ceux que je préférerais sont le chêne, le hêtre, le frêne, le sapin, le peuplier d'Italie (1). Tels sont, je crois, ceux qui, réussiraient le mieux dans notre climat.

Le *chêne*, c'est arbre majestueux et superbe, l'oracle de Dodone, l'idole de nos pères; le chêne, qu'on peut appeler le roi des arbres, pour l'étendue et la multiplicité de ses branchages, la force, la fermeté, la durée de son bois, la saine nourriture qu'il offre aux bestiaux, la dureté de son écorce dont on tire un si grand parti, le chêne croît en abondance dans nos forêts; mais on remarque que celui qui vient dans les terrains humides est le moins propre à la construction.

Le *hêtre*, dont le fruit, bon à manger, produit une huile douce agréable, y croît également dans

(1) Il y en a six prévus par les Ordonnances. Je préfère ceux-ci, eu égard aux localités.

4

toutes sortes de terrains. Sa tige s'élève droite et belle; son bois, sans contredit le meilleur pour la combustion, sert avec succès dans le châronnage.

Le *frêne* (1), à tige haute et droite, produit un fruit amer que les habitans confisent dans le vinaigre; ils emploient ses feuilles à la nourriture du bétail; ils en tirent spontanément la manne purgative et regardent son bois comme le meilleur pour les travaux du châron.

Le *sapin* et la *pesse* se trouvent d'une belle essence dans nos montagnes septentrionales, mais les bois de marine y deviennent fort rares. Ces arbres résineux présentent une grande ressource aux propriétaires; d'abord ils produisent de la résine; puis on les abat deux fois, quand on ne coupe qu'une seule fois le chêne. Il est même une espèce de sapin qui croît plus promptement, et dont la tige est plus droite: c'est le *pin*. Les habitans en tirent du goudron, de la poix, et de la résine qui, dissoute dans le vinaigre, produit la colophane.

Le *peuplier pyramidal* d'Italie se plaît au bord des rivières, dans les terrains gras et humides. Il est trop peu commun dans la Haute-Saône. Cet arbre se multiplie promptement de simple bouture; il a une croissance si active que dans moins de trois ans on peut avoir une pépinière de ces arbustes de 6 mètres

[1] Il y a plusieurs espèces de frênes. Le frêne d'Italie, d'Angleterre, d'Amérique; je parle de celui que nous connaissons sous le nom de *fraxinus excelsior*, à cause de sa hauteur et de sa grande utilité.

de hauteur. Cet arbre est celui de tous qui réussit le mieux dans les fondrières ; il aime les terrains marécageux où le saule même ne prospère point. Cependant, ce bel arbre, si propre à décorer les cours d'eau, pourrait être accompagné du *saule*, du *marceau* et de l'*osier;* il en résulterait un très-grand avantage sous le rapport de l'assainissement des lieux aquatiques qu'ils embelliraient ; d'ailleurs, des liens de ces plants seraient tolérés, dans les lieux surtout où le seigle ne croît point ; et les vignerons, les jardiniers, les tonneliers, les vanniers en feraient leur profit.

Tels sont les principaux arbres dont la culture nécessaire mérite d'être encouragée. J'en désignerais d'autres (1) encore qui ne devraient pas moins fixer la sollicitude des premières autorités : le *mûrier blanc* est du nombre. Cet arbre précieux, si préconisé par le Tellier (2) et par Olivier, de Serres (3), qui

[1] Tels que l'*érable à sucre*, le *caroubier* dont parle si avantageusement Sestini, et le *robinier* ou *acacia de Robin*, (V. *les Obs. de Muller*, sur cet arbre, *Paris an IX*, et une *Lettre* de François, de Neuchâteau, *Paris an XI*), le *mélèze* et le *châtaignier*.

Bertin a publié un *Essai sur la culture de la châtaigne*, *Rennes an VIII.*

[2] Auteur de plusieurs ouvrages sur la culture du mûrier blanc et l'éducation des vers à soie, tels que *Brief discours contenant a manière de nourrir les vers à soie....* *Paris*, 1602. *in-4.°*, fig. et *Mémoires et Instructions pour l'establissement des meuriers*, etc. *Paris* 1603. *in-4.°*, Une analyse courte et bien faite de cet ouvrage devrait être publiée et distribuée *gratis* à tous les curés des arrondissemens communaux.

[3] Voyez sa *Cueillete de la soie*, *Paris* 1599, et sa *Seconde richesse du mûrier blanc.*

prétend que de son écorce on peut faire du cordage et même des toiles fines, procurerait à nos contrées les plus grands avantages; et nous le connaissons à peine! A peine savons-nous que son fruit est sain et délicieux; que le pharmacien et le confiseur l'utilisent également; que l'ébéniste débite avantageusement son bois pour toutes sortes d'ouvrages; que ses racines ne sont pas sujettes à la pourriture; que le teinturier, le tisserand, le cordier, trouvent d'étonnantes ressources dans son écorce; que cette écorce, préparée comme le lin, donne de la soie; que les feuilles de ce bel arbre, outre le sain ombrage qu'elles procurent, fournissent, en hiver, une bonne nourriture aux moutons, et qu'elles sont le véritable aliment des vers à soie, qui font une des principales branches d'industrie des contrées méridionales.

En vain on objecterait que les plantes du midi ne s'acclimatent point dans le nord. Le tabac, transplanté par les Portugais, du Brésil en Europe, fut naturalisé en France vers l'an 1559; et la pomme de terre (1), n'est-elle pas une des plus riches conquêtes

[1] La pomme de terre a été apportée de l'Amérique septentrionale, sous le règne d'Élizabeth, par Sir Walter-Raleig. Le robinier fut transplanté chez nous, vers l'an 1600, par un professeur de Botanique, nommé Jean Robin; en 1644 le café y fut apporté par des Marseillois; le thé y avait été reçu quelques années auparavant. Le riz, l'épinard, nous viennent de l'Asie mineure; le topinambour, du nouveau monde; l'Italie nous a fourni le concombre nommé serpentin; l'Espagne, à qui nous devons l'usage des truffes, nous a transmis la scorsonère; les artichauts nous sont venus de Florence, au commencement du 16.e siècle, *etc.*

dont notre agriculture ait à se féliciter? Je parlerais de l'abricotier, du prunier, du cerisier, du noyer, du coignassier et d'autres arbres fruitiers qui nous viennent des contrées asiatiques, si ce n'était un fait avéré en histoire naturelle que les plantes méridionales passent facilement au nord où elles obtiennent des succès, quand celles du nord se transplantent difficilement dans le midi.

Henri IV, qui aimait aussi la prospérité de sa patrie, donna en 1602 des lettres patentes à l'effet de propager les mûriers; l'année suivante, des commissaires, envoyés sur tous les points de la France, pour prendre des renseignemens, et préconiser cette sorte de culture, déclarèrent que les vers à soie et l'arbre qui les nourrit pouvaient prospérer dans tout le royaume (1). Pourquoi donc repousserions-nous de notre sein cette nouvelle source de richesse? Pourquoi refuserions-nous des soins à un végétal qui nous serait peut-être plus utile qu'aucun de ceux que nous possédons? C'est aux riches propriétaires, c'est aux ecclésiastiques des campagnes à montrer l'exemple?

J'aimerais à voir une pépinière de ces arbres établie dans chaque département. Louis XV en avait placé dans plusieurs provinces et en faisait distribuer les plants gratuitement. Colbert donnait aux cultivateurs 24 sols par pied d'arbres qui subsisteraient trois ans après leur plantation (2).

(1) Voyez *l'Essai hist. sur l'agricul.* Art: *France, par Grégoire, Paris* 1804.

(2) Voyez sur la culture et le semis du mûrier, le grand *Dict.*

En général les pépinières offrent de grands avantages à l'agriculture. C'est par elles qu'on multiplie, qu'on naturalise les arbres exotiques ; ce sont elles qui préviennent la disette des plantations et réparent le mal ; ce sont elles qui instruisent le cultivatenr, qui lui présentent des expériences et lui donnent de l'émulation. Ces sortes d'établissemens méritent la plus grande considération.

J'ajouterai ces observations connues : que pour faire avec succès des semis et des plantations de bois, il est évident qu'il faut observer l'aspect et la nature du sol, les abriter par des mousses, des buissons, des épines, les entourer de fossés et y pratiquer des saignées pour l'écoulement des eaux ; mêler quelquefois les arbres qui tirent leur aliment du fond de la terre avec ceux qui se contentent des sucs de la surface, et rendre ces terrains inaccessibles aux hommes et au bétail.

De même pour conserver les forêts, il faut, ce me semble, en interdire l'entrée, et suivre les principes rigoureux des règlemens forestiers. C'est à l'autorité à garantir le bien de tous. Vous vous plaindrez, agriculteurs indolens et routiniers de la sévérité de votre chef ; ainsi des enfans aveugles et dénués d'expérience murmurent contre leur père qui les retire malgré eux et les éloigne du précipice aux bords duquel ils erraient en sécurité.

d'Hist. Nat. Tom. 15. Voyez aussi un *Mémoire du docteur Bonvoisin sur la diminution du produit des vers à soie dans le Piémont, et les moyens d'y remédier.*

SECONDE PARTIE.

Moyens de diminuer la consommation du bois sans nuire à l'Agriculture ni aux Arts.

J'ENTRERAI en matière par quelques calculs statistiques qui pourront servir à la solution du problème proposé.

En 1789 on comptait dans le département . . . . 153,105 hect. 68 ares de forêts.

Au premier vendémiaire an 13, il y en avait . . . . 140,028 hect. 30 ares

Il y a donc une différence, en moins, de . . . . 13,077 hect. 38 ares

Cependant on aurait tort d'attribuer cet énorme déficit à la seule transgression des lois : l'inclémence des saisons fait le plus grand mal aux forêts. Elles ont éprouvé des pertes incalculables dans les hivers de 88 et 89 (1). Elles abondaient alors en arbres fruitiers dont elles se virent absolument dépouillées; la gelée frappa également la plus grande partie de leurs modernes; enfin, tous les ans des ouragans dévastateurs sont pour elles de nouveaux fléaux.

(1) Depuis le 25 novembre au 18 janvier, le thermomètre est resté aux 15, 16, 17, 18.°, au-dessous du point de congellation.

Ce qui enlève encore des alimens à la consommation, c'est que les taillis, qui en 1789, produisaient environ 280 (1) stères par hectare, ne produisent plus que 247 stères pour la même étendue. Or, des 140,028 hect. 30 ares qui composent le sol forestier de la Haute-Saône, en déduisant les quarts en réserve, les exploitations annuelles des trois quarts restant cumulés, fourniront 4,200 hect. 84 ares; delà 1,037,607 st. 48 c. dont les forges absorbent environ 500,000 st. 00 c.

Il reste donc pour la consommation des particuliers, ci . . . 537,607 st. 48 c.

calcul trop vrai pour n'être pas effrayant. En effet, si l'on estime que chaque feu ou ménage doit consommer par an : 15 st. 36 c. (2) de bois, l'un portant l'autre; 64,926 feux qui se trouvent aujourd'hui dans le département, devront consommer évidemment 997,263 st. 36 c; d'où il suit que nous n'avons guère plus de la moitié du bois que nous pourrions consommer.

En 1789, il y avait plus de bois à exploiter et moins de ménages (3) pour la consommation. Aussi est-on obligé de tirer des départemens voisins ou de vendre des quarts en réserve pour combler le déficit (4).

(1) 38 à 39 cordes par arpens.

(2) Environ 4 cordes.

(3) On n'en comptait que 55,870.

(4) L'auteur des *Recherches historiques sur la ville de Gray*, page 330, pour comparer le prix des bois au 15.e siècle, au prix actuel, dont il attribue la hausse extraordinaire à la multiplicité des usines,

Mais cette calamité est générale. Sur tous les points de l'Empire on entend éclater la même plainte. Déjà en 1786, l'Académie de Châlons-sur-Marne proposa un prix sur une question analogue à celle dont la solution m'occupe. Dans un Mémoire (1) qu'elle a couronné, on estime que le produit des exploitations de bois porté au plus haut et celui de la consommation au taux le plus bas présentent un déficit annuel de 1,770,281 st. 91 c. (2), déficit qui n'a fait qu'accroître étonnemment depuis cette époque.

On voit dans le même ouvrage que la consommation des forges fabricant les fontes et fers en France, est portée à plus de onze millions et demi de stères (3).

Cette énorme dépense, jointe au déficit extrême qu'on éprouve, est bien faite pour exciter l'émulation du patriote ami de l'humanité; elle est propre à inspirer des moyens réparateurs.

Il appartiendrait, par exemple, à des maîtres de forges éclairés de chercher quelques améliorations (4) dans l'art du charbonnier; et d'essayer de procurer une plus grande quantité de charbon égal en qualité,

cite une charte de la confrairie de la conception de 1427, qui prouve que pour 5 *sols* on obtenait alors 60 *pièces de bois de charpente.*

(1) *Quels seraient les moyens de prévenir la disette des bois et d'en procurer l'abondance*, par *Henriquez*.

[2] 461,131 cordes.

(3) Environ trois millions de cordes.

(4) M. Galand, ancien maître de forges, a présenté sur cet objet au Comité de statistique du département, un Mémoire volumineux qui mériterait d'être connu.

avec le moins de bois possible. On ne saurait trop recommander aux forges dévorantes l'économie d'une matière qui fait leur aliment nécessaire et dont elles font une consommation qui sème la disette partout où elles existent.

Le Gouvernement, qui s'empresse d'arrêter dès leur naissance les abus qu'il aperçoit, vient d'ordonner la suppression des fours particuliers. Cette mesure aura les plus heureuses suites, tant pour économiser le combustible que pour prévenir les incendies.

Peut-être conviendrait-il également d'interdire dans les cantons vignobles de notre département, les nouvelles plantations de vignes : non-seulement le laboureur avide échange de bons champs contre de mauvaises vignes; non-seulement il perd un tems précieux en divisant ses soins, mais encore il augmente la consommation du bois et pour ses instrumens de fabrication des vins, et pour ses échalas, pour ses liens, ses cuves, ses cercles, ses futailles de toutes espèces; enfin pour la distillation de ses eaux-de-vie.

Qu'on parcoure les annales de l'histoire; on verra que cette sorte de culture fut souvent interdite. Elle le fut en France par l'ordre de deux hommes dont la mémoire nous est odieuse, Domitien (1) et Charles IX. Une ordonnance de Philippe, comte de Bourgogne,

(1) Ce prince cruel et timide fit arracher les vignes dans la Gaule, de crainte, dit Montesquieu, (*Esp. des lois* XXI, XV) que leur liqueur n'y attirât les barbares comme elle les avait autrefois attirés en Italie.

du premier octobre 1567, défend expressément d'emplanter des vignes dans les lieux propres à la culture des grains, et de ne planter, nulle part, ni melons, ni gamés; en 1577 Henri III fit la même injonction dans ses Etats. L'homme de bien ne peut qu'applaudir à de pareils règlemens. Un autre arrêt du parlement de Besançon, du 3 février 1731, ajouta à ces défenses l'ordre sévère d'extirper tous les mauvais plants depuis 1702: Peut-être conviendrait-il, sous bien des rapports, dont ce n'est pas ici le lieu de parler, de renouveller cette inhibition depuis 1789, toutefois en profitant des lumières acquises pour l'amélioration de cette sorte de culture?

Il me paraît qu'il devrait être également défendu de construire d'ais ou bardeaux les couvertures des maisons. On éviterait par là nombre d'incendies, et il y aurait économie de bois et économie domestique. Ces coutumes devraient être, au moins, proscrites dans un pays où les tuileries sont nombreuses et les carrières abondantes.

Il faut avouer que l'industrie nationale a beau faire des progrès; assis sur ses anciennes habitudes, le peuple les quitte difficilement. Depuis plusieurs années les constructions de cheminées et de fourneaux économiques sont connues; elles sont à peine pratiquées chez nous. Une *Instruction populaire sur le blanchissage domestique, à la vapeur*, vient d'être imprimée et publiée par ordre du Gouvernement (1); et elle

(1) *Paris*, 1805, in-12, *au bureau du Journal d'économie rurale, rue de Grenelle n.° 321. Faub. St. Martin.*

n'est pas même mise en usage dans nos établissemens publics. Au reste, je ne parle ici de ces découvertes que dans leur rapport avec le combustible. On sait, par exemple, que sa consommation pour le blanchissage est vingt fois moins considérable que pour le blanchissage ordinaire.

Je vais parler d'une découverte plus importante encore pour notre département; découverte dont la réalisation suffira pour résoudre cette seconde partie du problême qui m'a fait naître quelques vues d'économie rurale.

On sait qu'il n'existe dans nos contrées qu'une houillère soumise à l'exploitation; que ce combustible devient fort cher aux consommateurs éloignés de la carrière; qu'il a, d'ailleurs, plusieurs inconvéniens; et qu'il ne saurait être employé par les hauts fourneaux parce qu'il rend le fer aigre, cassant, et qu'enfin il leur est trop dispendieux (1). Cependant c'est un bienfait de la nature dont on a raison de profiter et dont les habitans voisins et quelques arts métallurgiques se servent avec des avantages réels.

Les administrations pourraient elles-mêmes donner l'exemple de l'emploi de ce combustible. Si l'odeur forte qu'il exhale; si la poussière imperceptible qui s'attache aux meubles, aux papiers, aux vêtemens,

(1) Cette vérité est reconnue par nos maîtres de forges qui ont voulu faire des essais à l'exemple des Anglais et des Hollandais; ils ont même cherché à amalgamer, à épurer notre houille qui paraît être trop sulfureuse, trop phosphorique; et ils ont, en quelque sorte, renoncé à ce combustible.

les empêche d'en brûler, que ne font-elles usage d'escarbille, qui n'a pas ces inconvéniens (1)?

Que s'il faut encourager les recherches de houille, celles des tourbières, trop négligées, m'engagent à réveiller l'attention de mes concitoyens et à entrer à ce sujet dans quelques détails qui méritent de captiver leur intérêt.

Quoi! environnés de tourbières vous cherchez encore les moyens de diminuer la consommation du bois! 1274 hectares d'étangs, dont plus de la moitié est marécageuse, 41 marais qui forment une surface de plus de 700 hectares, tous susceptibles d'être convertis en tourbières; voilà vos ressources : Que ne savez-vous les utiliser?

Cet objet mérite la plus grande attention. On conviendra que les marais sont non-seulement inutiles, mais encore contagieux et épidémiques par les miasmes insensibles qui s'échappent de la putréfaction et de la décomposition des végétaux et des animaux qui périssent dans leur sein; on devrait donc en ordonner le desséchement quand même l'excavation de la tourbe ne l'opérerait point.

Le Gouvernement a fait, en l'an 12, l'expérience que la tourbe pouvait être carbonisée et rendue com-

(1) M. Lander-Müler, de Roye, vend de ce combustible, qu'il appelle houille épurée. Il l'obtient de la consommation de la houille dans des fours à reverbères qu'il a inventés pour la calcination des pierres calcaires. Il s'en sert aussi dans des foyers domestiques de son invention, qui sont très-commodes, et où l'on peut également brûler de la houille.

pacte et inodore. L'auteur de cette découverte, M. Dorigny, assure que son charbon peut remplacer avantageusement celui du bois pour la fusion du fer et pour tous les arts métallurgiques; et qu'il peut être employé également pour les usages domestiques. Si cela est, comme j'aime à le penser, le Gouvernement lui-même ayant provoqué des expériences (1), alors la question que je traite est pleinement résolue, et le premier sujet de prix proposé par la Société (2), pour le premier germinal an 14, l'est également.

Les avantages de la tourbe carbonisée sur le bois sont tels que sa chaleur plus douce, étant plus soutenue, gagne par-là même plus d'activité. Le mètre cube en est des deux tiers moins cher; ses cendres sont un excellent engrais pour les terres; on en extrait du savon et de l'huile à brûler qui est préférable à celle de navette, en ce qu'elle est inodore, moins fumante, plus durable et qu'elle est bien moins dispendieuse. On en tire aussi du goudron pour le carénage des bâtimens; des huiles grasses pour les tanneurs, les papetiers, les usines en général; et un terrain tourbeux de 10 hectares peut suffire pour alimenter 10 forges pendant 25 ans!

Combien d'avantages précieux et incalculables

(1) M. Dorigny a obtenu un brevet d'invention.

M. Lemaître, inspecteur des poudres, a fait aussi, à Soissons, des expériences particulières sur le charbon de tourbe de M. Dorigny: il a réussi au delà de ses espérances, et dans ses propres foyers, et dans les forges d'artisans où il l'a essayé.

(2) « Quels sont les moyens de diminuer la consommatiou du bois dans la fabrication de la fonte et du fer.? «

naissent de cette importante découverte! l'assainissement de l'air, l'abondance du bois, la diminution de son prix; la diminution du prix des fers, des fontes, des huiles, du savon, de la poterie, de la fayance, de la chaux, du gyps, de la tuile, du salpêtre, de la bière, de la chapellerie et généralement de tous les arts et métiers qui roulent par les effets du combustible. Et pour mettre en exploitation ces tourbières, combien il faut de bras et peu d'intelligence dans ces agens! Delà, un nouveau genre d'industrie; delà l'extirpation de la mendicité!

Je n'ajouterai à cela aucun autre raisonnement pour résoudre la question sur laquelle j'ai esquissé des vues générales que mon cœur m'a dictées pour le bien public; je dirai même que tous ceux que j'ai développés jusqu'ici pâlissent, deviennent fades et insipides devant mon dernier argument. Je conviens aussi qu'il est fait pour exercer le scepticisme le plus modéré. Puissé-je, du moins, n'être pas trompé dans la douce perspective que je contemple! Puissé-je attirer dans mon département le citoyen précieux auteur d'une découverte, dont la France doit être jalouse! Heureux si, en servant mon pays de cette manière, je puis obtenir un souris de bonté du magistrat philantrope qui a proposé le Problême que j'ai essayé de résoudre!

FIN.

MÉMOIRE

SUR

CETTE QUESTION:

Quels sont les moyens d'augmenter la production des Bois, et de diminuer leur consommation sans nuire à l'Agriculture ni aux Arts?

Proposée par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, du Département de la Haute-Saône.

Par M. Houry, *Ingénieur des Mines.*

Silvae sint consule dignae.

MÉMOIRE

SUR

CETTE QUESTION:

QUELS *sont les moyens d'augmenter la production des Bois, et de diminuer leur consommation sans nuire à l'Agriculture ni aux arts ?*

SI je croyais, messieurs, que les vérités utiles à la recherche desquelles vous sollicitez vos compatriotes, dussent jamais être condamnées à la poussière des bibliothèques, à l'oubli des ministres et au mépris des grands, après avoir mérité les honneurs de l'impression, vos suffrages et vos couronnes académiques; content de garder un modeste silence, et de m'affliger en secret, je ne viendrais pas mêler ma voix stérile à celle des amis de l'agriculture et des arts, et je gémirais sur ma triste patrie gouvernée par un esprit d'erreur et d'aveuglement capable de tarir ou d'empoisonner les sources de la fortune publique. Mais des considérations puissantes me rassurent : elles soutiennent, elles enhardissent ma faible pensée. Je veux parler de l'importance de mon sujet, et de la sagesse d'un gouvernement à qui rien n'échappe.

La conservation des forêts et l'augmentation de leurs produits intéressent toutes les branches de la prospérité publique, les générations présentes et futures, et les différens états de l'Europe. La disette des bois se fait sentir depuis un siècle; nos aïeux se plaignaient déjà de la rareté du combustible. Ils nous voyaient

menacés de cette affligeante privation. Leurs tristes présages s'accomplissent de jour en jour : aujourd'hui le mal est à son comble.

Vainement on a cru remédier au désordre en créant des administrations forestières ; on a fait des règlemens quand il fallait des lois ; on a prohibé quand il fallait ordonner ; on a présenté des palliatifs quand il fallait couper le mal jusques dans sa racine. On a, à peine, effleuré parmi nous les grandes questions de l'aménagement des bois et des forêts. Les expériences nombreuses des Duhamel sont encore insuffisantes à la solution des problêmes forestiers.

Cependant la hache indiscrète, semblable à la faulx de la mort, promène la destruction et le ravage au sein de nos forêts. Les sommets des montagnes, autrefois décorés des plus belles productions végétales, n'offrent plus qu'un sol aride et décharné ; des rochers immenses dépouillés de terre cultivable par l'action des météores ne présentent plus à l'œil affligé que l'aspect fatigant de la stérilité. Ces rivières, dont le cours constant et régulier était entretenu par la chute lente et graduée des eaux pluviales arrêtées sans cesse par les troncs et les feuilles des arbres, sont aujourd'hui des torrens dévastateurs de leurs bords, ou des squelettes pierreux qui dessèchent les champs voisins au lieu d'y entretenir la fraîcheur et la fertilité. Les grandes forêts empêchent l'évaporation. Ce phénomène, étendu aujourd'hui sur de plus grandes surfaces, occasionne du froid, car il est toujours accompagné d'une absortion des caloriques. La température éprouve donc de funestes changemens. Les végétaux, privés de

l'humidité et de la chaleur, ne parviennent point à leur maturité. D'un autre côté les vents froids et impétueux, qui se brisaient autrefois contre les remparts des forêts, soufflent dans nos climats un hiver prolongé, et souvent au milieu des étés viennent encore porter le dégât dans nos vergers et déraciner les arbres isolés et sans force.

Tel est le résultat des défrichemens, des coupes prématurées, des terres vaines et vagues, sur l'aisance, la fortune et le besoin des hommes. C'est pour apporter à ce malheureux état des choses des amendemens avantageux et des améliorations successives que votre Société, messieurs, invoque les lumières de la vraie philosophie et de la saine administration, sa compagne. Elle pouvait en appeler à chacun des membres éclairés qui la composent. Mais elle a bien senti que proposer un prix pour le meilleur mémoire sur la production et l'économie du combustible, c'était encourager les bons citoyens à ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts, à secouer quelques préjugés nationaux, à vaincre le pouvoir de l'habitude, et je dirai plus, à faire par vertu ce que la nécessité impérieuse leur commande.

Je vais donc aborder la question sous les deux rapports qu'elle présente d'augmenter les produits et de diminuer la consommation. L'agriculture et les arts, loin de souffrir des moyens que j'aurai l'honneur de proposer, y trouveront au contraire des ressources précieuses pour leur prospérité et leur amélioration. Je ne me fais point un mérite de vous les proposer,

ils sont tous connus, appuyés par des observations et des expériences. Ils seront principalement applicables au département que vous stimulez de votre zèle et que vous éclairez de vos lumières. Le sentiment du bien public animait l'auteur de cette intéressante question ; c'est le même sentiment qui dirige ma plume : voilà mon titre à votre indulgence.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Moyens d'augmenter la Production des Bois.

Partout l'homme social est en opposition avec la nature. Il dispose du règne végétal au gré de ses besoins ou de ses caprices. Les herbacées, les arbustes et les arbres existent dans des proportions variables et dépendantes de sa volonté. Abandonnés à eux-mêmes les végétaux se disputeraient le globe; ainsi que dans l'ordre moral le fort opprimerait le faible. A l'exception des mers, des rivières et des fleuves, la terre serait couverte d'une immense forêt. Les arbres étendant leur éternel empire présenteraient une cime touffue, un tronc élevé d'un diamètre considérable. Ainsi à l'époque de la découverte du nouveau monde, les surfaces n'offraient qu'une forêt continue servant d'enceinte à des lacs et à des mers, et limitée ou plutôt traversée par des fleuves. L'européen, au contraire, s'est fait un funeste plaisir de contrarier

au lieu de modifier le but de la nature. Mais les besoins de l'homme civilisé ont une limite qu'il ne peut dépasser impunément. Il a détruit les forêts; il est aujourd'hui forcé de les repeupler.

Les lieux élevés qui dominent les grands bassins ou les gorges, et dont l'escarpement devait en écarter la hache audacieuse de l'homme, ont été dépouillés de leur antique parure. La vigne et le bled végètent misérablement sur un sol qui ne leur était pas destiné. Nous sommes avertis de ces abus par les torrens qui entraînent les terres et la semence précieuse dans les vallons dont ils déchirent encore le sein fertile. Dans le département de la Haute-Saône, les dégâts occasionnés par l'Ognon dans son cours destructeur, le lit variable de ce torrent, les cailloux roulés et les sables qu'ils charrie sur les champs couverts de stérilité, sont dus aux défrichemens inconsidérés des montagnes de Ronchamps, de Champagney, de Saint-Barthelemy et surtout des ballons des Vosges où des pâturages ont remplacé de vastes forêts.

Ordonner de repiquer les places vagues, les terrains inutiles et même les lieux qu'on a mis imprudemment en culture. Obliger par une loi et des règlemens administratifs d'opérer ces plantations, en 25 années consécutives, pour ne point écraser ni léser la fortune des particuliers; exempter d'impôts, ou d'une partie de la contribution foncière les terrains convertis à leur première destination; préparer l'exécution de ces mesures en formant dans chaque arrondissement départemental, même dans tous les cantons, une

vaste pépinière d'arbres forestiers également utiles à la plantation des routes et des chemins vicinaux : voilà les grands moyens de restauration de nos forêts ; c'est au Gouvernement à les mettre en vigueur ; c'est à l'administration forestière à présenter ses vues sur l'exécution de ces projets, sans lesquels nos bois continueront de dépérir.

On pourrait peut-être objecter qu'il sera difficile de distinguer les terrains qui doivent être remis en culture. Il est aisé de répondre que la nature elle-même nous avertit de nos défrichemens imprévoyans. Les dégâts occasionnés chaque année par les eaux pluviales, indiqueront assez à l'administrateur les lieux qui doivent être replantés ; ainsi, près d'arriver à Ronchamps, la route n'est-elle pas dégradée constamment par les torrens et les pierres qui descendent de cette montagne dénudée ? D'ailleurs, c'est plutôt sur les communes que sur les particuliers que cette obligation pèsera. Il est évident que généralement elles sont la cause de la diminution de leur bois ; qu'on les oblige à représenter les anciens plans de leur bois, et l'on verra que la plupart des mauvais pâturages actuels en font essentiellement partie, et sont dans le cas d'être repiqués.

Que n'imitons-nous encore dans nos institutions les nations étrangères qui s'occupent avec succès de la conservation des forêts, parce qu'elles en connaissent l'importance. L'Allemagne surtout a mis en pratique des théories qui passeraient en France pour les rêves heureux d'une brillante imagination. Dans le

Hanovre, le fils d'un cultivateur n'obtient pas la permission de se marier sans qu'il n'ait justifié avoir planté un certain nombre d'arbres.

Si le Gouvernement peut adopter une mesure semblable à l'égard de simples particuliers, il peut, avec plus de raison encore, obliger les propriétaires des bouches à feu de réparer les torts que leurs usines font journellement à nos forêts. Ces usines ne roulent que par autorisation du Gouvernement; elles sont intéressées à la reproduction du combustible; et il n'y a pas un propriétaire de fonderie qui ne s'empressât de répondre aux vues et aux intentions d'une administration prévoyante et sage, si elle venait à leur commander des plantations annuelles. Le conseil d'état est si convaincu de cette vérité, qu'il en fait une condition expresse dans les arrêts de recréation des hauts fourneaux.

Mais, dira-t-on, n'y aura-t-il pas une trop grande quantité de terrains d'enlevés à la culture ou aux parcours? Il est aisé de répondre à cette objection, que le meilleur moyen d'améliorer le sort de l'agriculture est d'abolir tous les droits de parcours, de multiplier les prairies artificielles, de nourrir généralement les bestiaux à l'étable, et surtout d'empêcher que la dent meurtrière des animaux, et particulièrement de la chèvre, ne soit funeste aux jeunes pousses dans les coupes nouvelles. Qui ne sait qu'il existait autrefois des bois dans tous ces pâtis communaux qui augmentent chaque jour en étendue aux dépens des forêts, et qui sont le plus souvent couverts

de pierres et de rochers où la terre végétale est brûlante en été, et fournit à peine un brin d'herbe à la faible brebis, qui souffre et dépérit dans ces prétendus pâturages.

Qu'on recherche, d'ailleurs, les limites des bois impériaux et communaux, et l'on verra combien les champs et les pâturages ont anticipé. Qu'on oblige les acheteurs à replanter un certain nombre d'arbres, particulièrement dans les places vuides; que ce soit une des conditions essentielles de la vente. Quant aux quarts de réserve et à ces vieilles futaies qui ont atteint toute la hauteur et toute la force dont un bois est susceptible; quand les besoins des communes exigent qu'on les vende, ou quand on les voit dépérir et s'altérer, ne serait-il pas avantageux de les déraciner plutôt que d'y apporter la hache ou la scie? Des machines peu compliquées, de simples leviers, ont parfaitement réussi aux expériences du célèbre Duhamel; outre l'avantage des racines et des souches qui procurent un excellent combustible, le terrain devient propre à de nouvelles plantations; et au lieu de devenir un pâtis peu fertile ou un pauvre taillis, un bois nouveau, plein de santé et de vigueur, s'élève et vient remplacer de vieux arbres mal-sains et à demi-pouris. Et quand il serait vrai que le dessouchement exigeât un peu trop de dépenses, il est toujours convenable de couper l'arbre assez bas pour qu'on puisse couvrir de terre la souche et la faire pourir plus promptement; car la racine de ces arbres étant épuisée par la vieillesse, on ne peut jamais espérer qu'un vieux tronc produise

un beau taillis. Le Gouvernement doit donc ordonner aux communes, s'imposer à lui-même, l'obligation de replanter les futaies et de consacrer le même emplacement ou une égale quantité de terrain à des plantations d'arbres destinés à devenir la ressource de la génération future, et même de nos contemporains.

L'inconvénient de laisser des baliveaux est trop connu pour que j'aie besoin de réfuter ce système destructeur de nos taillis. Des arbres isolés, surtout après avoir vécu en société, ont à souffrir des rigueurs du froid, et plus encore des ardeurs de l'été. Environnés d'autres arbres ils sont accoutumés à une température plus douce; ils éprouvent donc des maladies qui nuisent à leur accroissement, et qui les altèrent dans les premières années de leur nudité; et s'ils conservent ou reprennent de la vigueur, ils dérobent les sucs nécessaires aux jeunes plantes qui croissent autour d'eux, et sont ainsi placés dans l'alternative d'être la victime du plus fort ou de le voir languir au milieu d'eux. Il serait donc plus avantageux de supprimer le système des baliveaux et d'avoir séparément de hautes futaies destinées à fournir les bois de charpente, et des taillis uniquement consacrés à procurer du combustible.

C'est ici le lieu de parler d'une nature de terrain appelé *fouillis* dans le département de la Haute-Saône, et de conseiller pour eux un défrichement total et une nouvelle plantation d'arbres. Ces *fouillis* sont des terrains peu susceptibles de culture et semés de rochers. Ils forment une espèce de jachère ou de sol

qui repose, et dans lequel croissent et végètent de misérables arbustes malgré la dent meurtrière des animaux. On les défriche au bout de 8, 10, 12 ou 15 ans, pour les remettre en culture pendant deux ou trois années. Elles donnent un faible produit et redeviennent bientôt après de tristes jachères. Saint-Barthelemy, Ternuay, Château-Lambert et presque toutes les communes des Vosges sont soumises à ce préjugé de culture, quand le même terrain, à côté de ces buissons et de ces ronces, voit s'élever de belles futaies et des taillis productifs. Les bois voisins sont menacés eux-mêmes de devenir des *fouillis*, qui, sans doute, étaient des bois autrefois, si une sage administration ne se hâte de prévenir les désordres forestiers, d'encourager et d'ordonner même les plantations et les repiquages, et de faire exécuter avec sévérité les réglemens concernant la conservation et l'aménagement des forêts.

SECONDE PARTIE.

Des moyens de diminuer la consommation des Bois.

Dans toute la France le bois s'est élevé à un prix qui n'est pas proportionné à l'augmentation survenue dans les prix des autres objets de consommation. Cette chéreté n'est pas seulement occasionnée par la disette des bois; mais encore par la lutte qui règne

entre les propriétaires des bouches à feu et les marchands de bois propres aux constructions et au chauffage. Les maîtres de forges se disputent les bois, se les enlèvent réciproquement, sans avoir égard aux convenances locales. N'est-il pas inconvenant, sous tous les rapports, qu'aux portes d'une usine on vienne exploiter pour le service d'une autre un combustible que la première est obligée de se procurer à de grandes distances, souvent dans le voisinage de la seconde? Un bois qui avoisine une commune n'est-il pas naturellement destiné à l'usage de ses habitans? Dans le cas où l'on rétablirait le système des affouages ou affectations en faveur des villes et des usines, elles trouveraient de l'économie, sinon dans le prix du combustible, du moins, dans les frais de transport. Ces affectations n'empêcheraient pas le Gouvernement de retirer le prix convenable des produits de ces forêts Les usines sont intéressées à conserver les forêts; et on a toujours vu que les bois qui leur étaient affectés, étaient en fort bon état, à raison de la bonne administration des régisseurs ou fermiers de ces mêmes usines, et du soin qu'ils avaient de faire de nouvelles plantations Dans cette hypothèse on cesseroit bientôt d'entendre les cris absurdes des habitans des villes: « point de forges, point de fourneaux; » comme s'il fallait détruire la capitale de l'Empire, parce qu'elle est un gouffre dans lequel viennent s'engloutir des forêts immenses.

Il est vrai que si l'on compare la consommation des usines à fer du département de la Haute-Saône,

avec celle de ses habitans, on la trouvera dans un rapport exorbitant; s'il faut, comme il est aisé de le prouver, 12000 hectares de bois pour leur consommation totale, les forges et les fourneaux en exigent seuls plus de 10000. Il en faut à peine 1500 pour l'usage des particuliers; mais ces bois employés à la fabrication du fer ne sont pas perdus pour le département; ils reviennent, soit dans les caisses publiques, soit dans les mains des particuliers chargés des bénéfices, des matières premières, de main d'œuvre et de l'industrie départementale.

Quant à vous, habitans des villes et des campagnes, vous propriétaires de fonderie, vous tous qui exercez des arts dont le feu est l'agent principal, au lieu de vous désunir, conspirez pour trouver des moyens d'économiser le combustible végétal; vous possédez des tourbières; vous en avez dans l'arrondissement de Gray et dans celui de Lure. Que n'exploitez-vous dans le canton de Saulx, arrondissement de Vesoul, ce sélénite bitumineux préférable aux meilleures tourbes. Vous êtes à proximité de la houillière de Ronchamps, et vous négligez l'usage de ce combustible.

Entrons dans quelques détails sur les applications diverses dont la houille est susceptible.

La substitution de la houille au charbon de bois dans les hauts fourneaux, n'est plus un problême en métallurgie. Il est démontré qu'en général une livre de coak ou de charbon de houille peut fondre une livre de minerai. La carbonisation dépouille ce combustible de son bitume et d'une partie de soufre et

de phosphore qui sont nuisibles aux qualités de la fonte. Mais dans cette opération un quintal de houille se réduit à environ 60 *livres ;* cette perte est un peu compensée par une quantité assez considérable de bitume et d'huile empyreumatique qu'on retire de cette distilation, qui, mélangés peuvent servir à graisser les essieux des voitures, et qui séparément ont des usages particuliers.

Les fontes obtenues par le moyen du coak ou de la houille épurée ont souvent l'inconvénient d'être très cassantes : on est obligé de leur faire subir une seconde fusion pour leur donner plus de qualité. Alors elles sont douces et propres à la fabrication des canons, des roues, des marteaux de forges, des cylindres, des tuyaux et généralement de tous les ouvrages de moulerie. Pour mettre hors de doute les avantages de ce combustible sur le charbon de bois, il me suffira de vous dire qu'en Angleterre, où la main d'œuvre et les denrées de première nécessité sont doublées comparativement à la France, le résultat de la première fusion de la mine valait environ 60 francs le millier, en 1803, et le résultat de la seconde fusion coûtait à la même époque 84 francs le millier. Après cette refonte le métal est susceptible d'être converti en fer; mais ce fer n'est pas de première qualité; on ne peut l'employer qu'à des ouvrages grossiers ou bien à la fenderie, aux toleries, laminoirs, *etc.*

La Belgique, qu'on pourrait appeler l'Angleterre de la France, par l'enthousiasme avec lequel cette contrée

industrieuse accueille les nouvelles découvertes, et porte dans les arts les améliorations et les perfectionnemens du siècle; la Belgique, dont les départemens rivalisent d'industrie, de commerce et d'activité avec toute l'Europe, devait être la première à nous montrer l'exemple de l'économie du combustible dans l'affinage du fer.

Le premier procédé employé par les Belges consiste uniquement à ébaucher des loupes, à cingler seulement des renards ou massets dans des feux d'affinerie d'une dimension moindre que les renardières, en employant du charbon de bois; ces loupes, véritable fer forgé, sont portées dans des fours à reverbère ou dans des chaufferies alimentées par de la houille brute; on les y échauffe jusqu'à ce qu'elles soient d'un rouge blanc, et on les tire en barres sous le marteau: il y a environ un quart et même un tiers de charbon de bois remplacé par de la houille dans cette opération.

On commence à suivre un second procédé d'affinage préférable à celui qui précède. Je ne ferai que l'indiquer pour ne point sortir des bornes d'un mémoire qui ne concerne pas le traitement du fer. On fait usage des fourneaux à reverbère imaginés par Vil[illegible]uison, et qu'on appelle *puddling furnaces*. Ils sont chauffés avec de la houille brute qu'on jette sur la grille. On choisit même, pout cet objet, la plus mauvaise qualité de la houille. La fonte placée sur le sol du fourneau, blanchit, se ramollit, et se fond. On la brosse avec un ringard, on la met en contacte avec la flamme de la houille : le fer se désoxide au

bout d'une demi-heure de brassage, il redevient pâteux; on jette du sable et de l'eau pour former et refroidir les scories qui surnagent le bain métallique; on les fait écouler dans le bassin qui leur est destiné; le fer s'épure ou plutôt s'affine davantage sous l'instrument du brasseur qui en réunit les grains à mesure qu'ils se forment. Il en compose plusieurs loupes qu'il laisse exposées au courant de la flamme jusqu'à ce qu'il les sorte du fourneau pour les forger. Alors on les porte, ou sous le marteau, ou entre des cylindres cannelés pour les cingler ou en faire des massets. Quelquefois on étire sur le champ ces massets en barre entre d'autres cylindres cannelés; mais le plus souvent on les réchauffe dans un nouveau four à réverbère alimenté par de la houille, pour leur faire subir ensuite l'opération de l'étirage en barre.

Avec six livres de houille brute, on fait sept livres de fer dans ces mêmes fourneaux; tandis qu'il est démontré que dans le procédé d'affinage suivi généralement, on emploie par livre de fer deux livres de charbon de bois bien sec; de sorte que dans ce procédé, 120 livres de houille remplacent une corde de bois et peuvent produire 150 livres de fer (ancienne mesure).

Dans l'état actuel de nos connaissances sur l'emploi de la houille pour le traitement du fer, on peut assurer qu'on ne peut fabriquer entièrement du bon fer, en employant uniquement de la houille. Mais chacun des produits que l'on obtient dans les forges au moyen du bois, peut séparément s'obtenir, au moyen d'un

6

combustible mineral; c'est du moins l'opinion d'un voyageur métallurgiste distingué, *M. Bonard,* qui a visité l'Angleterre dans l'intention de faire jouir la France de ces nouveaux procédés d'affinages. On peut donc, suivant lui, fabriquer au moyen de la houille d'excellens moulages; on pourra même à la rigueur obtenir du fer forgé de ces mêmes fontes, mais d'une qualité médiocre. D'un autre côté, nos fontes obtenues au moyen du charbon de bois, seront toujours avantageusement converties en bon fer affiné dans des fourneaux à réverbère alimentés par de la houille non charbonnée.

Dans les autres usines secondaires où l'on traite le fer, la houille brute peut remplacer entièrement le charbon de bois; ainsi on l'emploîra avec avantage dans les batteries, les fenderies, les martinets, les petites forges et les tôleries.

Si la houille peut remplacer le charbon de bois dans un art où ses principes peuvent nuire aux résultats, où son mélange avec les matières premières peut en changer la nature et former avec elles des combinaisons nouvelles dépendantes du soufre, du bitume et du phosphore, qui entrent dans la composition de ce combustible, à plus forte raison peut-elle être employée dans tous les arts où il ne doit être qu'un agent calorifique, où son action chimique est nulle; dans tous ceux, enfin, où l'on a pour but unique de se procurer de la chaleur. Ainsi les propriétaires des fours à chaux et à plâtres, les fabricans de tuiles et de briques, surtout quand ces établissemens

sont voisins des houillières, devraient secouer leur préjugé à l'égard de la houille. Partout où le prix de la houille sera inférieur à celui du bois, ou pourra seulement rivaliser avec lui, les chapeliers, les brasseurs, les teinturiers ne devront-ils pas avoir le bon esprit de lui substituer ce combustible? C'est au Gouvernement ou à l'administration qu'il appartient d'en faire une obligation pour certains arts, suivant les circonstances et les localités.

Comme je parle ici pour un département qui est en retard sur toutes les espèces d'améliorations, et qui a besoin d'être stimulé par l'exemple de ses voisins, faut-il lui apprendre que la houille de Champagney, malgré sa cherté sur les lieux, est cependant transportée par terre, à plus de 20 lieues de cette exploitation (10 myriamètres), pour alimenter des usines de toute espèce, qu'elle est la ressource des principales fabriques de Mulhouse, et que souvent même on l'embarque sur le Rhin. Qu'ai-je besoin de dire que la coutellerie de Langres commence à en faire usage? qu'on en trouve à Chaumont, à Bar-sur-Aube, à Épinal et à Besançon? Comment se fait-il donc que dans l'arrondissement de Vesoul et de Lure, il existe des usines telles que des forges, des tuileries, des fours à chaux, des brasseries et des distilleries, en un mot, des besoins domestiques et des manufactures de toute espèce, et que son usage soit entièrement méconnu ou négligé, quand partout on se plaint de la cherté du bois?

C'est l'habitude, la routine et les préjugés qu'il

faut vaincre; c'est le mode d'employer ce nouveau combustible avec avantage et économie qu'il faut indiquer; c'est l'exemple qu'il faut donner au public dans les bureaux des administrations, chez les fonctionnaires publics, dans les hôpitaux et dans les prisons. Les détails dans lesquels nous allons entrer sur le chauffage domestique, offriront à votre département, messieurs, les divers moyens d'économie que l'on peut désirer.

Il est évident, pour tous les physiciens, que si l'on mettait en problême de trouver le moyen de brûler la plus grande quantité de bois possible, en échauffant un appartement au moindre degré de chaleur, ou en termes plus courts, produire un *minimum* de chaleur avec un *maximum* de combustible, tous les calculs et toutes les expériences démontrent que les cheminées actuelles en général sont l'appareil le plus commode et le plus favorable pour obtenir ce résultat. En faire usage est donc la conduite d'un dissipateur. Mais l'habitude, et peut-être la santé d'un grand nombre de particuliers, les empêchent d'avoir recours aux différens moyens économiques connus sous le nom de fourneaux ou de poëles. Leur préjugé, ni leur conservation ne trouveront sans doute aucun inconvénient à adopter les constructions du comte de Rumfort, le plus sage et le plus éclairé des philantropes. Ses cheminées réunissent au grand avantage d'économiser le combustible, celui non moins précieux encore, de ne jamais remplir de fumées les appartemens qu'elles échauffent.

Le grand objet d'économie serait de brûler de la

houille dans tous les poëles et fourneaux, et dans toutes les cheminées construites, ou non, suivant les principes de Rumfort. Si on voulait employer ce combustible tel qu'il sort de la mine, on en brûlerait dans chaque feu pour une somme assez considérable. Il y aurait cependant de l'économie d'un bon tiers dans le prix du chauffage. Il en faudrait, au plus, 7 à 8 mesures par mois (1). Dans le pays de Liège, sur les lieux même de l'exploitation, on ne brûle point de la houille brute. On la prépare pour qu'elle puisse brûler plus lentement, et procurer une température plus douce et moins ardente. On tempère la vivacité de sa combustion en la mélangeant, suivant sa qualité, avec un tiers, un quart ou deux cinquièmes en volume de terre grasse, d'argile ou de marne. On délaie cette terre dans de l'eau, on y jette la houille en poussière ou en poudre mêlée de petits fragmens; on la pétrit pour opérer le mélange, et on en forme avec la main des boules ovales ou rondes, ou bien on en fait dans un moule des espèces de briques. Un homme dans sa journée peut en préparer une voiture de 10 quintaux, servant à alimenter un feu pendant plus de deux mois; il suffit de deux ou trois jours pour sécher la houille ainsi préparée. On peut alors la déposer à la cave. Pour s'en servir il ne faut que disposer les briques dans une grille profonde, au fond

(1) Cette mesure porte le nom de quintal, et pèse environ 55 kilogrammes (110 livres), et coûte sur les lieux de 20 à 25 sols, suivant la qualité. En été le transport de la mesure coûte pour Vesoul, de 18 à 20 sols.

de la cheminée, mettre au-dessous quelques copeaux ou ételles pour allumer le feu; il faut du tems pour que la combustion soit générale: il ne faut en aucune manière toucher à ces briques, qu'on charge de tems en tems de nouvelles mottes, ou d'un peu de houille dans le cours de la journée. On peut préparer ces alimens, et vis-à-vis et sur cette grille. (Voyez le rapport qui termine ce mémoire).

Il y a un autre moyen de chauffage plus dispendieux que le précédent, mais plus économique que le bois : c'est l'emploi de l'escarbille. L'escarbille est une houille à demi-brûlée, qui a perdu une grande partie de sa force calorifique. Elle présente si peu d'avantage pour la différence des prix avec celui du bois, que je crois qu'on en abandonnera l'usage dès l'instant où l'on adoptera le premier procédé. Elle est moins ardente que la houille, et est d'un transport moins coûteux; ce qui peut la faire employer avantageusement par les particuliers éloignés des houillières, ou qui craindraient l'odeur de la houille.

Le charbon de houille ou coak que nous avons indiqué pour la consommation des hauts fourneaux, est une escarbille moins brûlée. Elle n'aurait d'autre avantage que d'être inodore dans sa combustion, et n'offrirait pas assez d'économie pour que j'en conseille l'usage. C'est pour la masse des particuliers et non pas pour les riches ni les petits maîtres que j'écris ce mémoire.

Tels sont, messieurs, les moyens que j'ai l'honneur de soumettre à votre jugement, pour obtenir les deux

résultats exigés dans votre problême. Ils sont simples, généraux, applicables à tous les départemens, appliqués déjà dans plusieurs. Mon mémoire lui-même est une récapitulation; je m'abstiendrai donc de l'analyser lui-même. Il me suffira de dire que les plantations d'arbres, l'abolition des droits de parcours, rendront à l'agriculture des terrains stériles, obligeront l'habitant de la campagne à avoir recours aux prairies artificielles, que les fumiers seront meilleurs et plus abondans, que l'on fera un plus fréquent usage, comme engrais, du plâtre, de la chaux et des cendres de tourbe.

Les règlemens concernant les forêts, d'accord avec l'intérêt bien entendu des particuliers, auront une influence bien marquée, non-seulement sur l'agriculture, mais encore sur l'industrie départementale. A cet égard, je vois la France s'élever au plus haut degré de splendeur et de prospérité. Nous ne sommes plus les rivaux, les émules de l'Angleterre, nous la surpassons dans tous les genres d'industrie. Nous égalons les Belges, nos nouveaux compatriotes; les capitaux sont utilisés; les établissemens naissent de toute part; les grands moteurs ne sont plus le partage de quelques établissemens publics; les machines à vapeur se multiplient; les houilles qui les alimentent ne restent plus enfouies dans le sein de la terre. On se livre avec zèle à des recherches utiles, on fait d'heureuses découvertes, on entreprend de grandes exploitations. Les forges ne roulent plus sous l'empire de l'aveugle routine. Elles ne dérobent aux forêts que le luxe de leur végétation; et des usines qui

ne s'épuisent jamais, sont pour elles un éternel aliment de matières premières et de produits.

Veut-on accélérer l'époque de ces brillans résultats? Que le Souverain, que l'Empereur lui-même, consacre les principes de la vraie économie forestière; que chaque année, au retour du printems, un chêne, sans doute moins durable que sa gloire, soit planté de sa main, toujours heureuse, avec toute la pompe et la dignité impériale; que cette fête, accompagnée de cérémonies religieuses, soit imitée par les administrateurs de départemens et par tous les chefs de communes; que des récompenses honorifiques soient accordées au cultivateur dont les plantations seront les plus nombreuses; que les époques principales de notre existence soient marquées par des arbres qui nous les rendront chères. Ce jeune arbre est sain et vigoureux; il est l'image d'un bon fils dont il partage la destinée: ces deux ormeaux, dont les branches se réunissent, furent plantés le jour du mariage de ces époux sexagénaires; et l'emblême du deuil, le mélancolique cyprès, nous rappelle sans cesse l'amour et les bontés de nos aïeux pour nous. C'est par de semblables institutions que les mœurs se régénèrent, et que les hommes, en respectant les forêts, en cultivant les bois, apprennent à chérir leurs devoirs et à pratiquer la vertu.

FIN.

NOTICE

SUR L'ANTIQUITÉ

DE LA VILLE DE LUXEUIL,

Lue à la séance de la Société d'Agriculture, des Sciences et Arts du département de la Haute-Saône, du 3 messidor an 13.

PAR M. FROISSARD, *Magistrat de sûreté, à Vesoul.*

S'IL est satisfaisant pour le littérateur, ami de son pays, de révéler à ses concitoyens la noblesse et l'antiquité de leur origine : son ministère toutefois n'est véritablement utile; il n'est honorable qu'autant qu'il est exercé avec cette sage circonspection, qui met en garde contre les mensonges accrédités de l'orgueil ou de l'ignorance; qui défend de se confier dans les fausses lueurs des opinions paradoxales, des systêmes erronés; qui ne permet de suivre que la route éclairée par le flambeau de la vérité.

Et telle est aujourd'hui ma satisfaction, messieurs, qu'entreprenant de vous démontrer la haute antiquité d'une ville de ce departement, dès long-tems en possession d'offrir aux nationaux, comme aux étrangers, des moyens curatifs des infirmités qui assiègent l'espèce humaine, je n'ai besoin de recourir, ni à ces théories ingénieuses, ni à ces hypothèses hardies, qui distinguent tant de romans de ce genre; qu'il me

suffit d'interroger la muse de l'histoire et de vous rendre fidèlement les oracles de cette fille de la vérité.

Déjà, sans doute, vous m'avez prévenu, messieurs; et vous avez avant moi nommé *Luxeiu*, cette ville qui jadis fut honorée de la bienveillance des Césars, et qui par un dessein généreux du sage et prévoyant administrateur de notre département, reste vouée, d'une manière toute spéciale, à l'auguste dynastie de l'incomparable Napoléon : puisse ce vœu cher à nos cœurs; puisse cette consécration précieuse pour notre pays, trouver aux pieds du trône l'appui de la recommandation du digne lieutenant (1) qu'a député vers nous le moderne César, le héros législateur qui gouverne notre Empire!

Oui, messieurs, si moins fidèle à mes principes et plus amoureux du merveilleux que du vrai, je voulais chercher à la ville de *Luxeiu*, une origine celtique dans les racines étymologiques de ses anciennes dénominations (*Lossodium*, *Losodium*, *Lossovium*, *Luxovium*);

Si je voulais me prévaloir de sa situation, surtout plus heureuse dans les tems anciens, près des vastes forêts de chênes qui ornent le sommet des Vosges, de ces monts divinisés par la superstitieuse antiquité et par la pieuse fourberie des druides;

Si je voulais tirer avantage des ruines multipliées d'édifices anciens, qui sont éparses dans ses environs, et vous les présenter comme les restes des asiles sacrés des prêtres gaulois;

[1] M. le sénateur Aboville.

Si, à l'appui de ce système, j'appelais en témoignage quelques monumens exhumés à différentes époques autour de cette ville, et que je nommerais antiques; tels qu'un *taureau de bronze*, symbole sous lequel les Gaulois, nos ancêtres, adoraient la divinité, qui fut trouvé à la *Pisseure*; *une statue aussi en bronze*, découverte dans l'enclos de l'abbaye, haute de 5 pouces, 8 lignes, nue et portant seulement sur le bras gauche un manteau, ce bras relevé et l'autre pendant, le visage de l'âge de 50 ans ou environ, la barbe courte, mais épaisse, la tête ornée d'un diadême, les deux mains annonçant par leur attitude qu'elles portaient des attributs, ressemblant enfin à celle que Montfaucon reconnaît pour la statue du maître des dieux;

Une *autre statue de pierre*, en bas relief, haute de 4 pieds 4 pouces, et qui offre les caractères gaulois; savoir, la saie à manches, un gobelet dans la main droite, et dans la gauche un coffret, la chaussure entièrement fermée, et le soulier non distingué du bas de chausse, qui fut le produit d'une fouille d'entre le village de Saint-Sauveur et Luxeuil;

Je pourrais peut-être, à l'aide de semblables prestiges, reculer avec quelque vraisemblance la fondation de notre ville au-delà des tems historiques, y établir une des premières colonies de ces asiatiques transfuges qui, dès long-tems avant la fondation de Rome, vinrent en suivant le cours du Danube se fixer dans nos fertiles contrées, et faire ainsi de Luxeuil une métropole de la secte druidique.

Mais livrons de semblables conjectures au feu des discussions polémiques de nos doctes antiquaires; laissons les disputer avec de pareilles armes de l'emplacement de la fameuse *Brixia*, d'*Honorisiac*, de *Salix* ou *Salicis*, de *Brocariacum*, etc. qu'ils cherchent partout autour de nous sans nous les montrer nulle part; et pour nous, recherchons de bonne foi sur le sol thermal de Luxeuil, s'il n'existe pas de titres plus authentiques de son origine, de monumens plus certains de son antique population.

Nous y trouverons d'abord une inscription relevée près des bains, en juillet 1755, et conçue en ces termes :

LIXOVII THERM.
REPAR. LABIENUS;
JUSSU C. JUL. CAES.
IMP.

Déjà cette inscription, conforme au texte des commentaires du conquérant des Gaules, qui nous apprend qu'en effet, *Labienus* obtint le commandement des quartiers d'hiver, accordés en Séquanie aux troupes romaines fatiguées d'une campagne longue et pénible contre Arioviste, nous atteste bien que ce lieutenant du premier des Césars ne fut que le restaurateur des thermes de Luxeuil, qui, plus anciens, exigeaient sans doute des réparations, et qu'ainsi bien long-tems avant l'ère vulgaire, l'efficacité reconnue de ses eaux les avaient fait recueillir et fermer par des édifices pour servir au soulagement des maux de l'humanité.

D'après cela, qui pourrait se refuser d'admettre que, dès ces tems anciens, la découverte de ces eaux salutaires, les soins pris de les recueillir et de leur conserver leur qualité native, avaient dû attirer vers leur source régénératrice l'affluence des malades et des infirmes qui pouvaient en espérer guérison, et faire élever autour de la piscine des asiles hospitaliers, où les baignans pussent recevoir les secours et les soins convenables à leur position?

Voilà donc les commencemens d'une aggrégation nécessaire près les eaux thermales de *Luxeuil*, qui remontent évidemment au-delà de l'arrivée de César dans la partie des Gaules, nommée *Séquanie.*

Et quelle dut être bientôt la somptuosité et la magnificence d'une ville qui rendait tous les peuples voisins tributaires de ses eaux, et qui avait fixé l'attention de ces nouveaux maîtres, de ces vainqueurs du monde, dont le génie créateur et tout-puissant faisait adorer la valeur!

Nos conjectures sur les rapides progrès de cette cité naissante, dès le premier siècle de notre ère, sont justifiées,

1.° Par le résultat d'une fouille faite en 1740, qui fit découvrir à quelque profondeur du sol de la ville actuelle, les bases des jambages d'une porte ancienne, assise sur un pavé romain, et entre ces bases et le pavé 4 médailles de l'Empereur Vespasien, qui régnait vers l'an 70 de notre ère (1);

(1) Vers l'emplacement de la maison de M. Coquillard.

2.° Par la découverte d'une voie romaine, ouvrant une communication au N. O. vers Langres, où elle se réunissait à une autre route qui, de Besançon, conduisait dans les Belgiques;

3.° Par une autre découverte faite en relevant le pavé du faubourg actuel des bains, en 1741, de bases de pilastres, régnant sur une ligne droite dans toute la longueur de ce faubourg et présentant l'aspect et l'idée d'un vaste péristyle élevé pour l'agrément des baignans;

4.° Par l'exhumation faite à différentes époques sous le sol de la ville moderne, d'une quantité de colonnes, de chapiteaux mutilés et tronqués, de tuiles antiques, de vases, de coupes, de patères, de boucles romaines, de quelques aiguilles discriminales, et même d'une statue équestre en pierre (1);

5.° Par les expressions pompeuses dont se sert un auteur du neuvième siècle pour nous peindre, d'après la tradition, la magnificence des thermes anciens: « *ibi Luxovii aquæ calidæ eximiè constructæ cultu habebantur.* » Jonas, dans la vie de saint Colomban.

Cependant il paraît vraisemblable qu'à l'époque de la restauration de cette ville, sous le règne de Vespasien, elle fut resserrée dans une moindre enceinte, et que les bains en occupèrent le centre. Les preuves de cette double proposition résulteraient de la combinaison des découvertes, faites presqu'au même tems, (C. ad., vers 1740), 1.° au milieu de la ville

(1) M. le médecin Faber conserve la tête de cette statue mutilée.

actuelle et au midi des bains, des jambages de cette porte assise sur un pavé plus ancien qui se prolongeait au-delà; 2.° au-delà des bains vers le nord, entre l'étang et le bois Goutil-Joran, à la naissance de la voie romaine, de deux gonds énormes de 4 pouces de diamêtre pour chaque mamelon, et dont la partie entrant dans la feuillure de la porte avait un pied et demi de longueur.

En effet, ne résulte t-il pas, d'une part, de l'assiète des jambages de la porte méridionale sur un pavé plus ancien, que cette porte méridionale fut relevée en dedans des limites plus anciennes de la ville, qui précédemment aurait occupé toute la surface pavée; et d'autre part, que les bains, que nous voyons encore au point intermédiaire d'entre cette porte méridionale et celle qui aurait été placée au N. vers le bois Goutil-Joran, occupaient bien véritablement le centre de la ville réparée sous Vespasien?

D'autres monumens attesteraient, au besoin, que telles furent en effet la conscription et les limites de la vieille ville de Luxeuil; savoir, *la naissance de la voie romaine*, qu'on distingue au lieu même où furent trouvés les gonds de la porte septentrionale et *des tombeaux*, qui, d'après les usages des anciens, devaient être placés hors l'enceinte des villes, et qui, en 1741, furent découverts au milieu de la ville actuelle, au-delà de l'emplacement des jambages de la vieille porte méridionale.

Et il est surtout digne de remarque, que la dispo-

sition de ces tombeaux marque les deux âges de la ville de Luxeuil et confirme toutes les preuves données jusqu'ici de son antique population.

Ces tombeaux, en effet, contiennent des cercueils de pierre sur deux rangs de hauteur; les uns, plus élevés, par conséquent plus modernes, sont chargés d'une croix, symbole du christianisme; les autres, placés au rang inférieur, offrent à leurs surfaces des figures antiques sculptées, et renferment des pièces de monnoie romaine en grand bronze, des médailles consulaires, des inscriptions, des urnes funéraires, *etc.*

Mais c'est peu de cette importance que dès les premiers âges assurèrent à notre ville de Luxeuil, et les vertus curatives de ses eaux divinisées, et les travaux ingénieux exécutés pour les recueillir et les conserver sans mélange, et la magnifique construction de ses thermes : destinée à tous les genres d'illustration, elle va figurer, dès le quatrième siècle de l'ère chrétienne, parmi les cités plus opulentes et mieux fortifiées de l'Empire des Gaules. Et quand pour vous en convaincre, messieurs, je négligerais les conjectures favorables à cette assertion, qui dérivent naturellement de l'ancienneté du pavé de l'intérieur de cette ville, de la solidité des constructions de ses portes et de l'épaisseur de leurs ferremens, de l'établissement dispendieux de voies spacieuses et commodes lui ouvrant les communications les plus importantes (1), de la somptuosité de ses édifices publics,

(1) Celle partant du bois Goutil-Joran paraît avoir eu deux

de la multiplicité de ses objets d'embellissement, de son voisinage de cet autre château fort *d'Annegrey*, qui suivit sa fortune et partagea son sort; il me resterait en corps de preuves inattaquables l'autorité d'autres monumens plus probans, et celle des auteurs nationaux et étrangers.

Je pourrais, en effet, me prévaloir avec avantage de ces restes d'ouvrages avancés de la place, qui furent mis à nu de la hauteur de plus de trois pieds par les fouilles exécutées en 1740, assez près de l'ancienne porte méridionale, qu'elles firent aussi découvrir et reconnaître; je m'appuierais, sans doute, avec succès des témoignages des auteurs de la vie de S. Colomban, et de celle de S. Agile, qui s'accordent à donner, à Luxeuil ancien, la qualification de *castrum*, qui n'était accordée qu'aux places fortes de cet âge; qui même par le choix de leurs expressions s'efforcent de nous donner des idées plus magnifiques de ses constructions de défense (1); je pourrais compléter ma démonstration, je pense déjà bien avancée, par la

branches, qui se dirigeaient vers le N. et l'O.: au surplus, on est fondé à croire qu'une autre se prolongeant à l'E., ouvrai une autre communication avec la vieille *Epamanduodurum*, aujourd'hui *Mandeure*.

(1) L'auteur de la vie de saint Agile dit: « castrum (*Luxovium*) » *fanaticorum cultui olim dedicatum*;

Jonas, auteur de la vie de saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil, en 575, s'exprime ainsi: « *invenit* (*Columbanus*) castrum *firmissimo munimine olim fuisse cultum*, *quem* » *prisca tempora* Luxovium *nuncupabant*. »

citation de quelques passages de la chronique générale du cosmographe *Nauclerc*, de l'histoire des contrées septentrionales par Olaüs, qui en nous rendant compte des guerres sanglantes et dévastatrices d'Attila, roi des Huns, en 450, comptent *Luxeuil* au nombre des cités de la Gaule, plus opulentes et mieux fortifiées (1); qui subirent la loi de ce barbare vainqueur, et la placent sur une même ligne avec les villes de *Besançon*, de *Châlons*, de *Macon*, de *Langres*, de *Lyon*, qui furent détruites de fond en comble.

Mais il est échappé ce terrible mot de destruction de notre cité de Luxeuil, déjà fière de plusieurs siècles d'existence et de prospérité : oui, messieurs, cette forteresse naguères si importante, et les monumens et les superbes édifices qui ornaient son enceinte, sont tombés sous les coups redoublés du chef féroce des barbares Huns; son sol, désormais couvert de débris et de ruines, ne peut plus transmettre à la

(1) Nauclerc, Tom. I., generàtione 16 anno 450, nous dit : « *Attila, penè omni germaniâ vastatâ, argentinam cœpit ac diruit;* » *deindè exercitum in* Luxovium, *bisantinum, cabilonem, matiscones,* » *lingones, lugdunenses ducens civitates, vastat et humo tenus* » *destruere facit.*

Et Olaüs in Attilâ C. 4, s'exprime ainsi : « *Attila multas* » *sequanorum et galliae munitas urbes, opibus, viribusque praestantes* » *interquas* Luxovium, *bisontionem, matisconem, lugdunum, cabilonem* » *et lingonum urbem memorant, funditùs evertit. Solae ibi (Luxovii)* » *bestiae ursorum, bubalorum, luporum multorum frequentabant : ibi* » *residens vir egregius (Columbanus) monasterium construere facit.* » Jonas, dans les œuvres de Bède le vénérable, Tom. III.

Et dans la vie de saint Agile, C. II. « *Castrum Luxovium intrà* » *vasta eremi septa ad solum usque dirutum.* »

génération suivante que le souvenir affreux de l'épouvantable catastrophe qui l'a fait disparaître ; et quand un siècle plus tard (en 575) de pieux cénobites viendront chercher un asile solitaire au milieu de nos fertiles contrées, ils le rencontreront sur l'emplacement même de Luxeuil, qui n'est plus qu'une terre inculte et sauvage, une sombre forêt joignant le vaste continent de celle des Vosges, un désert affreux peuplé seulement des reptiles les plus malfaisans, des animaux les plus farouches : c'est là que l'irlandais Colomban, à la tête d'une poignée de disciples, demandera qu'il lui soit permis de choisir sa retraite (1); c'est-là que ce vertueux solitaire va fonder un monastère, qui sera la lumière des écoles, le séminaire des prélats de la France; c'est là que va prendre naissance cette abbaye reine et mère de tant d'autres; et sous ses lois souveraines renaîtra *Luxeuil*, fleurira la ville moderne, dont l'histoire ne sera long-tems encore que celle de l'abbaye même.

(1) *Mihi liceat cum vestrâ pace et caritate in his silvis silere et vivere.* St. Col. Epit. *ad patres Synodi cujusdam gallicani.*

F I N.

EXAMEN CRITIQUE

DE LA

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES RAURAQUES;

PUBLIÉE au Journal du soir, N.o 2319, par M. VERNEUR, Membre de la Société d'Emulation du Haut-Rhin, sous-chef à la Préfecture de la Seine;

*Dans lequel on cherche plus particulièrement à reconnaître les champs de bataille d'*ARIOVISTE, *contre les* EDUENS, *et de* JULES-CÉSAR *contre* ARIOVISTE.

PAR M. FROISSARD, *Magistrat de sûreté, à Vesoul.*

EN lisant la *Notice historique sur les Rauraques*, publiée par M. Verneur, j'ai cru y remarquer quelques inexactitudes, ou même des erreurs, qui déparent cette œuvre d'ailleurs intéressante; et ayant, comme l'auteur de cette Notice, la *vieille Séquanie* pour berceau, je me suis cru obligé d'aider aux réparations nécessaires de ce monument qu'il a pensé élever à l'honneur de notre pays, et surtout de revendiquer pour la *Franche-Comté* une juste part de l'illustration qu'il départit si largement au *pays de Porentruy*.

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à prendre la plume : et je me persuade volontiers que cette expression franche d'un sentiment tout patriotique de la part d'un Franc-Comtois, ne déplaira point à un autre descendant des Séquanais.

J'entre en matière.

D'abord notre auteur annonce que « des colonies, » sous le nom de *Celtes*, venues de la *Natolie*, » peuplèrent les *Gaules* environ l'an du monde 3252, » ou 752 avant J. C., vers l'époque à peu près de » la fondation de l'empire romain. »

C'est bien un système historique avoué maintenant de tous les auteurs, que les plus anciens habitans connus des contrées situées entre les Pyrénées, l'Océan, le Rhin et les Alpes se nommaient *Celtes;* mais on ne cite point de monumens qui fixent la *date* de l'établissement de ces premiers colons d'une manière aussi précise que l'a fait l'auteur de la Notice sur les Rauraques : moins encore trouve-t-on des preuves qui attestent leur origine et leur migration de la *Natolie.*

Le très-savant auteur de l'Histoire des Celtes, M. Pelloutier, les tient pour *Scythes* d'origine, partis non de la Natolie, mais du bord septentrional de la mer Caspienne, du nord de l'Asie, prenant la dénomination de *Gelt*, ou *Kelt*, ou *Celtes*, de leur condition de voyageurs, et recevant plus tard des Romains celle de *Galli*, qui dérive de la première.

Le même Pelloutier ne hasarde point que ces asiatiques transfuges aient fait établissement en Europe

à telle époque déterminée (*l'an du monde* 3252 ; *ou* 752 *ans avant J. C.*); seulement il établit que cette colonisation eut lieu dans les siècles les plus reculés; et, d'accord avec lui, de savans auteurs conviennent que déjà des essaims de cette colonie s'étaient répandus au-delà des Pyrénées et de la Manche, avaient peuplé les Espagnes et la Grande-Bretagne; *etc.*, quand, au 2.e siècle de la fondation de Rome, elle fit refluer un nouvel excès de population par-delà le Rhin et les Alpes, en Germanie et en Italie, sous Bellovèse et Ségovèse, *etc.*

On convient aussi, et il paraît certain que les premiers Colons de la région voisine du Rhin, du Jura et de la Saône, que César a nommé, plus tard, *la plus fertile des Gaules*, appartenaient à ceux-là qui conservèrent le nom commun de *Celtes*, annonçant déjà les aînés de cette grande famille; qu'ils prirent le nom particulier de *Seines* ou *Seknes*, qui indique les plus anciens, puisque, dans la langue celtique, il signifie *indigetes*, et que, du nom particulier de ceux-ci, les latins en ont fait celui de *Séquani.*

Ainsi notre auteur a donné arbitrairement une date fixe à ces premiers évènemens, probablement plus anciens; et son indication de l'origine de nos premiers aïeux paraît fautive et erronée : ainsi, suivant son système, la nation séquanaise rajeunie perdrait les titres de sa véritable filiation.

L'auteur nous dit aussi, en parlant des *Seines ou Séquanais qui se répandirent* entre la Saône, le Jura, les Vosges et le Rhin : « Leur pays se divisait

» en *deux provinces*, *la Séquanie proprement dite*; » ou la *Séquanie transjurane;* et l'autre la *Rauracie*; » ou la *Rauracie séquanienne* : » et il va jusqu'à déterminer les limites de l'une et de l'autre, comme si le pays des *Rauraques* avait figuré comme province distincte de la *Séquanie proprement dite*; comme si les Rauraques avait été un peuple égal ou rival de celui des Séquanais, ce qu'il voudrait faire croire sans doute en ajoutant plus bas : « Les » habitans de la *Rauracie* faisaient un peuple moins » considérable que les *Séquanais;* » tandis que les auteurs plus anciens ne connaissent et ne nomment que la *Séquanie*, et lui fixent pour limites le Rhin et le Mont-Jura, en deçà desquels se trouve bien la prétendue province des Rauraques, qui habitaient le revers occidental du Woesberg et la haute Alsace; tandis que les auteurs ne comptent pour voisins de la Séquanie, de ce côté, que les Helvétiens sans faire mention des Rauraques; tandis qu'on lit dans les Commentaires de César, *liv.* 1.er : *Gallia attingit à Sequanis et Helvetiis Rhenum. . . Rhenus fluit per fines Sequanorum. . . . Jura mons est altissimus qui est inter Sequanos et Helvetios.* Et dans Strabon en son *liv.* 4.e : *Ad Rhenum sunt Sequani. . . . In Sequanis mons est Jurassus, qui eos ab Helvetiis distinguit*; tandis qu'Ammien Marcellin, citant deux belles villes de la Séquanie, dit en son livre XV : *Apud Sequanos, Bisuntios vidimus et Rauracos* : tandis que César, l'un des auteurs cités, nous avertit, en son livre VI de ses

Commentaires, que *In Galliâ, non solum in omnibus civitatibus* (peuples ou nations) *atque in omnibus pagis* (cantons). . . . . . *factiones sunt, earumque factionum sunt principes, qui summam auroritatem eorum judicio habere existimantur*, et nous tient ainsi en garde contre les prétentions de ces moindres factions, réputées *clientelles*, qui suivaient la fortune et recevaient la loi d'un corps de nation; tandis que ce même César, sans faire distinction de cette moindre portion de la Séquanie, nommée *Rauracie*, nous montre partout la grande nation séquanaise disputant la suprématie à celle des Eduens, quoique appuyée de la protection romaine et d'une nombreuse clientelle; tandis que, sous Auguste même, la Séquanie, s'agrandissant d'une partie de l'Helvétie jusqu'à l'Aar, ne souffrira pas même alors de démembrement en *provinces*.

D'ailleurs, quelle ridicule, quelle insignifiante dénomination va donner notre auteur à la *Séquanie proprement dite*, en la nommant *Séquanie transjurane;* quand celle-ci, comme la *Rauracie*, se trouvent placées (l'une et l'autre) sur le revers occidental de la chaîne de montagnes du Jura; quand la *Séquanie* n'a franchi cette vieille limite qu'après la distribution de toute la Gaule en *provinces* par Auguste?

Un amour immodéré de la gloire de son pays a donc égaré notre auteur, lorsqu'il a donné à une portion de l'ancienne Séquanie le titre moderne de *province*; et il s'est encore mépris sur la distinction

qu'il y fait d'une *province tranjurane*, qui ne s'appliqua jamais qu'à ce pays devenu *Bourgogne*, au 8.e siècle de l'ère vulgaire.

Et, pour s'être ainsi persuadé que la *Rauracie* était une *province* distincte de la *Séquanie proprement dite*, notre auteur Rauraque n'éprouvera nulle peine à nous dire : « L'an 72 avant l'ère vulgaire, » les *Séquanais*, *vaincus par les Eduens*, qui avaient » envahi une partie de leur territoire, imploreront » le secours des Germains. »

Quoi donc! les Rauraques, ces braves *passionnés pour la guerre*, auraient-ils donc souffert cette humiliation de leurs frères aînés les Séquanais? Comme alliés, sinon comme cliens, n'auraient-ils pas porté secours à leurs voisins, dont la défaite aurait aussi décidé de leur sort particulier? Non, l'auteur Rauraque ne nous donne pas de preuves que jusques-là ses aïeux aient manqué à leur devoir envers les nôtres; et César, le plus ancien auteur qui ait parlé des débats des Séquanais avec les Eduens, n'afflige nulle part les Franc-Comtois par le récit d'une semblable défaite de leurs pères.

Ce conquérant des Gaules, et tout-à-la-fois leur historien, nous parle d'une manière plus satisfaisante du rang honorable de nos premiers aïeux et de leur conduite militaire envers les Eduens.

Il nous apprend que les Séquanais, unis aux Auvergnats, disputaient dès long-tems la prééminence aux Eduens, aussi chefs d'un parti puissant et les seuls rivaux dignes d'eux; que ceux-ci se tenaient

surtout plus forts de la protection des Romains, qui les nommaient leurs alliés, leurs amis et leurs frères, et que la proximité de la province romaine mettait en état de leur fournir de prompts secours; qu'à la vérité Q. Fabius-Maximus avait appris aux Auvergnats à redouter les armes romaines, et les avait réduits à déserter la cause de leurs alliés les Séquanais, qui s'étaient ainsi vus forcés d'appeler les Germains comme auxiliaires: mais que depuis 14 ans qu'Arioviste, chef de ces étrangers, était en présence des ennemis de la Séquanie, ceux-ci se plaignaient que leurs frontières étaient dévastées; qu'ils avaient été complétement battus en deux batailles, et surtout à *Amagétobrie;* qu'ils avaient perdu leur cavalerie, leur noblesse, leur sénat; qu'ils avaient été obligés de donner en otages aux Séquanais les principaux d'entre eux, encore sous la foi du serment de ne recourir jamais au peuple Romain pour se soustraire à la dénomination du vainqueur ou lui répéter leurs otages, *etc.*

Puis le général romain, devenant l'historien de ses propres exploits, nous apprend encore qu'informé du projet des Helvétiens, réunis à quelques-uns de leurs voisins (*finitimi*), parmi lesquels on comptait les Rauraques en nombre de 23 mille, d'abandonner leur patrie et d'aller faire établissement dans le voisinage de la province romaine près Toulouse, et, voulant empêcher cette irruption aussi bien que les ravages que devait entraîner le passage de cette colonie, forte de plus de 300 mille hommes, à travers le pays de

ses alliés les Eduens, il accourt de Rome, lève à la hâte quatre légions, surprend nos transfuges au passage de la Saône, taille en pièce ceux qui sont encore sur le territoire séquanais, traverse la Saône, et poursuit au-delà, chez les Eduens et les Langrois, cette colonie fugitive, qui, vaincue après un combat opiniâtre, se trouve réduite à 110 mille hommes, à qui il donne l'ordre de retourner dans leurs anciennes demeures; et il est à remarquer que, parmi ces derniers, l'historien ne nomme plus les Rauraques, mais seulement les Helvétiens, les Tulingiens et les Latobriges.

Et pour cette fois notre auteur voudrait-il nommer *Séquanais* ses vieux compatriotes Félons, *vaincus, non par les Eduens, mais par les Romains*, et probablement tous détruits pour avoir déserté le territoire et les drapeaux de ces mêmes Séquanais leurs frères, et pour avoir suivi la fortune des Helvétiens leurs voisins ?

Il reste donc constant, d'après le récit non suspect du général romain, l'allié, le protecteur et l'ami des Eduens, qu'en aucun tems ces rivaux de la nation Séquanaise ne l'ont vaincue et n'ont envahi son territoire.

Toutefois notre auteur consentira que son pays particulier, sa prétendue *province* fasse cause commune avec les Séquanais, quand ceux-ci traiteront avec César de l'évacuation de cette même *Rauracie* par Arioviste, à qui, pour prix de ses services contre les Eduens, on avait concédé ce tiers stérile

et dépeuplé du beau territoire de la Séquanie; mais c'est pour faire honneur exclusivement à la prétendue *province de Rauracie* d'avoir été le champ de bataille où le roi des Germains fut vaincu par César.

« Ce combat, dit-il, se donna au même lieu que » le précédent (celui d'Arioviste contre les Eduens) » près d'*Amagétobrie* (Porentruy); » et, donnant ses conjectures hasardées pour des vérités démontrées, il ajoute avec assurance : « La montagne sur laquelle » Jules-César campa est le *Mont-Terrible;* et la » vallée qui est à ses pieds est celle où, 14 ans » auparavant, Arioviste avait vaincu les Eduens. »

Voilà l'idée de notre auteur bien développée sans doute : eh bien ! elle présente, à mon sens, deux erreurs, qui, toutes les deux, prennent encore leur source dans le désir louable, mais immodéré, de cet auteur, de rendre intéressante et d'illustrer sa terre natale.

En effet, tout en convenant qu'il est bien constant que la défaite des Eduens eut lieu près d'*Amagétobrie*, je veux démontrer à tous lecteurs impartiaux,

1.° Que la vieille *Amagétobrie* dont il est question, n'est point la ville de Porentruy, et n'était pas même située dans la Rauracie;

2.° Que ni le premier combat d'Arioviste contre les Eduens, ni le second d'entre le même roi germain et César, ne furent donnés à Porentruy. Et cette double proposition s'établira d'après les renseignemens de l'histoire, combinés avec des données certaines sur les localités des deux champs de bataille.

D'abord, quel était le sujet de la querelle et des combats d'entre les Eduens et les Séquanais? Strabon nous l'apprend en ces termes :

Trans Ararim (la Saône) *domicilia tenent Sequani, Romanis et Æduis dudùm adversantes; Æduis tùm hæc causa inimicos eos fecit, tùm de arari contentio, quæ ipsos distinguit, utraque gente usum et vectigalia sibi vindicante.*

Ou, comme l'a dit César en termes plus généraux : *Hi cum tantoperè de potentatu inter se per multos annos contenderent.*

Il s'agissait donc entre eux d'une sorte de suprématie, de suzeraineté, d'où ils faisaient respectivement dériver leurs droits au cours et aux péages de la Saône; et où mieux que sur les rives de ce fleuve limitrophe pouvait se vuider une semblable querelle? Aussi entendons-nous les Eduens, se plaignant à César, dire que les *Harudes*, faisant partie de l'armée d'Arioviste, dévastent leurs frontières (*Harudes . . . fines eorum popularentur*).

Or, pour soutenir la guerre sur les rives de ce même fleuve, quelle position pouvait mieux convenir aux Séquanais et aux Germains, leurs auxiliaires, que celle où, retranchés sûrement et hors de danger d'être forcés ou surpris, ils pouvaient eux-mêmes surprendre les Eduens, et tout à-la-fois surveiller les Langrois, alliés de ceux-ci?

Eh bien ! cette heureuse position se présentait naturellement vis-à-vis la jonction des territoires des deux alliés, au confluent de l'Ognon à la Saône, sur le

point de la frontière Séquanaise déjà fortifié par les deux rivières qui s'y réunissent, et où se trouvent d'ailleurs un marais pouvant servir de retranchement, une montagne offrant l'assiette d'un camp d'observation, ou même défensif de la frontière. Et c'est bien en pareille position, et par de semblables moyens, que César prétend qu'Arioviste assura sa victoire (.... *Ariovistum, cum per multos menses castris ac paludibus se continuisset, neque sui potestatem fecisset; desperantes jam de pugnâ et dispersos subitò adortum, magis ratione ac concilio, quàm virtute vicisse*).

D'après ces renseignemens recherchons cet heureux emplacement sur les bords de la Saône, et nous y trouverons un *marais* qui conserve le nom presqu'entier d'*Amagétobrie* dans celui de *Moigte-de-Broye*, qu'il porte encore; une montagne nommée *Mons-Harudum*, ou dans l'idiome du pays *Mont-Hardou*, qui paraît avoir pris son nom des *Harudes*, faisant partie de l'armée d'Arioviste, et dont les Eduens se plaignaient à César; un village dit *Broye*, dont le nom fait partie de celui d'*Amagétobrie* : au surplus l'étimologie de ce nom celtique *Amagétobrie*, évidemment composé des mots *mag* ou *mago*, qui signifie ville sur rivière et *brive* ou *brige*, ancien nom de la Saône, vient donner à nos conjectures force de preuves, qui se fortifient encore de la tradition transmise par un auteur du 16.e siècle (Saint Julien dans ses antiquités bourguignones), qu'une grande ville avait existé en cet endroit, et qu'on y avait trouvé des fondations, des médailles, des briques, des antiquités.

C'est donc plus probablement vers *Broye* - les-Pesmes (1), qu'Arioviste battit et vainquit les Eduens : et quels autres monumens, quels témoignages, quelles autorités, quelle tradition notre auteur citerait-il pour établir en système contraire que *Porentruy* est la vieille *Amagétobrie*, et que vers *Porentruy* fut livré ce fameux combat d'Arioviste contre les Eduens ?

Il ne serait ni plus heureux, ni plus fondé à soutenir que le Mont-Terrible et la vallée qui est à ses pieds, furent aussi, 14 ans plus tard, le champ de bataille de César contre le même Arioviste, roi des Germains.

En effet, si, comme je l'espère, j'ai démontré que *Amagétobrie* est plus probablement *Broye*-les-Pesmes, et que c'est près de ce dernier lieu que fut livré le combat contre les Eduens, déjà l'argument de notre auteur, tiré de l'identité du champ de bataille d'Arioviste contre les Eduens, et de celui de César contre Arioviste, ne prouverait plus que ce dernier fut près de Porentruy.

Il est vrai qu'avant M. Verneur nul auteur n'avait dit que ce second combat s'était donné au même lieu que le précédent, ni que ce fut près d'Amagétobrie.

Seulement on apprend de César que l'insolence du vainqueur des Eduens, les prétentions de cet étranger à un second tiers du riche territoire de la Séquanie,

(1) Je n'ai point toutefois la prétention de contredire toute opinion qui différerait de la mienne, sur l'emplacement d'*Amagétobrie* : je cherche moins ici l'emplacement exact de cette vieille cité que le champ de la défaite des Eduens, qui en était voisin : et si *Pontaillier* fait preuve d'une antiquité égale à

quand depuis 14 ans il occupait déjà la Rauracie, c'est-à-dire, le pays de Basle et partie de l'Alsace, l'accroissement menaçant des forces de cet usurpateur, qui avait été porté successivement à 120 mille hommes, et encore l'approche des 100 cantons *Suèves*, qui déjà se montraient sur la rive droite du Rhin, prêts à passer ce fleuve pour se réunir à Arioviste, alarmaient et indignaient à-la-fois les Eduens et les Séquanais, leur faisaient craindre l'envahissement de leurs territoires et les déterminèrent, lorsque César était encore sur les bords de la Saône, après son expédition contre la colonie vagabonde des Helvétiens, à implorer l'appui des armes romaines pour expulser de la Séquanie leur ennemi commun.

On sait que le général romain, voulant traiter favorablement ses nouveaux amis, ou plutôt, déjà dans l'esprit de conquête, pensa prévenir les desseins d'Arioviste, et se hâta, par trois jours de marche forcée, d'arriver à Besançon, où il pénétra sans avoir rencontré Arioviste, qui, parti de sa frontière, marchait aussi depuis trois jours pour s'emparer de cette même place forte : *Cum tridui viam processisset* (César), *nuntiatum est ei Ariovistum cum suis omnibus copiis ad occupandum Vesuntionem, quod est opidum maximum Sequanorum, contendere, tridui que viam à suis finibus processisse.*

celle de *Broye-les-Pesmes*, distant seulement d'une lieue, ne pourraient-ils pas avoir été l'un à l'autre, comme le fort Mortier au *Neufbrisack*; ou bien *Pontaillier* ne serait-il pas le vieux *Latofao* où Clotaire II défit les armées combinées de Théodebert et Thierry, en 596?

Et d'après cela il est bien clair que César étant parti de l'ouest et des rives de la Saône, pour se rendre à Besançon, et Arioviste ayant fait marche de sa frontière à l'est et vers le Rhin pour s'emparer de cette même place d'armes, nos deux rivaux n'ont pas dû se rencontrer à *Amagétobrie*, prise pour *Broye-les-Pesmes*, qui n'est guère distant que de sept à huit lieues de Besançon à l'ouest.

Mais serait-ce donc à *Porentruy* que notre auteur Rauraque nous donne pour la vieille *Amagétobrie?* C'est ce qui nous reste à examiner.

Et pour résoudre cet autre problème historique, entrons dans les vues de nos deux contendans; considérons leur situation respective; suivons les marches et les manœuvres de ces deux habiles capitaines; comparons l'assiette donnée de leur champ de bataille, les résultats du combat à la localité de *Porentruy*, à sa distance du Rhin, et la question va se résoudre facilement.

Déjà le lecteur est instruit du projet de César, concerté avec les Séquanais et les Eduens, de repousser Arioviste au-delà du Rhin; déjà aussi il a pressenti que ce roi germain, devenu l'ennemi des Séquanais, dont il fut l'auxiliaire, doit se tenir en garde contre eux, ne laisser derrière lui que le moindre nombre possible de ces vieux habitans du pays qu'il occupe, et surtout se rapprocher davantage du Rhin, par lequel il peut communiquer avec ses vieux compatriotes les Germains, et aider au passage de ses alliés les cent cantons suèves qui déjà sont accourus sur

l'autre rive du fleuve (*Pagos* 100 *suevorum ad ripam Rheni concedisse*, *qui Rhenum transire conarentur*).

D'après ces combinaisons simples et naturelles, pour admettre que la bataille d'entre Arioviste et César dut se donner vers Porentruy, il faudrait d'abord admettre qu'en dépit des convenances, que nous venons d'indiquer plus haut, Arioviste choisit Porentruy de préférence à toutes autres positions militaires; car à quelque point qu'on le suppose arrivé par sa marche de trois jours vers Besançon, se fût-il trouvé sous les murs de cette place, il aurait eu le tems nécessaire pour retourner au poste le plus avantageux de sa frontière, puisque, d'une part, César fit un séjour à Besançon (*paucos dies ad Vesuntionem moratur*); et, d'autre part, le même César, partant de Besançon, fit une marche de sept jours pour approcher Arioviste à la distance d'une journée.

En effet, nous lisons que César, pour ménager ses troupes effrayées d'un voyage à travers des défilés étroits, d'épaisses et vastes forêts, se détourne de 40 mille, c'est-à-dire, de 12 ou 13 lieues (*ut millium ampliùs* 40 *circuitu locis apertis exercïtum duceret*); et les faisant passer par un pays plus ouvert, n'arrive qu'au septième jour à la distance de six lieues d'Arioviste (7.° *die. . . . Ariovisti copias à nostris millibus passuum IV et XX abesse.*

Mais *Porentruy*, dont on veut faire le point de rencontre des deux armées et leur champ de bataille, n'est distant de Besançon, même en prenant le chemin plus ouvert du pays de Vesoul, que de cinq journées;

d'où il faudrait déjà conclure qu'Arioviste attendait César dans un plus grand éloignement, et sans doute au fonds de ses nouveaux états près du Rhin.

Enfin, c'est après quelques conférences entamées à cinq jours de là *dies colloquio dictus est ex eo die quintus*, et rompues, puis reprises et abandonnées de nouveau, que les hostilités commencent; et le lieu de ces négociations, de ces premières hostilités est ainsi dépeint : *Planities erat magna, et in eo tumulus terreus satis grandis.*

Serait-ce donc là ce que notre auteur Rauraque appelle le Mont-Terrible et la vallée qui est à ses pieds? « Serait-ce là cette montagne sur laquelle Jules-» César campa avant et après l'issue du combat? » Serait-ce cette vallée qui est à ses pieds où se serait donné ce combat?

Mais je ne puis avouer et reconnaître pour le *Mont-Terrible*, pour ce rocher naguères si orgueilleux de donner son nom à un département, celui que Jules-César nomme ici un misérable tertre en terre, une espèce de retranchement, une moindre colline, *Tumultus terreus;* mais je ne connais point, aux pieds de ce Mont-Terrible, près de Porentruy, cette vaste plaine, *planities magna*, pouvant suffire au développement, aux mouvemens, aux évolutions de deux armées, fortes de plus de deux cent mille hommes. Il est vrai que cette description n'est pas celle du champ de bataille, mais d'une première entrevue, d'une première conférence d'entre Arioviste et César, et que ce local était à égale distance des deux camps

ennemis *hic locus æquo ferè spatio ab castris utrisque aberat.*

Et veut-on que cette description convienne au Mont-Terrible et à ses environs? Eh bien! ce Mont-Terrible aurait été intermédiaire, comme nous venons de le dire, des deux camps, qui étaient distans l'un de l'autre de vingt-quatre mille, c'est-à-dire de 5 à 6 lieues; et il est situé à plus de deux lieues au-delà de Porentruy, du côté du Rhin.

Ainsi César, rentrant dans son camp après les conférences, se trouvait en deçà et dans les environs de Porentruy; et Arioviste, rentré dans le sien, était à distance de 6 lieues au-delà de Porentruy, dans les environs d'*Ysenghein*.

D'après cette position respective suivons les mouvemens des deux armées. Arioviste, deux jours après la dernière entrevue avec les envoyés de César, vient camper sur une montagne, à six milles du camp de César, et le surlendemain il porte son camp et le fixe pour toujours à deux milles au-delà de celui de son ennemi.

Voilà donc qu'Arioviste serait définitivement fixé et établi, pour attendre le combat, à deux milles au-delà de César, qui lui-même est en-deçà de Porentruy, et par conséquent Arioviste serait distant de plus de trois lieues à l'ouest du Mont-Terrible; mais c'est dans ce camp même qu'Arioviste est attaqué et défait *ipse* (César) *usque ad castra hostium accessit.* Ainsi ce combat décisif n'aurait point eu lieu dans la vallée qui est au pied du Mont-Terrible et à l'est de

Porentruy; et le Mont-Terrible n'aurait point été la montagne sur laquelle Jules-César campa avant et après l'issue de ce combat.

Mais nous venons de raisonner dans la supposition que la description du lieu des conférences faite par César en ces termes : *Planities erat magna et in eo (loco) tumultus satis grandis*, s'appliquait au *Mont-Terrible* et *à la vallée qui est à ses pieds.* Et, revenant à celle plus vraisemblable que fondaient nos combinaisons sur la convenance de l'assiette d'Arioviste près du Rhin, sur la probabilité d'un plus grand espace parcouru par César en 7 jours, que celui de Besançon à Porentruy, nous parvenons à fixer l'emplacement du camp d'Arioviste, et par conséquent le champ de bataille dans les belles plaines d'*Ysenghein* et à-peu-près à la distance du Rhin que l'histoire nous indique, c'est-à-dire, à 5 mille pas, comme le portent les plus anciennes éditions des commentaires de Jules-César : et nous évitons encore la révoltante absurdité d'un système contraire et des nouvelles éditions de César, d'après lesquels il faudrait dire que la cavalerie romaine, toute harassée d'un combat long et opiniâtre, a poursuivi son ennemi en fuite et en déroute depuis 50 mille pas, ou même depuis Porentruy jusqu'au Rhin, c'est-à dire, près de douze lieues plus loin que le champ de bataille.

C'en est assez, je pense, pour faire ranger parmi les contes vulgaires, parmi les erreurs populaires, l'opinion de ceux qui veulent faire de Porentruy la vieille *Amagétobrie* et tout à-la-fois le champ de la défaite des Eduens et des Germains.

Nous finissons par une dernière observation sur le changement de gouvernement que, suivant notre auteur, la Rauracie éprouva par suite de la défaite d'Arioviste. « César, nous dit-il, ayant laissé une » partie de ses troupes dans leur pays, les Rauraques » formèrent dès-lors une *Province romaine* comprise » dans la Gaule *lyonaise*, de laquelle il confia le » commandement à *Labien*, qui en fut le premier *Préfet*; » et, plus bas, il ajoute que « après les » conquêtes de Jules-César, lorsqu'Auguste devint » paisible possesseur des Gaules. . . . . . la Rau- » racie fut alors distraite de la Gaule lyonaise pour » être adjointe à la Séquanie, dont on forma une » province sous le nom de *Maxima Sequanorum* » *provincia.* » J'en demande pardon à mon compatriote Verneur, mais je ne puis non plus me ranger de son avis sur l'époque et le mode de distribution de la Gaule, soumise par Jules-César.

Je sais que ce vainqueur des Gaules laissa son armée en quartier d'hiver dans la *Séquanie*, sous le commandement de *Labienus* (sans lui donner la qualité de *Préfet*) (*hybernis præposuit*); qu'il imposa des tributs, qu'il créa des magistrats sous les noms de *Décurions* et *Duumvirs* dans les villes, dont quelques-uns obtinrent les priviléges de *municipes* et d'autres ceux de *colonies ;* mais qu'au surplus il conserva la forme de leurs gouvernemens particuliers, qui ne valut point à la Rauracie le titre de *province romaine*, et ne toucha rien d'ailleurs à la conscription des *cantons* de la Gaule. Je crois, avec les auteurs

Franc-Comtois, que la conscription de la Séquanie ne fut changée que sous Auguste, qui en fit une *province* proprétorienne; et sur la foi de Ptolomée, de Pline, de Festus, d'Ammien-Marcelin, des bons exemplaires des notices de l'Empire, d'Aimoin, d'Hugues de Fleury, que cette *province* agrandie d'une grande partie de l'Helvétie, fut mise parmi les *Belgiques* et non parmi les *Lyonaises;* que plus tard seulement elle ne fut plus désignée que sous le nom de *maxima Sequanorum Provincia.*

Je laisse à penser quel fut le sort de la prétendue province de Rauracie par l'effet de tous ces changemens.

FIN.

NOTE

SUR

LE PORT-ABUCIN;

PAR J. A. MARC.

Urbs antiqua fuit, multos dominata per annos.
Æn. II.

C'EST un amour-propre louable, sans doute, que celui de vouloir étendre la gloire de sa patrie; mais il devient ridicule quand il repose sur des prétentions mensongères. On aime à voir son pays figurer dans les annales du monde, et pour cela on cherche à tâtons dans la nuit des siècles des monumens qui servent de bases à une opinion hasardeuse. Le goût des écrits polémiques et quelques frivoles découvertes qu'on croit importantes suffisent pour livrer au public ses conjectures.

Cela est arrivé pour le *Portus-Abucinus* de la Notice des provinces. Les uns le transplantent sur le Rhin, d'autres sur le Léman, ceux-ci sur le Doubs; Droz en cherche les ruines à Usier; Chiflet au Port-Léné; Chevalier, à Oranches; Miroudot, à Vesoul; l'auteur des *Recherches sur Gray*, le voit à Gray; Dunod, Lebœuf, Danville, Perreciot, à Port-sur-Saône, *etc.*

Quoi qu'il en soit, il faut que le *Portus-Abucinus* ait été autrefois un lieu marquant, un port de navigation intérieure comme l'est peut-être aujourd'hui celui de Gray (1), non-seulement pour avoir fait naître un si grand conflit d'opinions; mais pour avoir donné son nom à un ancien Comté appelé *Pagus Portisiorum* et pour avoir été désigné dans les Notices, de préférence à *Epomanduodurum, Amagetobria*, *Dittacium* et *Lixovium*, qui étaient des Cités au moins du second ordre.

L'opinion que je crois la mieux fondée est celle qui place à Port-sur-Saône le *Portus-Abucinus*. Je la partage; et sans entrer dans l'arêne littéraire pour la soutenir, j'essairai d'unir mes motifs de conviction à ceux qui sont déjà établis.

Il paraît qu'on ne cherche plus ailleurs que dans la Haute-Saône cet ancien chef-lieu du *Comté de Port*, Comté qui renfermait à peu près le territoire occupé aujourd'hui par notre département; mais la

(1) On regarde le port de Gray comme un des premiers ports de l'intérieur. Il s'y faisait, avant la stagnation du commerce, pour 100 mille francs d'affaires par jour; pour 30 millions par année commune. Il en sort 30 mille hectolitres, ou 70 mille quartes de grains; 25 millions pesant de fonte, 4 millions de fer, 400 radeaux et 120 millions de pièces de merrains. Ce port reçoit en importation des vins, des huiles, du sel, des épiceries et des denrées coloniales.

balance de l'opinion est pour Ovanches ou Port-sur-Saône.

Cependant quelque prévention qu'on ait contre les étimologies, on sera forcé de convenir que quand elles sont naturelles elles jettent un jour lumineux dans le chaos des recherches. N'est-il pas simple de concevoir que l'étimologie des lieux dérive ou de leur situation, ou de leurs propriétés locales, ou des noms de leurs fondateurs ?

Cela posé, l'étimologie de Port-Abucin doit éclaircir des doutes : *Port* a conservé sa dénomination celtique. *Abuc*, suivant Bullet, signifie *petites*, *in* veut dire, *îles*. *Port-Abucin* exprimerait donc un Port entouré de petites îles, ce que forme précisément la Saône au-dessus du bourg en question.

On voit encore dans une petite île auprès du pont, les ruines d'un château fort que la tradition et quelques monumens historiques annoncent avoir appartenu à la maison de Port déjà anciennement connue dans le 13e. siècle. On sait, d'ailleurs, qu'en 1019 Othon Guillaume étant à Port-sur-Saône fit, en présence de Gilbert, vicomte de Vesoul, une donation considérable au monastère de Saint Balin en Piémont. (*V. Bibliot. Seb. C.* 30. *pag.* 292, citée par D. Couderet, *Hist. manus. de Vesoul, C. I.*)

C'est la première fois que l'histoire fait mention de Port-sur-Saône sous cette dénomination ; mais qui ne sait que les Germains, les Vandales, les Sarrasins, les Normands avaient réduit en cendres la plupart des villes du Comté de Port avant cette époque? Qui ne sait que sur la fin du 3.e siècle nos campagnes ravagées étaient tellement désertes que Constance Chlore y transporta des colonies de français pour les repeupler (*Bouquet.* 1. 713)? Et n'est-il pas probable que c'est aux fréquentes irruptions de barbares, qui ont expulsé ou détruit les peuples aborigènes ou qui se sont trouvés mêlés avec eux, qu'on doit l'oubli et la corruption des noms des anciens lieux et la perte de monumens qui seraient aujourd'hui le patrimoine de l'histoire?

Le Port-Abucin a essuyé cette fatalité. Un fait qui signale son existence à Port-sur-Saône est celui-ci : Vers l'an 260 Saint-Valère ou Vallier, archevêque de Langres, reçut, vers les confins de son diocèse, la palme du martyre des mains de Chrocus, roi des Vandales. *In Sequanos venit ad portum-buccinum quod opidum jàm tunc occupaverant Barbari . . . ab his captus. . . . ejus corpus, haud procul, à portu buccini sepultum fuit* (*Leç. de l'off. de S. Val. de Besanç.*) ou suivant une édition de 1770,

cum autem ad portum-buccinum devenisset, quod...
ejus corpus portu-buccini, sepultum fuit.

Or, il y a un hameau, à l'ouest du pont de Port-sur-Saône, qui porte le nom de Saint Valère. Il porte ce nom, parce que c'est-là qu'une ancienne tradition a vu le martyre du Saint, et qu'elle lui a fait ériger une chapelle qui existe encore et couvre sa sépulture. C'est-là que le peuple, de tems immémorial, rend un culte à ce martyre.

Se douterait-on que les défenseurs du système de M. Chevalier s'autorisassent de ce même fait pour combattre l'opinion que je défends? Ils se croient en droit de conclure de l'existence réelle du tombeau de Saint Vallier où nous le plaçons, où ils le placent eux-mêmes, qu'il faut chercher le Port-Abucin plus loin. S'il a souffert le martyre dans la ville, disent-ils, les vainqueurs barbares n'auront pas permis aux fidèles de lui rendre publiquement les honneurs funèbres, et ceux-ci auront transporté ses dépouilles dans les forêts et les auront inhumées loin de la fureur des soldats.

Ce sont-là, ce me semble, des détours captieux qu'autorise sans doute l'*haud procul* de certaines éditions. Mais écoutons la raison et n'altérons pas des faits qu'elle rend si simples et si naturels.

Non, ce ne sont pas les chrétiens qui se cachaient ou s'enfuyaient à l'approche d'un ennemi cruel qui portait le fer et le feu partout, qui ont pu rendre les derniers devoirs à Saint Vallier: ce sont les vainqueurs eux-mémes : ce sont ces germains superstitieux qui, pénétrés de respect pour les morts, jetaient dans une fosse et couvraient de terre les cadavres des victimes. Il n'est pas présumable qu'ils les laissaient en plein air : celui qui connaît les mœurs antiques ne se fait point à cette idée. D'ailleurs, il eût été, au moins aussi difficile au très-petit nombre de fidèles intimidés qui pouvaient rester dans la ville, de se saisir des restes d'un martyre, de traverser une place peuplée de gens de guerre, et peut-être le camp de ses glacis, pour aller au loin les déposer dans les forêts, c'eût été certainement plus difficile que de les cacher, de les inhumer dans le sein de la ville même. Au reste, Saint Antide n'a-t-il pas souffert le martyre à la même époque et par le même tyran que Saint Vallier, et n'a-t-il pas été enterré au centre de la ville de Ruffé (1)? Pourquoi veut-on que la même chose ne soit pas arrivée à Saint Vallier?

(1) Ce n'est qu'en 1042 que Hugues I.er le fit transférer de là dans l'Eglise saint Paul à Besançon, (*Dunod hist. de l'Egl. de Bes.* 30.)

Dans tous les cas, si cet événement n'est pas aussi favorable à Port-sur-Saône que nous le pensons, il l'est encore bien moins à Ovanches qui est éloigné de Saint Vallier de près d'un myriamètre.

On parle d'Ovanches! Mais ce hameau, qui est à une assez grande distance de la Saône, a-t-il jamais joui d'aucune considération? Tandis que Port-sur-Saône s'est fait remarquer par la prépondérance de son commerce dès les plus anciens tems, au point que ceux même qui lui contestent l'origine du *Port-Abucin*; lui accordent le titre d'ancien chef-lieu du Comté de Port.

En 1340 il y avait identité de mesures à Baume et à Port-sur-Saône; en 1587 un édit, publié le 2 mars, désigne la mesure des grains de cette ville pour être l'archétype de celles de toute la province. (V. p. 216 de l'éd. de 1619 des *Ordon. du Comté de Bourg.*)

On dit qu'en 1674 il existait entre Ovanches et la Saône un village appelé *Pont-les-Buoey.* Il fallait toutefois qu'il fût bien moins considérable que Port-sur-Saône, et surtout bien moins célèbre, puisqu'il était en quelque sorte oublié quand Port-sur-Saône obtenait d'honorables distinctions.

Cependant une découverte que M. Chevalier a

faite, par les soins de D. Berthaud (*Ecl. prél. pour les mém. de Polig.* 73) a, dit-il, tourné en preuves ses conjectures. Il a remarqué dans une portion d'ovale que décrit la Saône, vis-à-vis d'Ovanches, des vestiges des dix écluses. Aussitôt ses partisans de s'écrier, qu'il dut exister-là un immense établissement, par conséquent le Port-Abucin; mais cela ne prouve autre chose, sinon qu'il ne faudrait traiter que des matières que l'on connaît.

> *Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam*
> *Viribus. . . .*

En effet, la lenteur du cours de la Saône la faisait appeler par les Celtes, *ar*, tardif, ou en deux syllabes *arar* très-tardif, très-lent. *Arar fluit incredibili lænitate*, dit César; Eumène l'appelle une rivière paresseuse, incertaine, tardive, *segnis et cunctabundus amnis tardusque.* Plutarque, dans son *Traité des femmes*, dit que cette rivière a aussi porté le nom de *Brigoulos* (eau dormante). Il est vrai qu'elle n'a de pente dans la Haute-Saône, que les six dix millièmes de sa longueur, ce qui revient à peu près à 0,^{m}01 par hectomètre. Mais songez qu'il faut au moins 12 décimètres de hauteur d'eau pour l'établissement d'un barrage; et jugez si l'on peut sup-

poser qu'il y en ait eu dix dans le court espace de cinq à six hectomètres !

Cependant, dira-t-on, il est si vrai que ces dix écluses ont existé, qu'on en distingue encore les restes dans les eaux. Je réponds à cela que j'en augurerais volontiers que l'architecture hydrolique était dans son enfance à l'époque de leur construction, et qu'il a fallu sans doute recommencer la même, changer plusieurs fois son emplacement avant de réussir. Cela se voit tous les jours, surtout dans notre département où les sept huitièmes des barrages sont d'une construction défectueuse. Chacun sait, d'ailleurs, qu'un seul suffit quand il est bien exécuté, pour quelque établissement que ce soit; tandis que plusieurs de suite, et je ne dis pas dix, mais seulement deux ou trois, ne peuvent que se nuire essentiellement s'ils sont trop rapprochés. D'où l'on me permettra de conclure que M. Chevalier et ses partisans sont dans une grande erreur quand ils pensent que leur nouvelle découverte est une preuve à laquelle on ne peut résister.

A l'appui des conjectures, on parle encore de deux pierres antiques d'une énorme grosseur, placées sur le territoire de Traves et d'Aroz, près de Bucey. Elles présentent 3 mètres de hauteur hors de terre;

*

elles ont $2^m,5$ de largeur moyenne, à leur centre est un trou ovale de $0^m,50$ d'ouverture; et l'on voudrait en tirer des conséquences en faveur d'Ovanches! Mais il y a un roc semblable dans les vignes de Chariez; il y en a dans d'autres parties du département; il y en a un à Courgenay, tous sont absolument semblables. On a pris ces pierres pour des limites de castramétation romaine, pour des bornes de direction d'une place à l'autre; quant à moi, j'avoue que je ne les crois pas autre chose que des débris d'autels celtiques, et que ce trou qu'on y remarque avec étonnement, servait au sacrificateur à recevoir les victimes. Ces débris d'autels sont très-répandus en France et en Allemagne où ils favorisent encore les écarts de la superstition. Nous développerons ailleurs (1) cette assertion qui peut-être paraîtra hasardée.

A peu de distance des pierres antiques dont nous parlons, passait, dit-on, la voie romaine qui allait de Besançon aux Vosges, traversant Fretigney, Vy-le-Ferroux, Bucey, Scey, Perouse; mais elle passait aussi à Cuclos, puisqu'on en aperçoit des vestiges évidens du côté de Chargey et dans les bois de

(1) L'auteur consignera dans les Mém. de la Soc. une *Dissertation sur les mon. d'antiq. de la Haute-Saône.*

Purgerot, villages voisins de ce dernier lieu. Et il est très-probable que le *Port-Abucin* se prolongeait sur les deux rives de la Saône, occupant l'étendue de Cuclos et de Saint Vallier; je pense même que là était la plus forte partie de la ville; car on trouve en profusion dans ces hameaux, des fragmens de tuilaux romains. On m'a montré des restes d'un canal en briques de forme ronde qui, sans doute, avait servi à amener les eaux dans la ville occidentale. J'ai vu un endroit où l'on a découvert des mosaïques et des morceaux d'architecture; partout on trouve des médailles. Le savant Perreciot possédait un reste précieux d'une statue en marbre du meilleur goût qui avait été exhumé à Saint Vallier. Voilà, tout au moins, des probabilités.

J'ajouterai que la Saône ancienne, que l'*arar* des gaulois présentait au commerce de Port-sur-Saône bien d'autres ressources que la Saône d'aujourd'hui, en ce qu'elle avait un encaissement plus profond et plus solide, et que son cours n'était pas obstrué par des barrages qui forment des attérissemens funestes à la navigation.

Je me résume donc et je dis : que l'étimologie du Port-Abucin; la tradition populaire; le tombeau de Saint Vallier; l'ancien culte que ce Saint

reçoit dans le hameau de ce nom ; la position jadis avantageuse et la longue considération dont jouit Port-sur-Saône; les antiques nombreuses qu'on y a trouvées; qu'enfin les conjectures mal fondées sur Ovanches me paraissent des preuves suffisantes pour placer le *Portus-Abucinus* où l'ont vu les savans dont j'embrasse le sentiment.

FIN.

DISCOURS
SUR
LES Moyens d'assurer les progrès de l'Agriculture.

Bivium enim nobis ad culturam dedit natura, experientiam et imitationem.

VARRON, *liv.* I.er *chap.* 18.

PAR M. GRAVIER, *de la Société de la Haute-Saône.*

TOUT nous présage, messieurs, que nous touchons à une révolution favorable à l'agriculture. Vos travaux, ceux de toutes les Sociétés de l'Empire, l'émulation et l'enthousiasme que chacune de ces Sociétés fait naître vont ramener parmi nous ces beaux siècles chantés par les poëtes. Cette révolution si désirable ne se bornera pas à nous assurer l'abondance; en nous rapprochant de la nature, elle réformera nos mœurs, et préparera le bonheur des générations à venir.

Mais en agriculture comme en politique, une révolution est un trouble, et le trouble engendre souvent l'erreur quand on laisse tout au hasard et rien à la méditation. Le point important est donc de diriger l'enthousiasme des innovations, et de lui ouvrir les deux chemins que Varron nous indique, l'imitation et l'expérience. L'imitation est sans contredit plus facile : c'est le chemin de la multitude; mais il peut l'égarer si elle le suit aveuglément; et

la voie de l'expérience n'est ouverte qu'au petit nombre de cultivateurs instruits à qui l'aisance permet de travailler aux progrès du premier des arts.

Pour parvenir à imiter, le cultivateur doit connaître la qualité et l'exposition du sol, et la température du climat où telle méthode est employée; comparer l'une et l'autre au sol et au climat qu'il habite, et juger des nuances qui les différencient. Ici c'est une terre légère et perméable; là c'est une terre lourde et compacte; ici elle est exposée au nord; là c'est le midi qui l'éclaire. De tels caractères sont faciles à distinguer; mais des nuances qui ne peuvent être saisies que par des yeux observateurs suffisent quelquefois pour induire en erreur, et faire rejeter une excellente méthode.

Une terre est plus ou moins siliceuse, plus ou moins chargée d'alumine, de matière calcaire, plus ou moins riche en humus; ou bien ces quatre substances principales sont combinées entre elles par diverses modifications que l'on ne peut démêler au premier coup d'œil. Cependant le labour est subordonné à la qualité de cette terre, et les engrais qui la devraient fertiliser, répandus sans discernement, deviennent nuisibles ou trop actifs. Ainsi, par exemple, les terres où le sable et la craye dominent, n'exigent pas des labours aussi forts, ni aussi fréquens que les terres d'argile; celles-là veulent un engrais onctueux; celles-ci au contraire demandent des substances solides, telles que le sable ou la marne siliceuse, et les engrais les plus chauds. Il ne suffit donc pas de dire aux cultivateurs : « Pour obtenir

» une bonne végétation, il faut de fréquens labours » et beaucoup de fumier; » cette leçon serait incomplète, on doit leur dire : « pour obtenir une bonne » végétation, il faut adapter la préparation de la » terre à la qualité du sol; réchauffer celui qui est » froid; modérer la chaleur de celui qui est brûlant; » diviser celui qui est tenace; rétablir l'agrégation » dans celui dont les molécules sont trop divisées; » et c'est par des labours et des engrais appropriés » que l'on y parvient. » Il serait encore plus inconséquent de leur dire : « Enlevez toutes les pierres » de vos champs, elles nuisent à la végétation; » ce serait les exposer au même accident qu'essuya le fermier Corinthien qui, dans des champs autour de Syracuse, ayant enlevé toutes les pierres, perdit ses récoltes jusqu'à ce qu'il les eût replacées. Ce fermier voulait imiter la méthode de son pays, mais il ne raisonnait pas. Il ignorait que les pierres dont le sol trop léger de son champ était couvert, entretenaient cette douce humidité si précieuse à la végétation, et préservait le grain des ardeurs du soleil.

Pour faire des expériences il faut des soins, des dépenses et de l'instruction; le cultivateur qui médite est seul en état de s'y livrer; mais il ne doit pas s'empresser de publier ses succès; trois ans au moins lui sont nécessaires pour les constater; et durant cette période, il doit être soigneux à tenir note de toutes les circonstances qui ont accompagné ses travaux. A cet effet, il ouvre un registre-journal où il consigne d'abord l'espèce et la qualité de la terre qu'il soumet à l'expérience, l'état où la culture précédente l'a

laissée; ensuite, et dans le plus grand ordre, les diverses opérations qu'il a faites, les instrumens qu'il y a employés, la saison qu'il a choisie, l'espèce de tems qui a accompagné et suivi ses opérations; et si le but qu'il se propose mérite un travail qui ne laisse rien à désirer, il doit tenir avec exactitude un journal d'observations météorologiques.

Les expériences sont toutes comparatives; elles ont pour objet l'essai de méthodes différentes de celles en usage dans le pays; et c'est d'après leurs résultats comparés que l'on juge à laquelle de ces méthodes il faut donner la préférence. Un tel jugement est souvent erroné, si les essais ne sont pas accompagnés de l'ancienne méthode, c'est-à-dire, si l'on ne se conforme pas à l'usage ancien dans le même tems et sur le même sol que celui destiné aux essais. Le journal des opérations doit donc contenir tout ce qui a rapport à l'ancien usage, et rien n'y doit être omis, pas même les plus légères dépenses. Une récapitulation à la fin de chaque année présente les résultats, et on les compare.

On objectera peut-être qu'une précaution aussi minutieuse peut décourager le cultivateur, et qu'une période de trois années n'est pas nécessaire pour constater l'utilité d'une méthode.

Je répondrai que dans l'économie rurale tout doit être fait avec le même ordre que chez un manufacturier; que cet ordre, régulièrement observé, est la source d'une bonne administration; et que non-seulement pour une expérience particulière, mais encore pour toutes les opérations rurales et domes-

tiques, il est de la plus indispensable nécessité de tenir registre des moyens que l'on met en usage et des dépenses qu'ils entraînent. C'est ainsi qu'un cultivateur peut juger que tels animaux lui coûtent plus qu'ils ne lui rapportent, et que telle spéculation est bonne ou mauvaise.

J'ajouterai que la variété des procédés, des sols et des saisons, la différence des années, et une foule de circonstances, peuvent influer sur une opération sans que l'on sache en assigner la cause.

Je réponds enfin que plus on attend d'utilité d'une expérience, plus on la doit mûrir, et se tenir plus en garde contre un jugement prématuré. D'ailleurs les années n'étant pas toujours les mêmes, les circonstances sont tour-à-tour favorables et contraires; et si dans une période de trois ans l'expérience a constamment réussi, on ne peut guères douter qu'elle ne soit utile.

Le but que le cultivateur se propose en quittant les usages locaux, c'est d'améliorer son revenu; mais il fait souvent de fausses spéculations; et au lieu de trouver l'augmentation qu'il attendait, il est tout surpris de n'éprouver que des pertes. C'est qu'avant d'adopter un projet de culture, il n'en a pas calculé les suites. Il a compté sur une consommation, sur des débouchés, sur des valeurs imaginaires: il n'a pas étudié les localités, et son espoir trompé le rebute et le rejette dans l'ornière.

Il ne suffit donc pas de savoir imiter et faire des essais, il faut encore apprendre à distinguer les objets qui peuvent réellement enrichir l'agriculture d'un

pays. Il en est qu'il convient d'introduire partout, et de ce nombre sont les prairies artificielles. Mais il semble que moins un genre de culture exige de soins et de dépenses, plus il est dédaigné. Le cultivateur ne fait point de prairies; et loin de chercher à augmenter le nombre de ses bestiaux, il ne conserve de prés qu'autant qu'il lui en faut pour nourrir ses bêtes de trait, encore les abandonne-t-il aux soins de la nature.

Les prairies forment la base de toute bonne agriculture. C'est de leur augmentation seule, de l'établissement des prairies artificielles que l'on peut attendre d'heureux résultats. Le premier soin d'un cultivateur doit être, en conséquence, de s'assurer si ses prairies naturelles suffisent à l'entretien d'un bétail assez nombreux pour lui fournir chaque année tous les engrais dont il a besoin. Voilà le strict nécessaire; ensuite il doit calculer, d'après l'excédent de sa consommation en paille, dans quelle proportion il peut augmenter le nombre de ses bestiaux; et sur ce nombre il détermine la quantité de terre à mettre en prairies artificielles, de manière à établir et maintenir par la suite une balance toujours égale entre la consommation des pailles et celle des fourrages.

Il résulte de cette méthode, 1.° économie de la main-d'œuvre et des engrais sur la portion couverte en prairies; 2.° augmentation d'autant à l'avantage des autres terres, et conséquemment une meilleure culture et plus de récoltes. *Fœcundior est culta exiguitas quam magnitudo neglecta.* Une petite ferme bien cultivée, dit Palladius, est plus productive qu'une grande possession négligée. (*Liv.* I.er *tit.* 6).

L'amélioration des terres n'est pas le seul avantage qu'on retire des prairies artificielles. Le cultivateur a augmenté ses troupeaux, et chaque année il fait des réformes lucratives.

Pourquoi l'habitant des montagnes ne connaît-il pas les jachères? Pourquoi, sur un sol ingrat, est-il plus aisé que l'habitant de la plaine? C'est qu'il n'a que peu de champs à cultiver, que la plus grande partie de ses terres sont en prairies, qu'il consomme toutes ses pailles, qu'il n'en a jamais assez, qu'il augmente ses engrais par des litières de feuilles, de genêts, de bruyères, de fougères; c'est qu'il n'est prodigue qu'en faveur de son champ, qu'il soigne ses prés; c'est enfin parce qu'il élève des bestiaux, qu'il en achète rarement et en vend toujours.

Je ne m'arrêterai pas au détail des plantes fourragères qui doivent composer les prairies artificielles. La nature les a répandues avec tant de profusion qu'il suffit d'examiner celles qui croissent spontanément dans les prairies, et qui végètent avec le plus de force. Leur choix dépend ensuite de la nature des bestiaux que l'on veut élever. Les chevaux, par exemple, ont besoin de fourrages plus substantiels que les moutons. Telle plante peut être salutaire aux uns et devenir mortelle aux autres; le seul instinct des animaux nous apprend ce qui leur convient le mieux. Je me bornerai à rappeler à l'habitant des campagnes qu'il ne doit pas négliger la culture des racines et des plantes légumineuses.

Après avoir ainsi préparé l'abondance des denrées de première nécessité, le cultivateur intelligent peut

se livrer à d'autres spéculations; c'est alors qu'il doit plus que jamais étudier le sol et le climat, s'assurer des débouchés, connaître la consommation, la proximité des villes et des manufactures, consulter ses propres facultés et l'étendue de ses terres, et régler ses projets d'après ces circonstances. Il fait des plantations, il boise ses champs, il cultive la vigne, mais avec discrétion; il élève des abeilles, il édifie des jardins fruitiers et potagers; il choisit, si cela lui est plus avantageux, la culture des graines oléagineuses, des plantes textiles ou tinctoriales; celles de manufactures, telles que les tabacs. Enfin il s'occupe des objets d'agrément qui peuvent le fixer au milieu des champs ou l'y rappeler souvent; quiconque veut acheter un champ, disait le cartaginois Magon, doit vendre sa maison, de peur qu'il ne préfère la ville à la campagne; celui qui fait beaucoup de cas d'une maison de ville n'a pas besoin d'une ferme (*Col. liv.* I.er).

De tous ces objets celui qui mérite principalement l'attention du cultivateur, c'est de multiplier les plantations. Il en est de deux sortes, les arbres à fruits, et les arbres de forêts, d'avenues, d'agrément et de clôture. De la première sorte sont tous les arbres des vergers agrestes qui produisent des fruits bons à manger et à faire du cidre ou de l'huile. Parmi les arbustes on distingue la vigne, les groseilliers, framboisiers, et les arbres nains plantés en massif. La seconde espèce est composée des arbres indigènes ou exotiques propres au chauffage et aux arts, et destinés à peupler les forêts, border les chemins vicinaux,

et à servir de brise-vents aux terres cultivées; ces derniers sont principalement les arbres toujours verds. Elle comprend aussi les arbustes employés aux haies d'agrément et de clôture, ou plantés en massif, et dont les fleurs exhalent de doux parfums.

Toutes les plantations en général exigent les mêmes soins. Des fosses larges et profondes pratiquées à une distance proportionnée à la nature des arbres, avant l'hiver, s'ils doivent être plantés au printems, et sur la fin de l'été, s'ils doivent l'être à l'entrée de l'hiver; le choix de la saison la plus convenable pour cette opération; une attention scrupuleuse à ménager les racines, à les préserver du hâle, et à remplir de terre fine tous les vuides formés par leur bifurcation; telles sont les précautions que le cultivateur doit prendre, s'il veut jouir promptement et enrichir la postérité du fruit de son travail.

Pour les arbres à placer en ligne, l'expérience nous démontre qu'il est plus avantageux d'ouvrir sur toute la ligne une large tranchée fouillée à quatre pieds de profondeur. Cette méthode est préférable, surtout lorsqu'il s'agit d'établir des brise-vents autour des terres cultivées; leurs racines trouvant de droite et de gauche une terre ameublie, prennent une direction latérale et ménagent les champs voisins. On emploie le même moyen pour la vigne, les groseilliers et les arbustes de clôture, dans une largeur et profondeur proportionnées.

Les arbres se multiplient au moyen des semis, des boutures, des drageons et des marcottes. Il est du plus grand intérêt pour le propriétaire d'entre-

tenir avec soin une pépinière d'arbres fruitiers et forestiers, proportionnée à l'étendue de ses terres. Mais s'il néglige ce moyen de propagation, toujours rebuté par les dépenses annuelles que ses plantations exigent, il les abandonnera et laissera son premier travail incomplet sans s'attacher exclusivement aux arbres forestiers indigènes; le cultivateur intelligent doit rechercher les nouvelles espèces d'arbres dont l'utilité et l'agrément sont réunis à la promptitude de la végétation. Telles sont les différentes espèces d'arbres qui nous viennent de l'Amérique, et qui surpassent nos indigènes par leur élévation, la beauté de leur bois, et l'admirable variété de leur feuillage.

L'éducation des abeilles mérite une attention particulière de la part de l'habitant des campagnes. Elle peut réussir dans tous les pays cultivés, et donne des récoltes de miel d'une qualité supérieure dans les montagnes et les pays secs. Retenus souvent par la crainte d'établir un rucher d'une construction et d'un entretien dispendieux, ou privés de l'emplacement qui leur convient, quelques particuliers négligent cette branche intéressante de l'économie rurale. Ce n'est ni sous un toit, ni sur des rayons simétriquement rangés que les abeilles prospèrent le mieux. Il est connu que les ruches, qui dans ces sortes d'armoires, sont placées sur le rayon inférieur, produisent davantage que celles qui se trouvent plus élevées, lorsque d'ailleurs le sol n'est pas humide et qu'il est tenu proprement. La ruche villageoise en paille, d'une construction facile et peu coûteuse, n'exige pour être mise en usage que trois piquets

fichés en terre, surmontés d'une tablette d'un diamètre un peu plus grand que celui de la ruche. Un couvert, surtout en paille, la garantit de l'intempérie des saisons.

Ces ruches élevées seulement à un pied du sol peuvent être placées en ligne, en quinconce, ou isolément autour d'une habitation, à l'abri des grands vents, à l'exposition du levant, inclinant au midi, et hors de la portée des enfans et des animaux. J'ai vu dans un verger rempli d'arbres fruitiers, de vignes, de groseilliers, de framboisiers, et parsemé de plantes aromatiques, un rucher ainsi disposé; l'isolement des ruches représentait une peuplade active et laborieuse qui donnait à ce lieu, d'ailleurs très-agréable, le coup-d'œil le plus animé et le plus champêtre. Le propriétaire, dont le nom est connu, par un excellent Traité sur l'éducation des abeilles, tire un produit considérable de cet établissement.

Mais il est tems de parler des jardins.

Les jardins fruitiers sont, le plus souvent, confondus avec les jardins potagers. Des arbres sous la forme de vases, de boules, de quenouilles, d'éventails et de buissons bordent les allées des jardins potagers, et réunissent les deux avantages. Cependant j'examinerai si cette confusion convient autant aux plantes qu'elle plaît à l'œil par la variété qu'elle présente, et s'il ne serait pas préférable de retrancher le tout ou partie de ces bordures pour en former des massifs.

Il est de principe que toute plante qui ne jouit pas des influences du soleil ne peut donner qu'une

végétation languissante. Or cette multitude d'arbres dont les branches s'entrelacent quelquefois par le défaut d'espace, ou dont la tige projette un épais ombrage, privant les plantes qu'ils environnent des effets de la chaleur et de la lumière, deviennent nuisibles à leur développement et à leur maturité ; d'un autre côté, leurs racines attirant à elles tous les sucs destinés à nourrir ces plantes, il en résulte cette conséquence générale, particulière, éternelle et immuable, *que le plus fort détruit le plus faible.*

Le jardin des plantes, à Paris, considéré à juste titre comme une école-pratique de tous les genres de culture, et qui chaque jour reçoit de nouvelles perfections du savant professeur qui le dirige, M. Thouin l'aîné, nous offre un moyen plus simple de ménager le terrain, de respecter la faiblesse et de satisfaire les yeux. Un massif de quenouilles de la plus belle taille, réunit toutes les espèces d'arbres fruitiers cultivés en France ; l'art a su asservir la nature sous la même forme et les mêmes loix ; et tous les arbres sont espacés de six pieds ; mais avec un plus vaste terrain la main cruelle du jardinier n'eût pas condamné beaucoup d'espèces à conserver une forme qui répugne à leur vigueur.

Ailleurs on voit des massifs d'arbres nains ou en buissons espacés de 3 et 4 pieds seulement, donner les plus abondantes récoltes. Ces deux méthodes sont extrêmement avantageuses ; elles offriraient une retraite aussi riche qu'agréable au peuple intéressant des abeilles, si l'on se décidait à les adopter.

C'est ainsi, messieurs, que parmi les moyens de culture usités avec succès dans d'autres pays, choisissant ce qui convient aux localités, on ouvre une vaste carrière à l'imitation, et que l'on recule les bornes de l'usage commun. C'est enfin de cette manière que l'on agrandit ses idées, que l'on parvient à les rectifier par des expériences, et que l'on assure les progrès de l'agriculture.

FIN.

RAPPORT
SUR LE
CHAUFFAGE DE LA HOUILLE
ET
DE SON ESCARBILLE,

FAIT à la séance publique du 3 frimaire an 14;

Par MM. HOURY, Ing. des Mines et DESCOLINS, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

LA Société d'agriculture et des arts, convaincue que pour vaincre le préjugé et l'antipathie de ses concitoyens contre l'emploi de la houille, il ne suffisait pas de prouver par des calculs et par des faits ses avantages sous le rapport économique, qu'il fallait encore leur indiquer les moyens de s'en servir avec agrément pour tous les usages et les besoins domestiques, nous a chargés, M. Descolins et moi, d'aller voir les cheminées et fourneaux de M. LANDENMULLER (1), qui fait constamment usage de l'escarbille, et de lui faire un rapport circonstancié sur

(1) A Roye, canton de Lure, à 3 myriamètres E. de Vesoul. (*V. la note au bas de la 55.e page*).

les moyens d'appliquer la houille et son charbon, soit au chauffage, soit à la cuison des alimens.

Vos commissaires se sont rendus à votre invitation; et frappé de la manière facile, commode et ingénieuse avec laquelle M. Landenmuller dispose de ce combustible, ils ne craignent pas d'avancer qu'il est, et plus avantageux, et plus agréable de faire usage de houille ou de son escarbille dans une cheminée construite comme la sienne, que d'employer du bois ou du charbon dans nos cheminées ou fourneaux ordinaires pour la préparation des alimens. Pour vous en convaincre par vos yeux, nous avons jugé à propos de vous offrir en relief, avec les proportions convenables, un modèle de cette construction qui vous fera apprécier le mérite de cette découverte et l'intelligence de son auteur.

Au centre de la cheminée est une grille rectangulaire, large, profonde et élevée, que l'on remplit d'escarbille ou charbon de houille inodore; au-dessus l'on peut suspendre, au moyen de crémaillères ou verges de fer mobiles en tous sens, tous les vases qui portent des anses à leurs parties supérieures, tels que chaudrons, marmites, poissonnières, *etc.* et qui reçoivent alors la chaleur par le fond. On peut au besoin y placer même des casseroles et autres vases à manche, au moyen de deux barreaux en fer, que l'on met ou que l'on ôte à volonté, dans deux petites échancrures taillées dans les parois latéraux de la grille.

Cette grille est fermée latéralement par deux plaques

de fonte qui reçoivent une chaleur assez forte pour les faire rougir. M. LANDENMULLER a su profiter de cette grande quantité de calorique, en établissant deux petites chambres où les alimens peuvent cuire plus rapidement encore que dans nos fours et fourneaux ordinaires. Ces chambres sont fermées à la partie antérieure du foyer, par des portes en tôles. Les parois supérieurs latéraux et inférieurs de ces chambres sont en grès ou pierres de sable. La pierre qui forme le dessus de cette chambre peut recevoir différens plats qu'elle entretient constamment dans une douce chaleur. A la partie antérieure de la grille se trouvent supérieurement deux anneaux en fer, qui peuvent recevoir des pots ou marmites sans empêcher la chaleur de rôtir toutes les pièces qui tournent à la broche.

Enfin, aux deux extrémités du foyer sont deux fourneaux semblables à ceux de nos cuisines, et qu'on échauffe au moyen de l'escarbille allumée que fournit la grande grille dont nous avons parlé.

Le feu allumé le matin se conserve sans avoir besoin qu'on y touche jusqu'après midi, et il faut le charger de nouveau d'escarbille ou de houille pour l'entretenir jusqu'au soir.

On peut proportionner à ses besoins journaliers et même momentanés la dépense du combustible. On peut n'employer que la moitié de la grille en remplissant l'autre moitié avec des briques; le reste est suffisant pour l'entretien d'un ménage ordinaire. On peut assurer que toute ménagère qui aura fait usage

de ce foyer ne voudra plus brûler de bois, et que si par la suite le chauffage, au moyen du bois, devenait plus économique, elle aurait contracté un préjugé contre lui au point de préférer la houille.

A toutes ces considérations, tirées de l'économie domestique, nous en ajouterons une puisée dans le véritable esprit de patriotisme qui doit animer un francais. Rappelons-nous sans cesse qu'il faut économiser nos bois et diriger particulièrement leur emploi à l'usage de la marine, et que l'Angleterre ne doit sa puissance maritime qu'aux feux de charbon minéral allumé constamment dans le palais de ses rois.

FIN.

ANALYSE
DE
PLUSIEURS MÉMOIRES,

Fournis par M. Dumontet-Laterrade,
Maire de Scey-sur-Saône.

La Société avait demandé quel était l'ancien état de l'agriculture dans le département de la Haute-Saône ? Qu'était-il en 1789 ? Quelles sont les améliorations dont il a profité dès-lors, et celles dont il est susceptible ?

Les Gaules étaient le pays d'Europe le plus peuplé. Sans commerce extérieur, sans manufactures, elles ne devaient leur immense population qu'à la culture des blés. César y fit subsister des armées nombreuses. Les terres voisines de la Saône étaient les meilleures : *Ager Sequanicus totius galliæ optimus.* Lorsque le luxe de Rome et de ses environs corrompant les mœurs, fit négliger l'agriculture, les Gaules, payant leurs tributs en grains, nourrirent l'Italie.

L'invasion des barbares, peuples chasseurs et bergers, changea la face de notre province ; cependant, les Bourguignons ayant embrassé le christianisme, si propre à ramener l'homme à sa première destination, ils s'occupèrent de l'agriculture ; mais les guerres continuelles s'opposèrent à ce beau dessein ; de nouveaux obstacles dérivèrent des querelles intestines à l'époque de l'établissement du régime féodal ; des incursions de nos voisins, du passage des Anglais et des troubles qui suivirent la mort du duc Charles.

Les beaux jours qui succédèrent furent obscurcis par les guerres et le pertes des seizième et dix-septième siècles. Nos pères commençaient à s'occuper des moyens de réparer ces pertes : une affreuse épizootie leur enleva tout leur bétail, et une partie de nos terres était inculte, lorsque Louis XV, exécutant les projets de Louis XII, de François I.er et de Henri IV, encouragea les défrichemens, et s'occupa lui-même, à Trianon, de différens essais sur l'agriculture. Notre province étant éloignée du parc où ce bon roi travaillait au bonheur de son peuple, les épreuves n'étaient connues que d'un très-petit nombre de nos propriétaires : on défrichait en 1789; mais l'on ne cultivait pas mieux. Un de nos compatriotes, M. de Fresne, avait tenté de persuader qu'en établissant des prairies artificielles dans une partie des terres labourables, le restant produirait davantage. Des années, qu'il faut oublier, n'étaient pas favorables aux améliorations. Le partage des communaux donna plus d'ouvrage et diminua le produit. Mais depuis cinq ans l'établissement des prairies artificielles dans quelques communes présente un exemple que l'on commence à suivre.

Le cultivateur qui sème des prairies diminue son labourage; c'est comme s'il multipliait ses bras. Il augmente réellement la quantité de son bétail, il laboure mieux, il engraisse davantage ses terres, il en double les productions, il nourrit des bœufs dont la vente est sa ressource dans les années où les blés sont rares ou à-bas prix.

Les améliorations de notre agriculture consistent

dans l'établissement des prairies artificielles, dans la multiplication et le choix des engrais.

Semons dans les terres grasses du trêfle pour être donné en vert avec prudence; cultivons dans les terres légères le sainfoin pour les chevaux et la provision d'hiver. Les instructions sur le trêfle et la luzerne sont complètes; ajoutons à celles relatives au sainfoin, que cette excellente plante s'épuise lorsque dans les premières années l'on diffère la fauchaison jusqu'à la maturité de la graine. Fauchons en fleur pendant les cinq premières années; recueillons la semence de la sixième et n'en attendons pas la maturité pendant les deux années suivantes.

Dans le cours des premières années il faut écarter le bétail, qui arracherait le jeune plant on l'enfouirait en le foulant.

L'usage est de semer le sainfoin avec l'orge ou l'avoine au printems. Il réussit encore quand on le sème sur le froment au mois d'avril, à la veille d'un tems pluvieux.

La fécondité de la terre dépend du concours libre et proportionné des quatre élémens, selon le tempérament des plantes.

La chaleur dilatant l'air, met en mouvement la séve, composée de terre végétale dissoute dans l'eau.

Les suçoirs des plantes et l'évaporation font perdre continuellement à la terre les huiles, les sucs gras et les sels nécessaires à la végétation. Les labours peuvent bien rendre à la terre la porosité nécessaire pour recevoir les influences du feu, de l'air et de l'eau. Le repos, le changement de plantes ne seraient

pas un moyen suffisant pour réparer promptement les pertes ; il faut des engrais pour rétablir les sucs qu'une seule année de végétation peut absorber ; il faut des engrais pour donner du corps aux sables, pour diviser l'argile. Mais si l'on emploie dans le sable les matières qui le dessécheront davantage encore, et dans la terre forte, ce qui la rendra plus compacte, il en résultera que le sable ne conservera pas assez d'eau : il en sera privé par une filtration précipitée, par la surabondance d'air et de chaleur qui la feront évaporer; et cette eau ne laissera presqu'aucun suc nourricier. La terre forte, au contraire, composée de parties plates et adhérentes, ne pourra recevoir les influences de l'air et de la chaleur. Si l'eau s'y insinue, elle y demeurera froide, sans action, elle y séjournera trop longtems et nuira beaucoup aux plantes.

Chacun sait que le fumier de cheval convient aux terres fortes, et que celui du bétail rouge doit être réservé pour les sables; mais en attendant le bon effet des prairies artificielles nous n'avons pas assez de fumier, il faut avoir recours aux engrais fossiles, qui d'ailleurs sont plus durables.

On dit que la marne convient à tous les terrains, parce qu'on emploie souvent comme marne un mélange de terre calcaire et d'argile, qui étant plus compacte que le sable et plus léger que la glaise, peut produire quelque bon effet; mais quelle différence dans le succès si l'on employait la marne pure dans les terres fortes et la glaise dans le sable.

La marne pure est une terre calcaire très-fine, mêlée de quelques sels et huiles terrestres. Elle se

dissout entièrement dans le vinaigre. Lorsqu'elle est mêlée d'argile, la seule marne se dissout, et le résidu prouve la quantité de glaise qui se trouve dans le mélange.

On doit enfouir la vraie marne aussitôt qu'on l'emploie, et laisser la marne argileuse se diviser à l'air.

Le gyps contient beaucoup de sel et d'eau. Il divise la terre et produit des rosées abondantes. Il convient donc aux terres fortes et aux prairies. La prudence doit en diriger l'emploi sur le sainfoin, et le réserver pour le tems où le produit commence à diminuer.

La chaux contient beaucoup de particules de feu. Elle dessèche, divise et échauffe les terres. Les cendres produisent à peu près le même effet.

Quant au tuf, il y en a du calcaire et de l'argileux.

Enfin, les sables n'engraissent point les terres fortes et compactes; mais leur mélange avec ces terres facilite les influences de l'eau, de l'air et de la chaleur.

Deux obstacles principaux s'opposent à l'amélioration de l'agriculture : le vain parcours et la trop grande division des terres.

Le vain parcours fut usurpé par les barbares lors de leur invasion dans la Séquanie. Montesquieu dit que les troupeaux des Bourguignons engraissèrent les champs des Romains. Cet abus a été toléré dans les siècles où la province était un pays presque sauvage, inculte, couvert de bois et de bruyères, sans commerce, sans émulation pour l'agriculture. L'édit de 1768 concernant les clôtures, porte que les droits de parcours et de vaine pâture formeront toujours le

plus grand obstacle à l'amélioration des terres, et qu'il est juste de rendre aux propriétaires la liberté naturelle de jouir de leurs possessions. Comment, en effet, conserver un sillon de prairie artificielle dans un canton livré au parcours? Comment établir des plantations au milieu des troupeaux et des bergers?

L'exercice de ce parcours cause à ceux qui en usent, la perte de l'engrais que fournirait le bétail nourri à l'étable. Cet engrais répandu dans les champs est desséché et perdu avant que d'être enfoui. Le bétail est exposé à des maladies épizootiques en broutant des herbes dangereuses, ou devenues telles en certain tems par les exhalaisons de la terre; cet abus, enfin, est un fléau pour le général et le particulier.

Les terres étant infiniment divisées, il n'est pas possible de faire des épreuves, de changer l'assolement. Que faire d'un sillon dont les voisins insoucians ne voudront pas cultiver en même tems, ni de la même manière? Ils le perdront en labourant et défruitant les leurs. Il faudrait une loi qui forçât de faire des échanges moyennant un dédommagement parfait. Cette loi ne porterait point atteinte à la propriété. On ne ferait tort à personne puisqu'on rendrait l'équivalent absolu. D'ailleurs la propriété particulière est subordonnée à l'utilité générale; c'est la première loi du pacte social. La propriété ne fut jamais le droit d'abuser au préjudice de l'état; et, c'est vraiment abuser de sa propriété que de se refuser à un échange qui ne causant aucune perte au particulier doit augmenter la richesse de l'empire en favorisant l'agriculture.

M. Laterrade, répondant à différentes questions sur les vignes, croit qu'il est indifférent de les palisser horizontalement ou verticalement. Il pense que dans les vignes élevées, la séve épurée dans les filières des branches donne un vin plus délicat. Il voudrait qu'on ne laissât sur chaque cep qu'une branche et un crochet, ou mieux encore, une seule branche repliée en cercle pour asseoir sur le bouton du bas la taille de l'année suivante pour éviter les dégâts des gelées tardives. Il désirerait qu'on donnât le premier labour avant l'hiver, et que le second fût retardé jusqu'au mois de juin. Il préfère pour notre département le pineau à tous les autres plants ; le gamé et le melon produisent des vins nuisibles à la santé par leur qualité, et à la morale par leur abondance.

L'état s'enrichit par l'exportation du superflu de ses denrées. Tout ce qui diminue cette exportation nuit au bien public. Les étrangers désirent les blés qui excèdent notre nécessaire; le superflu de nos vins nous reste. Cependant, au mépris des lois qui ne sont pas abrogées, on plante chaque année de nouvelles vignes pour avoir du très-mauvais vin dans des terres qui donneraient du bon froment. *Les pays de vignobles languissent au milieu d'une superfluité de vin ;* et quand même ces plantations seraient utiles au particulier, n'est-il pas défendu *d'abuser de sa propriété pour s'en servir au préjudice de l'utilité publique*? Sur ces principes, M. Laterrade invoque l'exécution des lois qui défendent de propager le gamé et le melon, et de planter des vignes dans les terres propres à produire du froment.

Le dernier Mémoire de M. Laterrade est un essai sur différentes espèces de blés.

Le blé blanc, cultivé avantageusement dans le département, contient un douzième de grains de plus que le blé barbu dans la même mesure; il pèse un cinquante quatrième de plus que le blé barbu; mais les oiseaux le dévorent, et ils n'attaquent point le blé barbu.

Le seigle de Sibérie, excellent en gruaux, pèse autant que le blé barbu. Il y a un tiers de moins dans le nombre des grains de la même mesure. Les oiseaux en sont très-avides.

Soixante-quatre livres, poids de marc, de blé barbu, remplissent l'ancienne mesure de Vesoul. Sortant du moulin après la coupe et le déchet, et peut-être quelques poignées prises par les curieux, il y a eu quarante-quatre livres de farine et douze livres de son. Les quarante-quatre livres de farine ont donné soixante livres de très-beau pain bourgeois.

Dans cette épreuve on s'est servi des anciens poids et mesure, parce que les agriculteurs ne sont pas encore assez familiarisés avec les nouveaux. Il ne faut pas confondre ce blé barbu avec le *triticum compositum* qui pousse de petits épics autour du principal. Cette dernière espèce est bien supérieure en qualité et en abondance. M. Laterrade, qui l'a cultivée autrefois, en a perdu la semence dans un hiver où de longues pluies furent suivies de gelée subite. La Société du Doubs en a reçu de la graine l'année dernière, avec un Mémoire où l'on assure que l'on peut semer au mois de mars ce froment précieux.

FIN.

EXTRAIT

ANALYTIQUE

D'un Discours sur la naissance, les développemens et les progrès de l'Agriculture dans la Haute-Saône, lu à la séance du 28 germinal an 13, par J. A. Marc.

> Non oderis laboriosa opera et rusticationem creatam ab altissimo.
>
> *Ecles. VII.* 16.

L'auteur lève le voile des siècles pour apercevoir la timide agriculture dans son berceau. Il voit les Celtes, nos aïeux, errans par troupeaux dans ces forêts primitives et cimmériennes qui hérissaient la moitié du globe : « Ils n'étaient, dit-il, alors occupés » que de défrichemens, et vivaient à la manière des » Scythes, des fruits que la terre produit naturel- » lement, de la chasse, de la pêche, du lait et de » la chair de leurs troupeaux. Ils n'avaient d'autres » retraites que des antres, des creux souterrains et » des chars couverts. » L'auteur pense que ce ne fut que long-tems après la fondation de Marseille par les Phocéens que nos ancêtres, jusqu'alors nomades et troglodytes, commencèrent à bâtir et à se livrer insensiblement aux soins de l'agriculture.

Cette assertion qu'il étaye d'autorités imposantes trouve un nouvel appui dans les nombreuses migrations

des Celtes dont il parle, il voit même des germains nomades jusques vers le quatrième siècle.

« Lors même qu'ils s'appliquèrent à l'agriculture, » ajoute-t-il, le goût de la vie errante et sauvage » ne les abandonna point. Se construisaient-ils quel- » ques chétives cabanes, bientôt ils les abandon- » naient. Ils ne restaient pas plus d'un an dans » une même contrée pour la cultiver; ils conservaient » leurs récoltes dans leurs cavernes souterraines qu'ils » couvraient avec du gason ou des feuillages pour » les dérober aux recherches de l'ennemi. Vous savez, » messieurs, que c'est dans l'une de ces cavités » secrètes, non loin de Langres, que l'infortuné » Julius Sabinus, de cette cité, échappa pendant » neuf ans, à la vengeance de Vespasien.

« Amis de la vie agreste et vagabonde, les gaulois, » suivant l'auteur, ne recherchaient point ces sortes » d'avantages qu'on ne peut obtenir qu'à force de » travail et à la sueur de son front. Ce ne fut que » par besoin et quand ils furent plus stables qu'ils » se mirent à cultiver la terre. Ils aimaient mieux » manier la lance de Mars que le soc de Triptolème. »

L'auteur fait pressentir que les Séquanais apprirent l'agriculture des Massiliens; il trace un tableau des belles contrées de la Séquanie quand César s'en rendit maître, et parle de la passion qui animait ces peuples pour le vin; passion qui les portait à donner un esclave, à aliéner même leur liberté, pour une seule amphore de cette liqueur.

Il pense, d'après M. Dunod, que les Séquanais

ont fait dans les Gaules les premières plantations de vignes, et décrit cette branche d'industrie agricole encouragée et réprimée dès les plus anciens tems. Delà il trouve l'occasion de donner une idée du commerce des Portisiens, qui devait être un commerce agricole. Les trois *pagelli* du comté de *Port*, fixent son attention. *Amagétobrie*, *Nantes*, *Lixovium*, *Granum*, *Corra*, *Portus-abucinus*, *Honorisacum* devinrent des cités importantes. Aux leçons énigmatiques des Druides, il fait succéder les leçons éloquentes de quelques auteurs géoponiques qui apprirent à nos pères l'art réparateur des êtres, l'utile agronomie.

Après avoir parlé de l'heureuse impulsion donnée par les Grecs et les Romains à tous les arts à-la-fois, dans le comté de Port, il trace la peinture affligeante des incursions que les peuples transrhénains firent dans sa patrie qu'ils ravagèrent vers l'an 275.

Depuis cette époque, il ne voit dans les annales de son pays qu'une série de dévastations, de régénérations, d'où naît une suite de désordres politiques qui paralysent et l'agriculture et l'industrie, qui dépravent les mœurs et réduisent le peuple à l'esclavage et à la misère.

Détournant enfin ses regards de ces tems calamiteux, il parvient au tems de la conquête du comté de Bourgogne par Louis XIV.

« Depuis le traité de paix conclu à Nimègue, » dit-il, on a vu dans nos riantes contrées le génie » de l'agriculture se dépouiller des langes de son » enfance et marcher en sécurité à l'ombre de l'olivier.

» Un beau ciel, un terrain fertile, les écrits des
» agronomes appelaient dans nos campagnes les amé-
» liorations de l'économie rurale. De tous les points
» de l'Europe nous recevions des variétés de plantes
» qui nous étaient inconnues. La culture des vignes,
» la manipulation des vins, la méthode des engrais,
» la conservation des grains, la zoologie rurale, la
» panification même obtint des succès. »

L'auteur indique ensuite quelques découvertes utiles, quelques pratiques agricoles en usage qu'il serait nécessaire de perfectionner, celles qu'on pourrait introduire avantageusement; les principales plantes exotiques qui ont enrichi notre agriculture, et d'autres qui réussiraient dans notre climat; il parle de quelques innovations bienfaisantes; et dans les préjugés de la routine agricole et la division des propriétés, il trouve le plus grand obstacle aux progrès de l'économie rurale.

« La révolution qui a sapé tant de préjugés, dit-
» il, n'a apporté presque aucun changement dans
» ceux-ci. Les méthodes héréditaires de notre agro-
» nomie se continuent. Peu industrieux et apathiques
» nos laboureurs ne tiennent aucun cas des décou-
» vertes : il semble que ce soit à la marche lente du
» tems à les persuader; le dirai-je à leur honte?
» L'œil effrayé calcule dans notre petit territoire 80
» mille arpens de terres périodiquement incultes et
» une surface pestifère de plus de 1200 arpens de
» marais ! Eh ! messieurs, en est-il autant dans toute
» la Chine; dans ce vaste pays sept fois plus étendu

» que tout l'Empire Français? Oserons-nous penser » à ces Japonais industrieux qui, suivant des mis- » sionnaires dignes de foi, n'ont pas un seul coin de » terre inculte, que dis-je ! pas une seule herbe » parasite dans leurs champs ! »

L'auteur fait sentir par quelques exemples combien l'industrie nationale gagnerait si on étudiait mieux celle des étrangers ; il parle de l'éducation des vers à soie, de celle des abeilles, de cette brutalité nuisible que l'insensible laboureur exerce contre les bêtes de somme qui fendent ses sillons nourriciers, et il termine ainsi son discours :

« Oui, tous les peuples, ceux mêmes qui courbent » le front sous le joug du despotisme, du pouvoir ou » de l'ignorance, tous présentent aux agrophyles des » pratiques à répandre ou à perfectionner. Vous, » messieurs, vous qui êtes appelés à payer votre » tribut, à imprimer de l'activité au plus ancien, » au plus solide, au plus sublime des arts, à l'art » par excellence, vous le savez : les théories nouvelles » et souvent abstraites qu'il inspire aux agronomes » philantropes sont trop souvent au-dessus des forces » du laboureur illitéré. C'est aux Sociétés savantes, » c'est à vous, messieurs, à l'éclairer sur ses véritables » intérêts. Associez-vous aux travaux des grands » hommes en leur donnant de la publicité, et la » mère nourrice, la terre féconde, vous récompensera » doublement du prix de vos peines. »

EXTRAIT

D'une Notice sur les Eaux Minérales des environs de Vesoul;

Par M. REAL, *Pharmacien.*

Chargé d'analyser l'eau de sept fontaines minérales du département, trois seulement ont paru mériter de fixer l'attention de l'auteur de cette Notice : Celle des *Répes* à 2 kilomètres *N.* de Vesoul; celle de *Fedry*, à 12 kilomètres *O.* du chef-lieu, et celle de *Scey-sur-Saône*, qui n'est qu'à 3 kilomètres *N.* de Fedry.

Les eaux des Répes (1), qui se perdent par les éboulemens des terres et les encombremens du puits qui les renferme, n'éprouvent, suivant l'auteur, aucun changement par le sirop de violette et la teinture de noix de gale; elles ne contiennent ni fer, ni alkalis. « L'analyse indique, dit-il, dans ces eaux, » par demi-kilogramme, 2 décigr. 124 millièmes » (4 grains) carbonate de chaux; 6 décigrammes » 370 millièmes (12 grains) sulfate de magnésie. D'où il conjecture qu'elles peuvent bien être,

(1) On trouve un *Avis sur les eaux de Vesoul* dans le Mercure de novembre 1685. Un autre dans le *Mercure du mois d'août* 2716, p. 239; et dans la *Bibl. de médecine de Planque*, tom. IV, p. 180. M. Barbier a publié un *discours sur les eaux minérales de Vesoul, in-12. Vesoul Dignot* 1721; et une *Dissertation* sur les mêmes eaux en 1731 : Dunod en parle dans le second vol. de l'*hist. du second royaume de Bourgogne*, 1737, *in-4.*

suivant l'avis de MM. Lieutaud et Billard père, incisives, résolutives, et avoir été jadis employées avec succès dans les maladies qui reconnaissent pour cause l'épaississement du sang, et la viscosité des humeurs; pour les obstructions, la jaunisse, les graviers; « Il serait donc intéressant, dit-il, pour » le chef-lieu du département et les communes » voisines, qu'on rendît à l'humanité souffrante cette » ressource précieuse, si injustement dédaignée au- » jourd'hui, et qui était si recherchée dans les 17 » et 18.e siècles.

Les eaux de Fedry, sont également encombrées, et il est difficile d'en obtenir à cause des eaux pluviales qui s'infiltrent près des sources et les dénaturent. Cependant, malgré ces obstacles que l'autotorité devrait lever pour l'intérêt public, l'auteur a pu remarquer dans l'analyse qu'il a faite de cette eau, qu'elle contenait par demi-kilogramme 265 millièmes (un demi-grain) *carbonate de fer*; 3 décigrammes 187 millièmes (6 grains) *sulfate de chaux;* 2 décigrammes 124 millièmes (4 grains) *carbonate de chaux*.

Delà il conclut de l'analogie à celles de Contréxeville qu'il a également analysées, et leur trouve les propriétés curatives que MM. les docteurs Bougnon, de Besançon; Baudrot, de Rupel, et Chevillet, chirurgien, leur ont reconnues par des expériences réitérées.

Les eaux de Scey-sur-Saône, qui se trouvent dans l'enceinte du château, aux bords de la Saône,

sont claires, inodores et ont un goût salé très-marqué. Le sirop de violette, la teinture de noix de gale n'ont sur elles aucune action.

L'analyse et l'évaporation indiquent que cette eau contient par demi-kilogramme : 6 décigrammes 9 c. (13 grains) *muriate de soude*; 3 décigrammes 186 milliêmes (6 grains) *sulfate de magnésie.*

« Si elles étaient rendues thermales, dit l'auteur, » elles auraient quelque affinité avec les eaux de » Bourbonne. On pourrait les prendre indistincte- » ment dans les mêmes cas si on les chauffait au » 50.e degré du thermomètre de Réamur. Long- » tems les habitans de Scey les employèrent avec » succès contre les affections cutanées; mais on les » néglige de même que les eaux précédentes, et leur » source est obstruée de déblais et d'attérissement. »

Il est certain que ces eaux étaient autrefois en valeur. Il existe une Charte d'Alix de Dreux, épouse de Renard de Choiseul, qui, en 1241, accordait aux religieux de Cherlieu la permission de tirer de l'eau salée du puits de Scey-sur-Saône, et leur concédait un terrain pour y bâtir et exploiter cette saline.

En résumé, l'auteur de cette Notice pense que la réparation de ces sources minérales offrirait de grands avantages aux communes qui ont le bonneur de les posséder; il s'étonne que l'autorité les ait laissé tomber dans l'état de dégradation et d'abandon où elles se trouvent.

FIN.

DISSERTATION

SUR

LES MONUMENS D'ANTIQUITÉ

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE,

PAR J. A. MARC,

SECRÉTAIRE de la Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts,

Lue à la séance publique de cette Société le 3 frimaire an 14.

Antiquam exquirite matrem.
VIRG.

DISSERTATION

SUR

LES MONUMENS D'ANTIQUITÉ.

LE sujet que j'essaierai de traiter est nouveau. Quelques savans, le père Prudent, de Faucogney, entre autres, se sont bien occupés d'un même travail sur la Séquanie et l'ancienne Franche-Comté, mais ils n'ont parlé du département de la Haute-Saône qu'en passant; et, j'ose le dire, avec une espèce de dédain. Sans doute on peut extraire de nouvelles richesses de la mine qu'ils ont exploitée trop superficiellement. J'ai fait mes efforts pour y parvenir: je me présente dans l'arêne pour suppléer en quelques choses au silence de nos historiographes; je m'y présente sans prétentions, armé de zèle, de patriotisme, offrant des pièces de conviction aux faits que j'expose, et asseyant sur l'histoire les conjectures que je me permets de hasarder.

Quoiqu'on ne trouve pas dans notre département de ces restes de monumens somptueux qu'on voit à Autun, à Vienne, à Arles, à Nismes et dans beaucoup de villes de l'Italie qui étalent avec orgueil des ruines de cette antique magnificence qui élève l'ame, nourrit le génie et lui inspire le sentiment du beau; cependant la puissance romaine a laissé

sur cette partie du territoire de l'antique Séquanie des traces de sa force et de sa grandeur, des trophées de ses victoires, des signes de son opulence, de sa politique, de ses mœurs, de sa religion.

ARTICLE PREMIER.

VOIES ROMAINES.

Les Romains semaient pendant leurs conquêtes les élémens des arts et de l'industrie. Un des grands objets de leur activité administrative ce sont les chemins publics. Ils avaient des espèces d'ingénieurs, *curatores viarum*, qui étaient chargés de leur construction, de leur entretien, de leur réparation; et quand cette sorte de travail était considérable ils avaient le droit de faire graver sur une colonne leur nom, l'espèce de réparation qui avait exigé leur surveillance, et quand elle était à leurs frais ils ajoutaient ces initiales: D. S. P. F. C. *De suâ pecuniâ faciendum curavit.*

On a trouvé de ces inscriptions sur des colonnes milliaires sur la route qui allait de Besançon aux provinces belgiques et passait à Cussey, Oiselai, Etrelle, St.-Quilain, la Madelaine, Seveux, Vaites, Larrest, Aumonière, Pierrecourt et Langres.

On traversait, suivant Dunod, l'Ognon à Cussey ou Vregille, dont la dénomination celtique lui paraît annoncer l'emplacement d'un pont, et la Saône à Seveux, où il existe réellement quelques débris de fondation d'un pont romain.

La route de Besançon dans les Vosges passait à Oiselai, Fretigney, Vy-le-Ferroux et Bucey-les-Traves, d'où on la retrouve de l'autre côté de la Saône à Perrouse au-dessus de Scey, et plus loin dans les bois de Purgerot. Ici on remarque que le chemin est pavé par intervalle, en pierres si dures, si bien assemblées, qu'elles se sont plutôt polies qu'usées.

La chaussée qu'on trouve près de Montseugny qui longe la Saône et paraît avoir traversé le hameau de Gray-la-Ville, semble avoir lié communication de Seveux à l'ancienne *Amagètobrie* que quelques savans placent à Broye-les-Pesmes, et peut-être au fameux *Dittatium* de Ptolomée dont l'existence a excité tant de contestations littéraires, dont cependant on croit trouver l'emplacement dans de vastes décombres de l'autre côté de l'Ognon, près de Dammartin.

A un kilomètre, nord de Luxeu, partait une route dont les restes sont encore bien conservés, d'un encaissement solide revêtu de groise, et où l'on apperçoit des bases de colonnes milliaires. Cette route se divisait en deux branches; l'une au N. E. traversait la forêt impériale, ci-devant au prince de Soubise, passait à Fougerolle, et se dirigeait, par Epinal, dans la Belgique; l'autre à l'ouest, passait près de Fontaine et de St.-Loup, à Demangevelle, à Corre, et à Langres, (l'*Andemadunum* des Séquanais).

Depuis vers le bois de Luxeu on remarque sensiblement la direction de cette route à Fontaine

et St.-Loup. On en trouve des vestiges au château des Templiers, dit la *Sarrasinière*, sur le territoire d'Anjeux. La voie romaine que les habitans appellent le *chemin ferré* et où le grain ne croît pas, y paraît d'une manière évidente. Elle va en ligne droite de St.-Loup à Girefontaine, delà à la source marécageuse du Plané.

On trouve aussi des indices remarquables de la voie romaine de Luxeu à Mandeure, (l'*Epomanduodurum* des cartes de Peutinger) dans les bois intermédiaires de Lure à Luxeu, principalement dans ceux de la Chapelle.

D'autres restes d'anciennes chaussées qu'on dit de César, se remarquent à Melecey près de Villersexel. Ce serait, peut-être, au sentiment de l'auteur de l'*Almanach historique de Franche-Comté, de* 1785, la voie qui acheminait au *Port-Abucin* (Les savans placent à Port-sur-Saône cet antique chef-lieu des Portisiens, désigné dans les Notices de la province.) pour aller à Mandeure. Il est certain qu'à peu de distance de Melecey, près d'Esprel, on retrouve des ruines d'un grand établissement dont nous aurons occasion de parler.

Dans les restes de ces anciennes routes, échappés au ravage des siècles, on remarque qu'on traçait les chemins en forme de levées, pavés de cailloux liés avec du gravois et du sable de rivière; la levée en dos d'âne par le haut et en talus des deux côtés. Dans les rampes et les pentes de rocher, ils sont pavés avec un mélange de cailloux et de pierres

brisées, et dans les plaines et sur les hauteurs où le terrain est plus sec et plus solide, il est assez rare de trouver des vestiges de chaussées.

ART. II.

BAINS ET THERMES.

Si les Romains mettaient tous leurs soins à l'établissement des grands chemins de l'Empire, les bains et les thermes n'excitaient pas moins leur sollicitude. On sait qu'ils distinguaient les thermes par une magnificence qu'ils ne répandaient pas sur les autres bains. Les thermes de Caracalla, de Dioclétien, d'Antonin dont il reste des vestiges, suffisent pour nous prouver que rien n'était égal à la somptuosité de ces bâtimens, qu'ils ornaient de portiques, de galeries, de statues, de bibliothèques. Le luxe s'étendit jusqu'aux vases où l'on enfermait des huiles précieuses, des essences que les frotteurs, *strigiles*, répandaient sur les baignans. Les bassins étaient de marbre, de granit, de porphyre; quelquefois ils étaient d'une grandeur extraordinaire; il y avait des baignoires suspendues qui servaient à se balancer soi-même en prenant le bain; enfin rien n'était oublié chez ces peuples sensuels de ce qui pouvait éveiller leur passion sur le luxe, la grandeur, la volupté.

Nous sommes à même de juger de la vérité de ces assertions historiques par les monumens conservés dans l'enceinte de notre territoire. Dans l'emplacement et aux environs des thermes de Luxeu, tous les

jours on découvre des restes précieux qui portent éminemment le type du génie des anciens conquérans du monde. C'est dans ces thermes que les soldats de César venaient chercher la guérison de leurs blessures et des maladies qui résultent des fatigues de la guerre. A cette époque reculée, leurs sources étaient déjà si abondantes qu'elles remplissaient cinq grands bassins où l'on descendait par des degrés.

En 1755 on découvrit une salle de bains derrière le bain neuf actuel, et une autre qui s'étendait depuis le bas du grand bain jusques vers ceux des cuvettes. Ces belles salles étaient pavées d'albâtre et voûtées en tuf; il y a deux ans, on exhuma trois autres bains, dont deux étaient pavés également d'albâtre et de forme circulaire; l'autre formait un carré long construit en superbes pierres de taille parfaitement cimentées. Celui-ci était à l'ouest, et les autres au nord du bain gradué. Ils sont aujourd'hui couverts de déblais.

On fera probablement d'autres découvertes en ce genre dans cette même localité. Je me permettrai à ce sujet une observation qui n'est pas sans intérêt et qui paraît avoir échappée aux historiens de notre pays : c'est que, comme ce ne fut que très-tard que les Romains, qui craignaient les effets du luxe et de la mollesse, établirent des bains dans leur cité, et qu'au rapport de Dion, dans sa *Vie d'Auguste*, Mécènes fut le premier qui introduisit l'usage des thermes; il s'ensuit que les bains de Luxeu, réparés par Labienus, sont beaucoup plus anciens que ceux

de Rome même, et qu'on ne doit pas être surpris que César, enchanté de ce nouvel établissement dans un pays encore couvert des ténèbres de l'ignorance, ne se soit empressé d'en ordonner les réparations et l'embellissement, ce que nous prouverons tout à l'heure par des monumens authentiques.

Il me semble qu'on peut conjecturer avec vraisemblance que les bains de Luxeu ont été bâtis sur un plan grec par les Druides, qui étaient les hommes les plus éclairés de ce tems et qui se livraient aux fonctions de la médecine. Ils l'auront été sur un plan grec, parce que les colons de Marseille, qui ont porté les premiers le flambeau des arts dans nos pays, étaient de Phocée en Ionie. Or, on sait que les Grecs qui, dès le tems d'Homère, connaissaient les thermes, formaient ordinairement l'édifice des bains publics de sept pièces différentes : du bain froid, *frigida lavatio;* de la chambre destinée à se frotter le corps d'huile et d'essences, *elæothesium*; de celle de rafraîchissemens, *frigidarium;* du vestibule, *propnigeum* ou *propasteon*; de l'étuve, ou bain de vapeur, *tepidarium*; de l'étuve sèche, *laconicum;* enfin du bain chaud, *calida lavatio*: et ces sept pièces, presque toujours détachées les unes des autres, avaient entre elles quelques salles destinées aux exercices.

On peut donc raisonnablement présumer que le tems fera de nouvelles découvertes importantes dans l'emplacement des anciens thermes de Luxeu, et même dans le faubourg dit des Romains.

Il y avait des bains et des thermes dans plusieurs

autres parties du département. On voyait encore, il y a quelque tems, dans les prairies de Visoncourt, à 5 kilomètres de Luxeu, des vestiges de bâtimens de construction romaine près de deux sources d'eau qui s'encombrent tous les jours et que des vieillards ont vu thermales. L'une de ces sources est encore appelée le grand bain; l'autre le petit bain. Celle du grand bain, plus abondante, a la qualité purgative, et les habitans en profitent quelquefois sous ce rapport.

Il paraît que Baignes, village à 5 kilomètres S. O. de Vesoul, tire son origine d'anciens bains dont on apperçoit encore les restes. En creusant, il y a quelques années, les fondations d'un édifice, on découvrit un bassin octogone d'une belle structure, ayant environ 8 décimètres de profondeur et près de 25 mètres de circonférence.

ART. III.

GYMNASES.

Luxeu, comme Athènes, Sparte, Rome, avait aussi ses gymnases. Non loin des thermes, sur une étendue de plus de 400 mètres, régnait un long péristyle dont les bases des colonnes subsistent encore sous le pavé à l'extrémité septentrionale du faubourg dit *des Romains* (1). Des débris de chapitaux qu'on a trouvés annoncent l'ordre Ionique; et des bases de piédestal composées d'une seule pierre de 528

(1) Cela se remarqua en 1741 lorsqu'on travaillait au pavé du faubourg. [*V. Hist. des eaux de Plomb. P.* 167].

millimètres devaient produire, suivant les proportions de cet ordre, une hauteur de 13 mètres, depuis la base du piédestal jusqu'au sommet de l'entablement, colonnades vraiment dignes du Lycée et du Cynosarge d'Athènes. Il est d'ailleurs très-probable, comme je l'ai fait entendre, que de nouvelles fouilles feront faire de nouvelles découvertes, je dirais même quelques péristyles voisins de celui-ci. Ce qui me porte à le croire, c'est que les gymnases qu'on avait coutume d'établir proche des thermes pour la récréation des baignans et pour les athlètes mêmes, étaient composées de vastes édifices entourés de jardins, de promenades, de portiques. Il y avait l'*Ephebeum* où la jeunesse s'exerçait en particulier; le *Gymnasterion* où les baignans et les athlètes déposaient leurs vêtemens; l'*unctuarium* où se pratiquaient les onctions huileuses; le *Conisterium* où le sable servait à sécher sur le corps l'huile et la sueur; la *Palestre* où se faisaient les exercices du Pancrace; le *Spheristerium* ou jeu de paume; les *Xystes* ou portiques servant aux exercices d'hiver; enfin les *Stades* où se plaçaient les spectateurs. Telles étaient les principales pièces qui composaient ordinairement les gymnases. On en a découvert à Luxeu une trop faible partie pour qu'on ne soit pas en droit d'espérer l'exhumation de nouveaux monumens.

Ne jugeons pas d'après nos goûts étroits et parcimonieux du génie riche et fécond des Grecs et des Romains. Une fois qu'ils faisaient peser le joug sur les nations vaincues, ils répandaient sur leurs traces

les germes de la magnanimité, de la prodigalité, du luxe, de la grandeur; ils se jouaient des obstacles; l'art, chez eux, triomphait de tout, et ces restes étonnans que nous admirons encore aujourd'hui sont bien faits pour confondre notre froide et stérile imagination.

ART. IV.

Canaux, Aqueducs.

Quand on eut découvert des sources thermales, on leur donna une direction, on les enferma dans des canaux, on construisit des aqueducs. Les Romains attachaient même à ces travaux une telle importance qu'ils créérent des magistrats pour les surveiller, pour présider à tout ce qui regardait la conduite des eaux. Le célèbre orateur Messala remplit sous Auguste ces nobles fonctions. Frontin, qui nous a laissé de précieux Mémoires sur cette partie, était intendant des aqueducs sous Nerva.

Notre département renferme quelques ruines de ces anciens monumens. Devant les bains de Luxeu il existe un canal antique sur lequel passe la traverse qui se dirige sur Fontaines, dont les deux tiers, au moins, sont reconnus de maçonnerie romaine. Il sert d'écoulement à l'eau des prairies, des bois et des bains. Il est parfaitement conservé et composé de fragmens de pierres plates et de briques rejointoyées par un ciment extrêmement dur qu'on appelait *pozzolana*, parce qu'on trouvait à Pouzole une terre qui lui était propre.

A l'ouest et au nord des bains on voit des restes d'un aqueduc taillés en partie dans le roc, qui semble avoir servi à empêcher les eaux souterraines de se mêler aux eaux thermales.

Sur le territoire de Corre, du côté de Demangevelle, existe un aqueduc qui est couvert de déblais d'environ un mètre de hauteur dans œuvre sur neuf décimètres d'ouverture. Il est revêtu dans la partie inférieure d'un ciment de deux décimètres d'épaisseur. La voûte est composée de longues pierres plates rejointoyées et liées avec du ciment fait de sable et de briques pilées et mêlées avec de la chaux. L'intérieur est cimenté de cette même composition. L'enveloppe de l'aqueduc est un massif de pierres qui font parement vers le ceintre concave de ce canal, dont l'ensemble présente la plus grande solidité.

Au Magny, près de Port-sur-Saône, à Rupt, à Broie-les-Pesmes, aux pieds de la colline de Baignes, à Boursières, on distingue des vestiges d'aqueducs romains qui offrent le même genre de travail que ceux de Luxeu et de Corre, et que celui d'Arcier qui amenait autrefois les eaux à Besançon, et dont le savant Dunod a fait l'objet d'une dissertation insérée dans le I.er vol. de son *Histoire du Comté de Bourgogne*.

ART. V.

CAMPS.

Le génie des Romains semblait leur refuser toutes petites conceptions. Examinez quels soins, quelle

grandeur, que de travaux leur coûtaient de simples campemens! Et vous savez, messieurs, que leurs armées en marche ne passaient pas une nuit sans camper. Elles avaient toujours un camp retranché qui pût leur servir de retraite en cas de déroute. On choisissait (suivant Végèce, Chap. 2. Liv. 3. de ses *Institutions*) les lieux élevés qui n'étaient point commandés par des hauteurs, pour que l'ennemi ne pût ni inquiéter le camp ni distinguer les manœuvres qu'on y faisait. Il fallait aussi que les avenues ne fussent pas trop escarpées ni trop resserrées. Ces précautions prises, on traçait la forme du camp suivant l'étendue et la position locale; mais on préférait en général la forme carrée. Il y avait des camps d'été, des camps d'hiver, des camps pour une ou quelques nuits. Ces derniers étaient simplement composés d'un gazonnage sur lequel on plantait des palissades ou chausses-trapes de bois, ou bien on creusait un fossé de dix-neuf décimètres de largeur sur un mètre de profondeur; on se contentait de relever sur le bord intérieur la terre qu'on en avait tirée, et l'armée se reposait derrière ce retranchement.

Il se peut que ces vestiges de campemens qu'on remarque à Cita, devant Vesoul où, suivant Dunod (1), César dut passer pour suivre l'armée d'Arioviste; que ceux du Sâlon, près de Champlitte, de Visoncourt et de Grammont, soient de la nature de ces camps, *subita* ou *stativa castra*, que nous venons de décrire; mais il en est deux, l'un à

(1) Hist. Seq. 17.

Chariez, à cinq kilomètres S. O. de Vesoul, l'autre près de Morey, qui paraissent avoir été d'une autre importance. Il est probable que c'étaient des camps d'hiver dont Tite Live (1) dit *aedificare hyberna.*

Ces camps, que Juste Lypse a décrits avec beaucoup de soins, égalaient les villes par leur grandeur. C'est-là que s'exerçait le plus strictement la discipline militaire. Ils étaient divisés en deux parties par une rue fort large. Dans la partie supérieure était le pavillon du Général; au milieu une place carrée destinée à ses bagages et pour ses gens; vis-à-vis était une autre place parallèle où se vendaient les denrées et où les assemblées se tenaient. Le camp avait quatre portes désignées chacune par un nom. La porte prétorienne était en face de l'ennemi. Il y avait cinq grandes rues et trois rues de traverse. Dans celle du milieu, *principia*, on rendait la justice, on plaçait les autels, les enseignes, les portraits des empereurs. Sur les boulevarts des camps, régnaient des plates formes pour y élever des tours de bois qui servaient à la défense des courtines. Ces camps étaient environnés d'un fossé de 9, 11, 13, 15 jusqu'à 19 pieds romains d'ouverture, bordés intérieurement d'un clayonage solide propre à l'élévation d'un parapet à créneaux comme aux murs de places.

Il y a quelques années on remarquait encore sur le mont Gradion de Chariez toutes les traces de cette castramétation; aujourd'hui, l'œil exercé distingue

(1) Lib. 28. Cap. I.

encore les restes des plates bandes des boulevarts; le percé des portes, la forme quadrangulaire du camp; il apperçoit une des rues appelées *Principales*, laquelle correspondait évidemment à un chemin qui descend dans la prairie et qu'on appelle *chemin romain*. Mais le soc qui a retourné les terres, a fait renoncer l'historien observateur à la poursuite de ses recherches. Que si les données étaient plus nombreuses avant les défrichemens, elles sont encore bien suffisantes pour qu'on puisse juger de la nature ancienne des lieux.

Le camp établi sur la montagne de Bourguignon-les-Morey présente des indices infiniment plus sensibles. Comme la montagne est ronde, le camp suit cette forme; il est tracé à la grecque. Les rues, *viœ ferratœ*, les places, la rue *principia*, la distribution des tentes, la ligne de circonvallation, tout est reconnaissable. Une pelouse légère a crue dans les chemins et sur les places, et des groupes d'arbres occupent l'emplacement des tentes. Il règne intérieurement, autour de l'escarpement de la montagne, une esplanade de six mètres de largeur également remarquable et sur laquelle la végétation est presque nulle.

ART. VI.

PIERRES ANTIQUES.

Quelques savans ont pensé que de grandes pierres percées situées dans les vignes de Chariez et sur les territoires de Traves et d'Aroz, pouvaient former les

limites du camp de Chariez. Je ne sais pas s'il ne serait pas aussi raisonnable de présumer que ces pierres énormes, amenées là à grands frais, y existaient long-tems avant l'établissement du camp en question, et qu'elles seraient des débris d'autels celtiques. Je ne tiens pas à cette opinion : cependant je vois qu'elle a été souvent appliquée à des découvertes semblables. Borlase, suivant Picot, de Genève (1), a vu dans le comté de Cornouailles de pareilles pierres percées d'un trou, où les habitans des campagnes, de tems immémorial, font passer leurs enfans faibles et languissans espérant de leur rendre la santé; dans les bois de *Garenne de Trie*, département de l'Oise, il existait naguère un pareil monument, et un usage semblable. (*Voyez le Bulletin de la Société philomatique. Therm. an* 7). Ces débris d'anciens autels gaulois sont très-répandus en France et en Allemagne. On sait, d'ailleurs, que les Celtes, nos aïeux, rendaient les honneurs divins à des pierres brutes (2); que le simulacre de la mère des dieux était une pierre; que le *Jupiter lapis* des Scythes, était une pierre. Aujourd'hui même, les Ostiachs, qui sont une des peuplades les plus nombreuses de la Sybérie, adorent des pierres d'une configuration bizarre. Je pourrais étayer mon opinion sur d'autres autorités, mais cela n'entre pas dans mon plan trop circonscrit; je me permettrai seulement de douter que jamais les Gaulois ni les Romains aient employé des pierres

(1) *Hist. des Gaulois.* VII. 2. III. p. 114 in-8.°.

(2) Pellout. *Hist. des Celtes.* Liv. IV. §. 32. et *Pausan.* VII. 579.

trouées pour assigner des limites à un camp : je n'ai vu cela nulle part. Les camps n'ont jamais eu, ce me semble, d'autres limites que leurs lignes de circonvallation. Que si l'on veut parler de la place des grand'gardes, ces énormes pierres ne signifieraient rien, car elles ne formeraient point redoutes, et elles seraient infiniment trop éloignées; de plus, les grand'gardes sont susceptibles de changer d'emplacement à toute heure, selon les mouvemens de l'ennemi ou la faiblesse des localités; et dans un camp fortifié, la grand'garde est nulle, ou reste dans l'intérieur des fortifications. Il me paraît donc que les grosses pierres situées sur les territoires de Traves, d'Aroz et de Chariez, de même que celle de Courgenay (1), département du Doubs, qui a, à peu près, les mêmes formes, peuvent remonter aux tems celtiques, et sont probablement des restes d'autels qui étaient composés de deux ou trois pierres posées verticalement, et d'une autre plus grosse assise sur les autres, ayant la pierre du fond toujours percée d'un trou par où le sacrificateur recevait la victime. Celle-ci s'est conservée plutôt que les autres, peut-

(1) Voici ce qu'on lit dans *l'Almanach du Comté de Bourgogne pour l'année* 1789 : in-24, p. 107.

« On voit un peu au couchant de Courgenay, route de » Correnot à Porentrui, parallèlement à la voie romaine de » Porentrui, et à quelques pieds de cette route, une très- » ancienne pierre taillée grossièrement, épaisse d'environ 20 » pouces, haute de 7 à 8 pieds, hors de terre, large dans le » bas d'environ 7 pieds, dans le haut d'environ 5. Elle est trouée » artificiellement à la hauteur d'un homme. »

être à raison de l'usage superstitieux dont nous avons parlé, qui pouvait être pratiqué chez nous, et qui est encore trés-commun en Europe.

ART. VII.

Médailles.

Ce que nous appelons aujourd'hui médailles était primitivement de la monnoie courante (1) chez les peuples qui les ont frappées; ensuite on les a employées comme monumens. Crœsus fut le I.er prince qui fit fabriquer des monnoies; mais aucunes n'ont pu venir jusqu'à nous, parce que Darius les retira pour les faire fondre et frapper ses *dariques*.

Dans l'emplacement des camps anciens et dans nombre d'endroits dont l'origine est trop peu connue, on a trouvé une grande quantité de médailles. Plusieurs antiquaires du département en ont recueilli de précieuses. M. Fonclause, membre de cette Société, savant dans l'art numismatique, possède une collection de neuf à dix milliers de médailles dont le dixième, au moins, est d'une grande beauté et manque dans les cabinets les plus nombreux.

Dans des fouilles faites à Luxeu, il en a trouvé un très-grand nombre parmi lesquelles les antiquaires distinguent un *Jules-César* en argent, d'un type superbe; un *Agrippa*, en argent, restituée par Trajan; un *Britannicus*, en moyen bronze grec; un

(1) *Cours d'hist. et de pol. p. Priestley, t. 2. p. 87. in-8.*

Drusus, frère de Tibère, restituée par Titus; un *Claude* en fer, fourrée et incuse; un *Didius Julianus*, en argent; un *Gordien d'Afrique*, le père, en or; un *Vespasien*, fourrée, au revers Tite et Domitien; deux *Pertinax*, en grand bronze de coin romain; un *Julien* en argent, et quantité d'autres médailles précieuses par la beauté de leur type et leur extrême rareté. Plusieurs autres amateurs (1) ont formé de riches collections en ce genre, par suite des découvertes faites dans le département.

On a encore trouvé à Luxeu et dans son voisinage des médailles celtiques en or, en argent fin, en grand et petit bronze, et en mauvais alliage de cuivre, d'étain et de plomb; de ces dernières surtout, coulées en groupe d'un seul jet de la même manière qu'on coule les balles. Le même M. Fonclause en possède quelques-unes. Au mont de Vannes, canton de Melisey, on a trouvé plusieurs de ces médailles en or.

L'étoile, le cheval, le sanglier, symboles de la noblesse, de la valeur et de la chasse, sont les types les plus communs de ces monnoies, lesquelles sont, en général, gravées contre les règles du goût et mal frappées. Tout y respire l'enfance de l'art, quoiqu'elles soient mieux achevées que celles des Germains.

(1) Monsieur Guin en a trouvé 128 sans compter les *frustes*. Elles remontent jusqu'à Cassius, Lentulus Spinter, 171 ans avant l'ère vulgaire. M. Delacorrée, intendant en 1763, M. l'avocat Prinet, M. le médecin Fabert ont fait des collections en ce genre, et de médailles trouvées à Luxeu.

Mais la plupart sont tellement usées par le frai ou rongées par la rouille, qu'il est difficile d'en déchiffrer les légendes et d'en connaître le poids (1). Il faut convenir cependant que c'est principalement de la fraîcheur de leur conservation que consiste la valeur des médailles et non du métal qui les compose; un Othon en argent est à vil prix, tandis qu'un Othon en bronze est de la plus grande rareté et se vend à très-haut prix.

On a déterré des médailles rares à Cita près de Vesoul, à Epenoux, à Colombier, dans le val de Montaigu, à Chariez, à Faverney, à Baignes, à Port-sur-Saône, à Scey, à Rupt, à Pesmes, à Morey, à Corre, à Fougerolles, à Avrigney, à Chazellot, à Visoncourt, à Esprel et dans quelques autres endroits anciens. Nous ne parlons que de celles de Luxeu, parce que c'est-là où les découvertes ont été les plus heureuses.

Il est certain que les médailles sont la classe des monumens d'antiquité qui fournit le plus. Toutes les fouilles en font sortir quelques-unes de terre. On trouve des médailles antiques et modernes, des médailles grecques, latines, celtiques, puniques, phéniciennes; des médailles des rois, des consulaires, des impériales, des colonies, des peuples, des villes; il faudrait un Traité particulier pour suivre ce seul article dans tous les détails qu'il exigerait.

Vous savez, messieurs, que les médailles ne servent

[1] M. Grappin l'a ainsi remarqué dans ses *Recherches sur les monnoies du Comté de Bourgogne.*

pas seulement à consacrer le souvenir des faits historiques, elles rappellent aussi les mœurs, les coutumes, les cérémonies civiles et religieuses, les vêtemens, les instrumens, les édifices des peuples pour qui elles ont été frappées. Les figures des médailles grecques sont, en général, d'une pureté de dessin, d'une finesse d'expression qui surpasse tout ce que les modernes ont exécuté en ce genre. Il ne faut pas oublier que c'est par le secours des médailles que Levaillant a débrouillé la Chronique entière des rois de Syrie à laquelle l'histoire paraissait renoncer, et que la science métallique fait aujourd'hui une principale branche de l'étude des Belles-Lettres en Angleterre.

On aurait lieu de s'étonner de la profusion de médailles qu'on trouve de tous côtés, si l'on ne savait l'emploi immodéré que nos pères en faisaient. Ils les inhumaient dans des vases avec les morts; ils en offraient aux dieux infernaux; ils enterraient les hommes avec une monnoie dans la bouche, ou à côté d'eux s'ils étaient dans des tombeaux; ils en plaçaient dans les temples et s'en servaient pour échange. D'ailleurs, on trouve d'autant plus de monnoies dans les campagnes qu'elles ont été plus souvent le théâtre de la guerre, parce que la précaution ou l'épouvante les font cacher dans le sein de la terre, que les incendies les couvrent d'encombres, et qu'elles se perdent avec les guerriers tués dans les combats.

ART. VIII.

Statues.

Les statues antiques qu'on a trouvées sont en plus grand nombre qu'on aurait lieu de l'attendre de leur grande fragilité. Au reste cela ne paraîtra pas extraordinaire à celui qui connaît le goût des Romains pour la sculpture; qui sait qu'ils déifiaient tout, la peur, la hardiesse, la pâleur, la fièvre, la santé, le sommeil, le travail, le crime, la vertu, *etc.* et qu'ils honoraient tous ces dieux à-la-fois. Les chemins, les forêts, les tombeaux, les jardins, les places publiques, les portes, les tables, les foyers, *etc.* tout était décoré de statues. Ce témoignage de respect qui avait été établi dans le principe pour rendre hommage aux morts dégénéra en culte superstitieux; et quand la fureur des conquêtes se fut emparée de la République, elle voulut associer à ses dieux des dieux étrangers, et transplanta cet innombrable cortège de divinités chez toutes les nations qu'elle soumit à son joug.

Je vais parler de quelques-unes de ces statues qui, dans le sein de notre département, ont échappé à la faulx des siècles, aux ravages des guerres, aux désordres de la révolution.

On voit, à Luxeu, incrustée dans un mur du jardin de l'hôpital, une statue d'un mètre 14 cent. de hauteur, trouvée, en 1724, en travaillant à l'encaissement de la chaussée du pont de Saint-

Sauveur. Elle m'a paru représenter un *cistifer* malgré l'opinion vulgaire qui en fait une statue de gaulois.

On appelait *cistiferi* les prêtres chargés de porter dans des corbeilles les ornemens sacrés; mais on donnait aussi ce nom aux sénateurs qui gardaient la boîte des suffrages. Or, la statue dont nous parlons tient d'une main cette boîte, *cister*; de l'autre une sitelle, *sitella* (1), vase large par le haut et étroit par le bas, qui servait à mettre les billets dans les élections des magistrats. Elle est vêtue d'une tunique qui descend jusques sous le genou; couverte d'une longue toge repliée sur le bras; elle a les cheveux courts, et paraît porter une chaussure appelée *pero*, dont les sénateurs faisaient usage au tems de la République. Le *pero* était en cuir et couvrait la jambe comme les bottes que nous portons.

Rien dans ce costume n'annonce les usages gaulois. Ces peuples, ceux même du nord, étaient toujours habillés légèrement; leur saie, *sagum*, était un manteau court, garni de pelleteries ou orné de bandes de pourpre et d'étoffes rayées *virgata sagula;* leur tunique ne descendait que jusqu'au dessous de la hanche; ils ne portaient point de bas sans braies, *braccæ*, espèce de caleçon; ils avaient pour chaussure des galloches, *galliæ*, espèces de pantoufles découvertes par le haut; enfin tous les auteurs s'accordent à dire qu'ils laissaient flotter une longue

[1] *Sitella allata est ut sortirentur*, dit Tite Live, *ubi latini suffragia ferrent.*

chevelure dont ils étaient fort jaloux. Ils avaient, d'ailleurs, une passion singulière pour les ornemens de bijouterie : on les voyait en tous tems décorés de colliers, de chaînes, de brasselets, d'anneaux, *etc.* Tout me porte donc à croire que la statue trouvée à Luxeu, en 1724, représente un romain plutôt qu'un gaulois.

Dans l'ancien hôtel de cette ville, on conserve un groupe de pierres graveleuses représentant une statue équestre, trouvée le 26 juillet 1755, dans un étang appartenant aux ci - devant bénédictins. Ce monument a un mètre neuf décimètres dans sa plus grande hauteur. Le guerrier à cheval passe son bras gauche dans une roue à sept traits; une femme nue, dont les bras et les jambes ne subsistent plus, semble chercher un appui contre lui; ce guerrier a le costume romain : il est d'un mauvais style. Son cheval est mieux : la bride est dans le goût antique. Le pied droit de devant du cheval pèse sur une tête d'homme. On a trouvé près de ce groupe quelques fragmens d'autres figures qu'on a pensé lui avoir appartenues.

On s'est épuisé en conjectures pour expliquer ce singulier monument. Je vais donner un sens plus développé à celle qui m'a semblé la plus raisonnable. Les Séquanais auront, a-t-on dit, érigé ce monument à César leur vainqueur. En effet, ce héros paraît ici tenir et manier à son gré la roue de la fortune; la tête qui est foulée par le cheval est le symbole d'Arioviste vaincu; la femme de bout, la Séquanie

sous la protection du vainqueur. Si, au lieu de cette femme, vous en admettez cinq, comme on a cru le reconnaître d'après les débris qu'on a trouvés, la chose s'explique également : la Séquanie serait alors représentée par les cinq contrées qu'elle renfermait dans son sein : celles du Rhin, des Vosges, de la Saône, du Rhône, du Jura.

En 1703 on a retiré des fondations d'une ancienne tour ruinée, un Jupiter olympien en bronze d'environ 16 centimètres de hauteur, et d'un très-beau goût. M. Fonclause en a une copie en bronze de médailles, coulée sur l'original même. Le détail des formes du devant a été retouché, profané par une main mal-habile; mais les formes postérieures, l'anatomie du dos surtout, sont précieuses et fort bien conservées.

A Annegrai, on a trouvé, en 1718, une Diane lune en pierre et en relief, qui est aujourd'hui dans une niche pratiquée dans le mur du jardin du ci-devant prieuré. D. Martin en parle (*Tom. II. p.* 114. *de la Relig. des Gaul.*).

A peu près à la même époque on a découvert sur le mont Saint-Martin, entre Annegrai et Faucogney, un priape en bronze d'un très-beau style.

A Breuchot on conserve un buste antique en relief et en pierres de sable.

A Ormoiche, sous un vieux tilleul qui les couvre de son ombre, on voit deux druides en relief de grandeur naturelle et en pierres de sable.

A la Pisseure, petit village à 12 kilomètres O. de Luxeu, un particulier trouva dans sa vigne, en 1738, un taureau en bronze d'un poids considérable. La crainte d'être découvert le lui fit briser et vendre morceau par morceau. Une oreille seule du poids d'environ 4 kilogrammes, qui a été conservée, fait regretter la perte de ce beau monument.

C'est vers cette époque qu'on exhuma dans les champs d'Avrigney un taureau du même métal, qui avait trois cornes, d'où le savant Bullet l'a pris pour un *bison* (1), et en a fait une divinité gauloise qui fut, selon lui, adorée à Besançon et donna son nom à la ville.

Mais ce savant pourrait être mal-fondé en ce que les Gaulois, suivant Tacite, n'avaient ni images, ni statues qui représentassent la divinité sous la forme de l'homme ou de quelque animal. Les Romains ont eu cela de commun avec eux jusqu'après le règne de Numa; et les Perses jusqu'au tems d'Artaxercès Memnon.

On sait, d'ailleurs, (*V. Pelloutier, liv. IV.* 94.)

(1) Ce serait plutôt l'*Urus* dont parle César, 6. 28, qui était une espèce de ces taureaux sauvages, qui ne se trouvent aujourd'hui que dans les forêts de la Prusse et de la Lithuanie, et qui habitaient autrefois dans les montagnes des Vosges. Le *bison*, qui s'y tenait aussi, avait une excroissance sur le dos, et ressemblait au cerf pour la grandeur et les cornes. Celui dont nous parlons n'avait point ces caractères.

M. Mailly, possède un de ces *Urus* en petit bronze, qui a été trouvé à Châteaurenaud à la même époque que celui d'Avrigney. Ses formes élégantes suffiraient pour prouver qu'elles ne sont pas l'ouvrage d'un gaulois.

que le taureau d'airain des Gaulois n'était pas un dieu, mais un vaisseau consacré à recevoir le sang des victimes et sur lequel ils confirmaient les traités de paix et d'alliance.

D'ailleurs, avant la conquête de nos pays par les Romains, l'art du statuaire y était inconnu; du tems de Lucain même, les simulacres des dieux étaient faits sans art; ils étaient plus propres à inspirer l'ironie que la vénération :

. . . . Simulacraque mæsta Deorum,
Arte carent, cæsis extant informia truncis.
LUC. III. v. 412.

Les monumens dont nous venons de parler sont donc plutôt des monumens romains que des gaulois.

A Corre, village situé au confluent de la Saône et du Coney, un laboureur trouva dans son champ en 1702, une statue équestre mutilée, dont le piédestal avait un mètre de large. Il portait une inscription dont on ne pouvait lire que ces lettres :

PAV. . . A. . . INNAM. . . FIL. . .

Cette statue annoncerait une colonie. On sait aussi que du tems de Vespasien existait un *Paulus Cinnamus*, chevalier romain.

On fit des fouilles dans le même emplacement, et à 50 pas du Coney on trouva une statue pédestre également mutilée, et un piédestal sur lequel on lisait :

S V

SAMBATLOLE

Tout ce qu'on peut dire sur cette inscription c'est qu'il y eut un Lollien qui, de simple soldat, parvint aux rênes de l'Empire, et se vit bientôt maître d'une partie des Gaules qu'il gouverna en tyran. Goltzius, Ursin et Chifflet ont rapporté quelques légendes de médailles frappées sous son règne en 267. Celle-ci entre autres : LOLLI SIMBIOT.

Qu'on ne soit pas étonné de voir dans les inscriptions des lettres en place d'autres, des inversions et des rapprochemens faits sans goût. Les beaux arts étaient tombés sous la verge de fer de la tyrannie qui affecte également et l'esprit et les mœurs des peuples. Au reste, les Latins traitaient les lettres diversement; tantôt ils mettaient l'une pour l'autre; tantôt ils en inséraient sans nécessité dans un mot, ou enfin ils les supprimaient. Ainsi *monimentum*, est pour *monumentum*; *Casmœnae* pour *Camœnae*; *dignu* pour *dignus; mertare* pour *mersare.*

Dans le même village où l'on a fait ces découvertes, on conserve plusieurs statues également décorées d'inscriptions; entre autres un relief de grandeur naturelle d'un beau goût, représentant une femme tenant une coupe. A ses pieds on lit cette inscription en beaux caractères romains :

D · M ·

MEMORIAE CVCVMILLAE FILIAE.

Ce relief est placé dans le mur du jardin de M. Garnier, adjoint à la mairie. Il a été excavé

en 1772, par M. Folley, ancien gendarme de la garde du roi.

Depuis cette époque, M. Simonet, maire de l'endroit, en traçant des sillons dans une chenevière, sentit de la résistance, fit des fouilles, et exhuma plusieurs idoles et statues brisées. Un seul de ces monumens est resté intact et mérite bien d'être connu. C'est un groupe d'hommes représentant en pierres trois personnages couchés dans un tombeau. A leurs pieds sont gravés ces mots en beaux sigles :

D · M · MONIMEN ·

AMA · EIISIMVL CARAILIXO · RAIMANDIDINI ·

FILGVR ·

R · A · ANO · LXII ·

Ce qui me paraît devoir être lu ainsi :

Diis manibus monumentum! amato ei simul Carailixo Raimandini, Filgura. Requievit aetatis anno 72.

ART. IX.

TOMBEAUX.

Observateurs religieux des devoirs funèbres, les Romains chargeaient les tombes d'ornemens, d'emblêmes, d'inscriptions. Quelquefois ils achetaient le terrain qui devait conserver leurs ossemens, souvent

ils faisaient construire eux-mêmes leurs propres tombeaux, soit pour être assurés d'une dernière retraite, soit pour consacrer leurs noms et prévenir la négligence de leurs héritiers. Aussi trouve-t-on souvent gravées sur les tombeaux ces initiales, VF ou VFC, *vivens fecit*; *vivens faciendum curavit*; ou même V. H. S. F. M. *Vivens hoc sibi fecit monumentum*. On y trouve aussi très-fréquemment les initiales D. M. S. *Diis manibus sacrâ*, D. M. I. *Diis manibus inferis*. Ensuite le nom, l'âge, la patrie, l'emploi du défunt et quelques inscriptions en son honneur.

A Luxeu, au centre de la ville, qui est probablement l'emplacement du cimetière du *Lixovium* de César, on a trouvé un très-grand nombre de cercueils sur trois et cinq rangs les uns au-dessus des autres. Ils étaient chargés d'inscriptions ou de reliefs, et contenaient des médailles, des petites figures d'idoles, des lampes perpétuelles, des lacrymatoires. La croix était gravée sur ceux qui approchaient plus de la superficie de la terre, tellement qu'on pouvait lire en quelque sorte la chronologie des tems auxquels ils avaient été inhumés, c'est-à-dire depuis le druidisme jusqu'au christianisme.

Le hasard en a fait découvrir dans un grand nombre d'endroits du département. Au camp de Morey, sur les territoires de Baignes, d'Ovanches, de Vy-le-Ferroux, de Chassey, de Seveux, de Rosey, de Vadans, de Pesmes, de Marnay, de Bonal, de Villargent, d'Esprel, de la Villeneuve, de Villerspot, on

a trouvé des tombeaux dont la plupart étaient en pierre, de forme circulaire en dessous, et quelques-uns en plomb.

On a cru reconnaître des tombeaux gaulois dans ceux surtout qui étaient décorés d'inscriptions grecques; cela est possible : il paraît toutefois qu'ils ne sont point des tems celtiques, mais seulement du tems de la conquête de notre pays par les Romains. Avant cette époque, qui remonte, comme on sait, à 1865 ans, le flambeau des beaux arts n'avait pas encore percé la nuit qui couvrait nos contrées; de continuelles divisions entre eux ou avec leurs voisins tenaient nos pères dans un état de guerre interminable. Le seul corps des druides était éclairé. On brûlait les morts, et on jetait sur le bûcher ce que les défunts avaient affectionné davantage pendant leur vie : leurs armes, leurs vêtemens, des animaux, des esclaves quelquefois. C'est, du moins, ce que César, notre premier vainqueur, nous apprend dans ses *Commentaires*, *Liv. VI. Ch.* 19. Les monumens de sépulture gauloise qu'on a exhumés dans quelques départemens de l'Empire sont isolés, rares, et semblent avoir été des hommages particuliers rendus aux mânes des grands du pays. En effet, leur structure est trop extraordinaire pour avoir été employée indifféremment et fréquemment. Les tombeaux, ou plutôt les sarcophages gaulois se faisaient avec des pierres brutes d'une énorme grandeur. Montfaucon (1)

(1) *Ant. expl. V. 2. part. et supp. III. Liv. I. C.* 9.

assure que de son tems il y avait dans le Maine et la Bretagne de ces tombeaux où plusieurs personnes à-la-fois pouvaient se mettre à l'abri des injures de l'air. Près d'Avalon, département de l'Yone, on en a découvert qui renfermaient des anneaux, des éperons, des figures sculptées représentant les défunts tenant, les uns des animaux, les autres des bouteilles, des marteaux, des sceaux à puiser de l'eau, *etc.* (1).

ART. X.

INSCRIPTIONS.

Si nos pères couvraient les tombeaux d'inscriptions et d'emblêmes, ils les employaient aussi à honorer les dieux, instruire les peuples et transmettre à la postérité les grands évènemens.

Luxeu est la localité du département où l'on a trouvé le plus grand nombre d'inscriptions. Nous rapporterons celles qui offrent le plus d'intérêt.

Le 23 juillet 1755, on a déterré dans les ruines des anciens thermes cette inscription gravée sur un marbre noir que les magistrats ont fait incruster dans un autre marbre et dans un mur de la salle d'audience de l'hôtel-de-ville :

LIXOVII THERM
REPAR · LABIENUS
IVSS · C · IVL · CAES ·
IMP ·

(1) *V. Les Mémoires de l'Acad. des Inscrip. V. p. 413, in-8.; et Mém. de Moreau de Mautour sur des tombeaux trouvés dans l'Auxois.*

Lixovii Thermas reparavit Labienus, Jussû Caii Julii Cæsaris Imperatoris : inscription vraiment remarquable en ce qu'elle fait honneur à Labienus de la réparation des thermes de Luxeu, et prouve que ces thermes existaient déjà avant l'arrivée de César, général romain, et qu'ils étaient dignes des soins de cet illustre conquérant.

Mais ces bains, déjà célèbres, n'étaient point isolés; ils occupaient le centre d'une ville très-forte *castrum firmissimo munimine,* dit Jonas (1), et de plus de 1200 mètres d'étendue en forme elliptique. Une inscription découverte au nord-ouest du grand bain actuel, le 11 mai 1781, et qui porte également bien les caractères du style lapidaire, est conservée ainsi à l'hôtel-de-ville :

DIVA AVXI
BRICIA REG
CAE AVG
COS
TIB ET PIS
DEDICATV
TEMPLVM

Qu'on peut, je pense, lire ainsi : *Divæ auxiliari Briciæ, regnante Cæsare Augusto, consulatu tiberio et Pisone, Dedicatum templum.* Cette inscription semblerait annoncer qu'il y avait une déesse Brixia révérée dans notre patrie; ou que les habitans érigèrent

(1) S. Colomban p. 13.

un temple au Breuchin, rivière poissonneuse qui féconde de ses eaux les plaines de Luxeu. Elle prouve, en outre, l'existence de cette ville du tems d'Auguste; assertion que les prosélytes du fondateur de l'abbaye n'ont cessé de combattre.

Cette déesse *Brixia* a été honorée de plusieurs inscriptions. En voici une que le savant Caylus, qui avait reçu des copies incorrectes des précédentes, croit plus véritable que celles-là :

LVXOVIO ET BRIXIAE
C · I · V · L · FIRMAR
IVS · L · V · S · M·

Que M. Dunod a cru pouvoir corriger ou travestir en ces termes : *Luxovio et Hygiæ, Caii Julii firmari jussu voto suscepto lubens meritis*; et qui est conservée par D. Calmet, qui lui donne cette autre explication : « Caïus Julius Firmarius a présenté ses vœux bien mérités à Luxovius et Brixia. » Ce qui supposerait que Luxovius et Brixia étaient mis au rang des divinités subalternes : et cela ne s'écarte aucunement des mœurs et de la théogonie de nos aïeux.

S'il m'était permis d'émettre une opinion après les savans que je viens de citer, je considérerais les expressions *Luxovio et Brixiæ*, comme étant à la place du *Diis manibus* fréquemment employé, et je lirais ensuite : *Caïus Julius firmarius legavit vivens sibi monumentum*; autre expression simple, lapidaire, consacrée en pareil cas.

M. Laterrade, maire de Scey-sur-Saône, a trouvé, il y a quelques années, dans le clos de sa maison appelée anciennement *Duhel*, local d'anciennes salines, un piédestal en bronze, sur une des faces duquel on lit ces mots :

DEO MERCVRIO IOVANTVCARO PROSA
LVTE ROMANIAE ROMANAE· ET ROMA
NI SEVERI JVLIVS ROMANUS PA
TER VISSV MONITUS. V S. L. L. M.

Inscription romaine gravée, sans doute, par un individu peu éclairé, ou perclus de goût; mais elle n'en est pas moins antique. Je pense qu'on peut la déchiffrer ainsi :

Deo Mercurio Juventuti Caro ! Pro salute Romaniæ romanæ et romani Severi, Julius Romanus pater, visû monitus, voto suscepto, libenter legavit monumentum.

On a fait bien d'autres découvertes semblables à Luxeu, à Corre, et dans quelques autres endroits; mais le cadre étroit que j'ai choisi m'oblige de ménager les citations. Cependant je ne puis résister au plaisir de rappeler deux inscriptions religieuses que l'on conservait encore à l'ancien hôtel-de-ville de Vesoul, lors de son incendie arrivé en 1733. L'une, trouvée sur le pan N.O. de la montagne de Cita, à 2 kilomètres S. de Vesoul, était gravée sur l'entablement en marbre d'un autel où nos pères faisaient à Cybèle le sacrifice du taurobole. Elle était ainsi conçue :

TAVROBOLI · MATR · D · M·

L · D · D · D·

Qu'on peut lire : *Taurobolio matris Deorum magnæ. Locus datus decreto Decuriorum.* Inscription remarquable, en ce qu'elle annoncerait qu'il existait près de Vesoul un temple en l'honneur de Cybèle, et que la place où il était érigé avait été donnée par un décret des Décurions.

L'autre inscription, trouvée dans les ruines du prieuré de Marteroi et consacrée dans les anciens registres de l'hôtel-de-ville, était gravée sur une pierre formant la clef d'une porte d'église :

NON AMPLIUS MARTI SED CHRISTO DEO VERO

Ce qui porte à croire qu'il y avait sur le profil N.E. de la Mothe, un temple où l'on sacrifiait à Mars. Gollut est de ce sentiment et fait dériver le mot *Marteroi*, par corruption de *Martis Ara*.

ART. XI.

VASES ANTIQUES.

Quelques antiquaires, amis des arts et jaloux de l'illustration de leur patrie, ont recueilli des antiques de tous les genres trouvées dans ce département. On voit dans leurs cabinets, des anneaux, des colliers, des brasselets gaulois, des aiguilles discriminales, des camées, des morceaux de mosaïque, de pierres tumulaires chargées d'inscriptions, des fragmens de statues, de cippe, de chapitaux de colonnades, des tuilaux,

et surtout de la poterie romaine; c'est même en ceci que leurs cabinets présentent à l'artiste et au philosophe les souvenirs les plus intéressans.

Cette poterie précieuse que les Romains composaient d'une espèce de mastique rouge d'un grain très-fin et qu'ils couvraient d'un vernis presqu'inaltérable, était pour eux ce que la porcelaine est aujourd'hui pour nous. On a trouvé à Luxeu des vases de cette poterie qui avaient 3 centimètres d'épaisseur, 33 centimètres de hauteur, et 3 décimètres de diamètre à l'orifice. Ils étaient décorés de reliefs élégans et d'un beau fini.

En 1770 on a déterré près de Pesmes un beau vase d'airain, dans lequel étaient 4000 médailles romaines de différens métaux, et la plupart du 3.e siècle. Les dernières étaient des deux Philippe, d'Hostilianus, de Décius, de Valerianus, de Posthume.

Les cabinets de nos antiquaires renferment quelques vases et de nombreux fragmens de vaisseaux de terre de différentes couleurs et d'une terre plus ou moins fine. Ces débris curieux, ces vases dont on aime à se rappeler l'usage, ces bas-reliefs décèlent à l'œil étonné la perfection que nos pères mettaient dans l'art du dessin, perfection qu'on remarque dans les objets de la moindre valeur, et que nos fabricans de fayence et de poterie ignorent absolument.

ART. XII *et dernier.*

MONUMENS DIVERS.

Et les cabinets des amateurs et les anciennes localités présentent aux yeux de l'historien philosophe de tristes restes de notre splendeur passée. Voyez près de Port-sur-Saône, entre Magny et Cuclos, cette prodigieuse quantité de briques et de tuilaux, ces vestiges de pavés en mosaïque, ces fondemens indestructibles de vastes édifices qui disputent encore leur existence au néant.

Purgerot, Scey-sur-Saône, Ovanches, Ray, Seveux, toutes les rives de la Saône, en général, vous offriront de semblables débris.

Fouillez à Corre, surtout au sud du village; de toute part vous verrez sortir des fondations romaines; des fragmens de colonnes de marbre, des débris d'autels, parmi des antiques de toute espèce. C'est à Corre que le célèbre Danville place l'antique Dittacium que Ptolomée met au premier rang des cités gauloises dans son itinéraire. Il paraît cependant que c'est à Dammartin, près de Pesmes, sur la rive gauche de l'Ognon, que cette ancienne ville était située.

A Luxeu, on a déterré en 1740 les pieds droits de deux portes qu'on croit être celles du *Luxovium* de Vespatien. L'une était au sud, l'autre au nord, séparées par une distance d'environ 1200 mètres. La première porte était placée dans les faubourgs au nord de la ville actuelle. On a trouvé dans les mêmes fouilles,

des restes de fortifications qui présentaient une forme elliptique en réunissant par une ligne les distances qui séparaient ces débris. D'après ces données on peut conjecturer que Luxeu était une cité dix fois plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, et qu'elle devait contenir au moins 30,000 ames.

A Esprel, sur l'Ognon, dans le canton dit *Chapelle-Materia*, le soc retourne les tuilaux sur une immense étendue; il a exhumé des fragmens de chapitaux de colonnes de marbre, de la poterie antique, des médailles, parmi lesquelles on remarque un Tibère en moyen bronze restituée par Titus et Domitien; on y voit des restes de constructions cimentées à la pouzzolane, et l'antiquaire étonné foule avec peine le seuil de la porte de l'écurie d'une grange de ce canton qui est formé d'une belle mosaïque trouvée dans le voisinage.

C'est dans cet endroit qui se trouve, d'ailleurs, sur une voie romaine, que j'oserai assigner l'emplacement du Nantès des anciens dont parle Anaryde, historien goth, et l'anonyme de Ravennes qui écrivait dans le VII siècle. (V. *Ravennatis anonymi, lib. IV. p.* 193). Il cite les villes placées sur le Doubs, et séparément de celles - ci : *Lingonas*, *Bizontia*, *Nantes*, *Mandroda*. L'étymologie locale vient à l'appui de mon systême : le canton d'Esprel dont nous parlons est dans un terrain bas et humide; or, *Nantes* ou *Nant* en celtique, signifie *eau*, *aquatique*. De même Nantes, au confluent de la Loire et de l'Ardre est dans une contrée parsemée de rivières, d'où les Celtes

appelaient ces peuples *Nannetes*. L'Empereur Lothaire I. parlant de Nantua, en Bugey, nous apprend que cet endroit a tiré son nom de sa situation dans un sol aquatique : *Sic ab aquis Nantuadès publice vocitatur.*

A Saint-Loup, dont le nom primitif, suivant l'auteur d'une petite Histoire manuscrite de cette ville, était *Granum*, du nom de l'Angrone qui baignait ses murs, près du mont Amaran et des ruines du château qu'habitaient les anciens barons, on trouve sur une grande étendue des fondations revêtues de ciment romain.

A Jussey près du couvent ruiné des capucins, on a extirpé de semblables fondations dont on a enlevé, avec peine, les assises supérieures; on voit encore dans les champs au sud du village, de profondes ravines qui paraissent être des restes des fossés de clôture de l'ancienne ville.

Suivant la tradition vulgaire, Jussey portait autrefois le nom de la *ville de Lété*, d'où Perreciot conjecture qu'elle peut bien être une colonie des Lêtes qui, vers l'an 293, fut envoyée dans la Séquanie par Constance Chlore.

A Saint-Sulpice on a découvert, en 1771, une quantité de fragmens de marbre antique, des médailles, de la poterie et d'autres anciens monumens.

Ces années dernières on a trouvé dans les champs situés au-dessus d'Avrigney, et dans un vaste terrain, des débris de fondations, de vases, de tuilaux et des médailles.

On prétend que c'est sur le mont *Colombin*, entre Charcenne et Avrigney, que Crispus César remporta une victoire qui coûta si cher à ses légions que le nom de Charcenne, *Cara Scena*, fut donné à cet endroit, peut-être parce que cette expression même échappa au vainqueur.

Près de Broie-les-Pesmes, du côté de Montseugny, on a fait également des découvertes de fondations romaines et d'antiques de toute espèce.

A Marnay qui, dit-on, s'est élevé des ruines de l'ancienne Ruffey, les découvertes ont été également heureuses.

A Bourguignon, au camp romain, on a exhumé des tombeaux, des armes, des médailles, de la poterie : c'est même une des localités du département où il serait le plus important de faire des fouilles.

Enfin à la Villeneuve, à Saint-Bresson, à Mellecey, à Vacheresse, à Leucourt on a trouvé des monumens dignes des recherches du savant.

Les fouilles multiplieraient, sans doute, nos découvertes, et nous apprendraient à chérir davantage notre patrie en nous apprenant à la mieux connaître. O combien de précieux restes sont encore enfouis dans le sein des terres de l'antique Séquanie, de ce pays le meilleur des Gaules, *totius galliæ optimus*, dit César ! Combien de monumens n'y découvriraient-on pas si ce beau pays n'eût été si fréquemment le théâtre des horreurs de la guerre par les fréquentes révoltes des Gaulois entre eux et contre les Romains !

Vous le savéz, messieurs, l'incursion terrible des peuples transrhénains dans nos contrées, après la mort de Posthume, leur fut si fatale, que Constance Chlore, vers l'an 293, y transplanta des colonies d'*Amaous* et d'*Athuariens* pour repeupler les campagnes désertes; les Allemands ruinèrent la province dans le IV.[e] siècle; elle essuya vers l'an 406 les ravages des Alains, des Suèves et des Vandales, qui semaient partout le feu, la servitude et la mort. Attila vint 45 ans après en achever la ruine. Vers l'an 732 les Huns et les Sarrasins s'y précipitèrent comme un torrent dévastateur. Les Normands la saccagèrent dans le IX.[e] siècle; toutes ces villes, rebâties depuis peu à grands frais, furent ensevelies sur leurs propres ruines par l'incursion des Hongrois arrivée en 937. Au XIV.[e], et sous l'affreux règne de Louis XI, elle fut livrée aux plus effrayantes extrémités. Les guerres du XVI.[e] siècle survinrent; puis encore la guerre, la peste, la famine qui, sous le règne de Philippe IV ne laissèrent dans toute la province que le dixième de ses habitans déjà si peu nombreux; enfin jusqu'à la conquête de ce malheureux pays sous Louis XIV, il ne cessa d'essuyer toutes les calamités attachées à la ruine des nations. D'après cela, combien on doit être étonné d'y trouver encore tant de vestiges de son ancien éclat, et que ces tristes restes doivent être précieux aux yeux du patriote éclairé, de l'ami des arts et de la douce philantropie! C'est à lui

qu'il appartient d'entendre la voix éloquente de ces monumens respectés par les siècles, et de s'écrier avec le cigne de Bordeaux :

Miramur periisse homines, monumenta fatiscunt;
Mors etiam saxis, nominibusque venit.

FIN.

TABLEAU

DE L'HISTOIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE,

PAR M. FROISSARD, *Magistrat de sûreté, à Vesoul.*

TABLEAU

DE L'HISTOIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

LE département de la Haute-Saône, qui prend son nom de la rivière principale qui l'arrose, est situé entre celui des Vosges au N; celui du Haut-Rhin à l'E; celui du Doubs au S; ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne à l'O, et se trouve placé sur le globe entre le 47.ᵉ et le 48.ᵉ degré de latitude nord.

Sa longitude E. de l'Isle-de-Fer est du 23ᵉ au 24. degré 28 minutes au-delà; sa longitude E. de Paris est du 3 au 4.ᵉ degré 28 minutes, en supposant le méridien de Paris précisément au 20.ᵉ de celui de l'Isle-de-Fer.

Ce département, l'un des trois formés de la ci-devant province de *Franche-Comté*, autrement dite *Comté de Bourgogne*, est un démembrement du *royaume des Bourguignons*, qui y succédèrent aux Romains.

Au tems de la conquête de ces derniers, il faisait partie d'un pays plus anciennement nommé *Séquanie*.

Ses premiers habitans connus, qui lui donnèrent ce nom, étaient, croit-on, aussi les premiers *Celtes* ou *Scythes*, qui pénétrèrent dans les Gaules bien avant la fondation de Rome : on peut conjecturer

qu'ils s'arrêtèrent de préférence en ce pays à raison de la bonté du terroir, que plus tard César appelait encore le plus fertile des Gaules.

On ne saurait guères préciser l'étendue de la *Séquanie* dans les premiers siècles de son invasion par les Celtes; comme dans tous autres établissemens l'occupation des terres dut être lente et progressive. Seulement il reste constant que ses premiers colons ne franchirent point les limites de la rive droite de la Saône jusqu'à son confluent au Rhône, du Jura, du Rhin et des Vosges avant l'arrivée des Romains, qui comprirent ce pays dans la *Gaule celtique*.

On sait que les *Séquanais*, libres et belliqueux, n'obéissaient qu'aux *druides*, leurs prêtres, et aux *chevaliers*, leurs chefs militaires, et qu'ils n'avaient consenti qu'une fois à reconnaître un maître dans *Catamentalède*, l'un des leurs : on sait que sous ce gouvernement aristocratique leurs armes avaient été toujours prospères; que réunis aux autres *Gaulois* ils avaient pénétré en vainqueurs dans l'*Italie*, dans la *Germanie*, sous *Bellovèse* et *Ségovèse*; que plus d'une fois ils avaient fait trembler *Rome* et forcé cette ville superbe à rechercher leur alliance; que les *Germains*, vaillamment défendus par eux comme alliés, avaient été aussi puissamment contenus comme voisins; qu'ils avaient humilié les *Eduens*, autres riverains de la Saône, les alliés des Romains, et s'étaient fait adjuger le premier rang dans les Gaules, quand *Jules-César* se présenta pour profiter de leurs débats avec *Arioviste*, *roi des*

Germains, qu'ils avaient appelé comme auxiliaire contre les *Eduens*.

Le roi des Germains, qui déjà avait obtenu la *Rauracie* pour prix de ses services, paraissait peu satisfait et semblait commander à ses alliés de lui faire une part plus importante dans leurs états : ses menaces aux *Séquanais*, appuyées de forces immenses, qui, chaque jour s'augmentaient encore, effrayaient les *Eduens* eux-mêmes, qui venaient d'éprouver la force de ses armes. Les uns et les autres sollicitent les secours du général romain.

Celui-ci feignant de vouloir défendre les deux cités gauloises contre l'insolent étranger qui les opprime, fait goûter aux *Séquanais* la proposition de recevoir garnisons romaines, et leur impose ainsi (59 ans avant l'ère vulgaire), le joug de la domination de *Rome*, que soulève presqu'aussitôt et pense briser le gaulois *Vercingentorix*, armé pour leur indépendance; mais ce généreux défenseur de la liberté de son pays est forcé dans *Alise* (1) par les armes victorieuses du conquérant des Gaules.

En punition de cette insurrection la *nation* séquanaise est privée de ses alliances et de sa nombreuse clientelle : les *Latobriges* et les *Tulingiens*, habitans de la *Haute-Alsace*, sont détachés de leur ancienne métropole.

C'est sans doute aussi pour rompre ses liaisons avec la gaule celtique où elle dominait, que plus tard *Auguste*, en l'agrandissant d'une partie de

(1) Aujourd'hui *Sainte-Reine*, au département de la Côte-d'Or.

l'*Helvétie* et lui donnant le titre de province proprétorienne, la comprend dans la *Germanie supérieure* et la range parmi les *Belgiques*.

Cependant l'impatience de ce joug étranger intéresse encore la Séquanie dans les révoltes de *Sacrovir* contre *Tibère*, de *Vindex* contre *Néron*, dans les débats d'entre *Vitellius* et *Galba*, d'entre *Vespasien* et *Sabinus*, *etc.* Mais elle cède à la bienveillance et aux vertus des *Antonins* qui l'aident de toutes les forces romaines à défendre ses frontières vers la Germanie, qui lui permettent de reculer encore une fois ses limites en Helvétie, et qui l'honorent du titre pompeux de *Maxima Sequanorum provinciâ*.

Enfin réconciliée avec l'Empire par des témoignages constans d'une affection particulière de la part des *Constantin*, des *Julien*, des *Gratien*, qui par des victoires importantes forcent les Germains, toujours entreprenans, à reconnaître désormais le Rhin pour la borne délimitative de leurs états; la *Séquanie* ou la *grande Séquanaise* érige des monumens qui attestent encore de nos jours sa reconnaissance et sa fidélité à ces derniers Empereurs: et les enseignes de ses braves, portant un globe d'or dans un cercle rouge, figurent dès-lors avec honneur au milieu des aigles romaines (1).

Sous la domination de Rome un président, résident à *Besançon*, gouvernait la Séquanie.

Jusques-là la religion de ce peuple nomade avait été celle enseignée par les druides.

(1) Sa cavalérie surtout est vantée par Lucain.

Ses dogmes principaux étaient l'unité de Dieu; l'immortalité de l'ame et une sorte de métempsycose.

Son culte barbare et sanguinaire autorisait les sacrifices humains; il s'exerçait en plein air et souvent au fonds des forêts.

Sa morale consistait à ne point faire de mal, à être brave, à exercer l'hospitalité.

Ses superstitions étaient dans la croyance aux propriétés divines du gui de chêne, des eaux thermales, à l'infaillibité de l'épreuve du duel, *etc.*: mais le commerce avec les Romains altéra de bonne heure cette religion primitive et fit admettre le polythéisme: dès-lors Mercure fut le dieu plus révéré par les Séquanais, dont les mœurs ne cessèrent pas d'être querelleuses et féroces.

On ne connaît point le code primitif de ces peuples; on sait seulement que leurs prêtres étaient leurs législateurs et leurs juges, aussi bien que leurs précepteurs; et que sous la domination des Romains, ils suivirent la législation de ceux-ci.

Les communes du département de la Haute-Saône, déja connues vers ces époques reculées, sont *Amagètobrie*, que nous croyons représentée par *Broye-les-Pesmes*, où se donna le combat décisif *d'Arioviste*, auxiliaire des *Séquanais*, contre les *Eduens*, ennemis et rivaux de ceux-ci;

Luxeu ou *Luxeuil*, déjà célèbre par ses eaux thermales, dont *Labienus*, lieutenant du premier des César, répara les édifices;

Peut-être *Corre*, où se distinguent encore les

traces de l'une de ces grandes routes que les Romains ouvrirent sur le territoire séquanais, et où d'Auville croit retrouver la vieille *Dittatium*; et plus probablement *Portus-Abucini*, aujourd'hui *Port-sur-Saône*, déjà nommé *Oppidum* par les légendaires du troisième siècle, l'ancienne capitale du Comté de *Port* ou *des Portisiens*, qui paraît avoir eu assez exactement l'étendue du département actuel de la Haute-Saône, et qui figurait parmi les quatre cantons de la Séquanie (1), lorsque dès les premiers siècles de notre ère elle fut envahie par les Bourguignons.

En effet, ce malheureux pays qui, dès longtems, était le théâtre de guerres civiles ou défensives, qui, tout récemment et à la chute du colosse de la puissance romaine, venait d'être ravagé par les *Suèves*, les *Alains*, les *Vandales* (2), devient vers les commencemens du cinquième siècle, la proie d'une nouvelle horde de barbares qui, d'abord soldés par les Romains pour le défendre, s'y font accueillir par reconnaissance et à titre d'hospitalité (3), puis s'y établissent en vainqueurs, (412) en exigent le partage avec les anciens habitans, alors nommés

(1) Ces quatre cantons étaient ceux de *Port*, d'*Amous* ou pays de Dôle et d'Auxonne, de *Varasque* ou pays d'Ornans, de Pontarlier, de Beaume et *Scodingue* ou pays d'Orgelet, Saint-Claude, Lons-le-Saulnier.

(2) En 260 Crocus, roi des Vandales, fit massacrer St.-Valier, archidiacre de Langres au *Port-Abucin*, probablement Port-sur-Saône.

(3) Ceux-ci furent nommés *Faramans*.

Romains, et y fondent une monarchie, qui de leur nom prend le titre de *Royaume de Bourgogne* (1).

Ce nouvel état, s'agrandissant par les conquêtes de ses premiers souverains, ne reconnaît déjà, vers la fin du cinquième siècle, d'autres limites que le *Rhin*, la Méditerrannée, les montagnes d'Auvergne et la chaîne de celles qui delà se prolongeant jusqu'aux Vosges, renferment le pays des *Eduens*, c'est-à-dire, l'*Autunois* et le pays des *Langrois*.

Durant une période de 122 ans, qui comprend les règnes de six rois bourguignons, *Aëtius*, général romain, punit *Gundahaire*, fondateur de cette dynastie, (435) d'avoir tenté de franchir les limites marquées à ses états vers le nord, et d'avoir violé les conditions de son pacte avec les Séquanais : cinq ans plus tard et successivement sous les 1.er et 2.e règnes *Attila*, roi des Huns, repoussant les princes bourguignons de la Germanie, où peut-être ils prétendaient conserver leurs anciens établissemens, vient porter deux fois le fer et la flamme jusqu'au cœur de leurs états, détruit les villes, ravage les campagnes et ne cède aux armées des *Romains*, des *Bourguignons* et des *Visigoths*, qui se réunissent pour l'expulser, qu'un territoire dévasté, dont les restes de la population sont en proie aux horreurs de la famine et se dispersent dans les provinces voisines.

De toutes les villes qui couvraient alors le sol de

(1) S'il faut en croire à quelques-uns de nos historiens francs-comtois, le *Comté de Port* ou notre département échut au lot

notre département et qui subirent la loi de ce vainqueur féroce, il n'est que *Luxeu*, cité alors opulente et forte, dont les analystes nous ait transmis le nom.

Plus tard *Marcien* et *Majorien*, généraux romains prétendant à l'Empire (de 456 à 460), se vengent sur l'Auvergne et le pays de Lyon des secours donnés par les rois de Bourgogne à l'auvergnat *Avitus*, leur concurrent; tandis qu'*Evaric*, roi des Visigoths, resserre les possessions bourguignones au midi, entre le Rhône et la Durance : puis la guerre civile éclate entre quatre frères, héritiers de la monarchie bourguignone, et elle ne cesse que lorsque *Gondebaud*, l'un d'eux, vainqueur et exterminateur de toute sa race, a réuni les lambeaux de cette monarchie divisée, et l'a policée par un code de lois (501 ou 502) qui, du nom de leur auteur, sont appelées *lois gombettes*.

Mais tant de massacres de la part de *Gondebaud* trouvent des vengeurs dans les fils de *Clovis*, roi de France, que leur mère *Clotilde*, princesse bourguignone, a élevés dans la haine de l'assassin de son père *Chilperic*.

D'abord *Sigismond*, fils et successeur de *Gondebaud*, livré par les siens, est précipité avec sa famille par ordre de *Clodomir*, roi d'*Orléans*, au fond d'un puits de cette capitale et expie par ce supplice le meurtre de ses oncles (524); et si *Godomar*, frère de

des anciens habitans : ainsi nous serions les descendans des *Séquanais*.

Sigismond, relève un moment le trône de ses pères pour avoir ramené la victoire sous ses drapeaux et avoir tué le vainqueur de son frère dans un combat, qui eut lieu au territoire de *Vienne* dans les plaines de *Voiron* (524), c'est pour voir tomber ce même trône avec plus de fracas sous les coups des princes français, *Théodebert*, *Childebert* et *Clotaire* qui, après avoir vaincu *Godomar* près d'*Autun* (534), le retinrent prisonnier dans une forteresse jusqu'à sa mort.

Ainsi finit, 122 ans après sa fondation, le *premier royaume des Bourguignons*, dont les chefs avaient joint au titre de rois, ceux de *patrices de Rome*, quelquefois ceux de *chefs de la milice*, ou de *comtes du trésor de l'Empire*;

Leur gouvernement se composait de conseillers intimes ou assesseurs du prince, nommés *comtes du palais* et d'un *chancelier* ou *réferendaire*, qui scellait les ordres du prince.

La justice était administrée dans les villes et les cantons par d'autres *comtes* (1), et à l'aide de juges délégués par ceux-ci, qui prenaient le titre de *vicomtes*; les *barons* succédèrent à ces comtes particuliers, et ils furent nommés *burgundo-farones*.

On connaissait encore des juges militaires, nommés *judices deputati militantes*.

Enfin il y avait des juges inférieurs, nommés *centeniers*, *ciuquanteniers et dixeniers*, suivant l'étendue de leurs jurisdictions; des *greffiers* rédacteurs

(1) On en comptait 32 au tems de Gondebaud.

des jugemens et des *prevôts* ou *sergens* qui les exécutaient : ces derniers portaient le nom commun de *vitescalci.*

Les lois romaines, que les anciens habitans avaient appris à connaître et à respecter avant l'arrivée des Bourguignons, continuèrent à être le droit commun des premiers, qui ne se soumirent point à la législation barbare des Bourguignons.

La découverte des tombeaux de quelques bourguignons attestent qu'ils étaient d'une stature extraordinaire, excédant communément six pieds et quelquefois s'élevant jusqu'à sept : aussi étaient-ils forts et robustes. Ces Germains d'origine étaient fiers et braves jusqu'à la férocité ; ils conservèrent même après leur établissement dans la Séquanie des mœurs belliqueuses.

On prétend qu'ils étaient industrieux et réussissaient bien dans les arts mécaniques; mais ils ne prirent guères des Séquanais le goût des travaux de l'agriculture. Ils embrassèrent la religion du christianisme, qui était professée, deux siècles avant leur invasion, par les anciens habitans et n'y mêlèrent guères d'autres erreurs que celle de l'arianisme peut-être.

Le miracle de cette religion fut de faire oublier le code barbare de l'esclavage, aussi ancien que la nation.

Ils exerçaient religieusement l'hospitalité et disputaient de zèle à cet égard avec les habitans *romains*;

Mais surtout connus et distingués par leur franchise et leur loyauté, ils ont fait passer en proverbe

que *la parole d'un bourguignon vaut une obligation.*

Les lettres étaient négligées par ce peuple guerrier; cependant au milieu de la nuit de ces tems d'ignorance brillèrent quelques lumières. On compte parmi les littérateurs de cette époque des *Mamert*, des *Claudien*, des *Avit*, des *Hilaire*, etc.

Déjà sous les rois bourguignons furent connus les *bénéfices militaires* ou les *fiefs*, les *franc-alleux* et les *terres main-mortables;* mais la servitude des terres n'entraînait point originairement celle des colons et ne ressemblait en rien à l'esclavage introduit par les Romains, non plus qu'à celui établi chez les Séquanais; seulement la distinction des terres établit quelques différences dans les conditions de leurs possesseurs réputés *nobles* ou *leudes*, *libres* ou *serfs*, suivant la nature de leurs possessions.

Enfin la tenue main-mortable ne fut dans son origine que l'effet légal d'un bail à cens et à durée de famille: ce n'est que sous l'anarchie féodale, qui va succéder à un gouvernement plus régulier, que la macule de main-morte s'étend et s'aggrave par la faiblesse des anciens tenanciers et des petits propriétaires, et par les entreprises audacieuses des seigneurs.

Sous la dynastie des princes français, vainqueurs de la race bourguignone, le titre de *patrice* devient celui du seigneur chargé du gouvernement de la Bourgogne.

Gontran, fils de *Clotaire* I.er l'un des conquérans

de la Bourgogne, déjà roi d'Orléans lui-même, prend le premier d'entre les princes français le titre de roi de Bourgogne et établit sa cour à *Châlons-sur-Saône*.

Celui-ci, durant un règne de 32 ans, a à soutenir de longs démêlés avec son frère *Sigebert*, roi d'Austrasie, qui se continuent avec *Childebert*, fils et successeur de ce dernier:

Il est forcé de combattre les *Auvergnats* soulevés contre lui; de défendre ses états contre les *Lombards* et les *Saxons*, qui à différentes époques y font irruption (572, 573, 574, 576); de résister aux entreprises de *Chilperic* I.er roi de Soissons, sur le *Berry* (576 et 583); de venger et punir les perfidies de son patrice *Mummol* (581, 582, 585), qui tente de faire monter sur le trône un imposteur, se nommant *Gondebaud* et se donnant lui-même pour un autre fils de *Clotaire*; il se voit obligé d'aller soumettre les *poitevins* révoltés (584) et de combattre les *Goths* de France et d'Espagne (586, 87 et 89); enfin il abandonne en mourant (593) ses états pacifiés à son neveu *Childebert*, déjà roi d'Austrasie et reconnu par le traité d'Andelau pour son fils adoptif et son héritier (587 ou 88.)

Childebert réunit à la Bourgogne (592) l'*Alsace et le duché d'Allemagne* (1); mais il ne survit pas longtems à son oncle et laisse son fils *Thierry* pour successeur aux royaumes d'*Orléans* et de *Bourgogne* (596).

Celui-ci, durant un règne moins long, mais plus

(1) C'est-à-dire, le pays d'entre Russ et Rhin.

heureux que celui de son grand oncle *Gontran*, réunit encore à la Bourgogne l'*abbaye de Luxeuil*, qui vient d'être fondée (575) et quelques moindres parties du *Comté des portisiens*, qui en avaient été démembrées en faveur de son aïeul *Sigebert;*

Il s'empare sur *Théodebert*, son frère, du royaume d'Austrasie; sur *Clotaire*, roi de Soissons, du *duché de France* (1) (600), et n'est arrêté dans ses projets de conquête de la *Neustrie*, par conséquent de toute la monarchie, que par la mort.

C'est ce *Thierry* qui créa la dignité de *maire du palais* au-dessus de celle de *patrice* même en faveur de *Varnacaire*, qui eut pour successeur *Berthoald*, sous lequel le diocèse de Besançon, qui faisait alors partie de la *Bourgogne*, dite *Transjuranne* et qui comprenait déjà le département actuel de la Haute-Saône, fut nommé *Haute-Bourgogne.*

Ce n'est que sous les Carlovingiens que paraîtront les titres de *duc*, de *marquis*, annonçant alors le commandement des troupes d'une province, ou la garde des frontières.

Mais les intrigues de deux reines rivales, *Brunehault*, aïeule de *Théodebert et Thierry* et *Frédégonde*, mère de *Clotaire* II, viennent d'armer ces princes les uns contre les autres.

D'abord *Clotaire*, vainqueur en un premier combat livré aux armées combinées de *Théodebert* et *Thierry* à *Latofao* (596) (que M. Dunod place sur les rives de la Saône), est défait dans une

(1) C'est-à-dire le pays d'entre Seine et Loire.

deuxième bataille près *Dormeille* en Gatinois : il n'obtient la paix de *Thierry* qu'au prix du duché de France (1), et de *Théodebert* qu'en lui cédant le duché de *Dentelin* (2); puis il va rester tranquille spectateur des débats qui s'élèveront entre ses deux rivaux, durant lesquels le sol de notre département sera ensanglanté par l'assassinat du *patrice vulfus*, à *Faverney* (606).

Presqu'aussitôt, en effet, une querelle s'engage entre *Théodebert* et *Thierry* à l'occasion des prétentions du premier sur les portions d'Austrasie, nouvellement cédées à la Bourgogne. *Thierry*, attaqué à l'improviste et battu près de son château de *Seltz*, en Alsace (610) se voit forcé d'acheter la neutralité de *Clotaire*, ennemi vaincu, mais toujours dangereux, par la promesse de lui faire restituer le duché de *Dentelin*, alors au pouvoir de *Théodebert* ; (611) puis il va relever sa fortune par de constantes victoires dans les plaines de *Toul*, à *Tolbiac*, à *Cologne*, au-delà du *Rhin* même, d'où il ramène *Théodebert* prisonnier; déjà même il croit s'être assuré par le massacre du fils unique de celui-ci la possession tranquille de ses états d'*Austrasie*; mais une nouvelle guerre (613) pour l'exécution du traité de neutralité de *Clotaire*, roi de Soissons, attend notre roi bourguignon, épuisé par ses victoires et ses conquêtes; et celle-ci ne s'éteint que par la destruction entière de la famille de *Thierry* et par la

[1] C'est-à-dire du pays d'entre Seine et Loire.
[2] C'est-à-dire du pays d'entre Seine et Oise.

réunion de la *Bourgogne* et de l'*Austrasie* au reste de la manarchie française entre les mains de *Clotaire* II, qui la transmet toute entière à son successeur *Dagobert* I.er (628).

Sous les règnes de celui-ci et des dix derniers descendans de la race dégénérée de *Clovis*, il ne se passe rien d'important dans la Bourgogne, alors gouvernée par un *maire du palais* et par des *comtes*, que les irruptions des *Sarrazins* (721, 725 et 732), qui, pénétrant une quatrième fois par la *Provence* (737), remontent jusqu'à *Luxeuil* où ils massacrent les religieux et l'abbé, et qui ne sont expulsés que par les armes de *Charles Martel*, cet autre maire du palais, qui va devenir la tige d'une dynastie nouvelle en France et qui fera régner son fils *Pepin* sur la Bourgogne (741).

Sous les règnes de huit souverains de la deuxième race française, la Bourgogne gouvernée par des *comtes* et un *archi-comte* et par des délégués extraordinaires, nommés *missi Dominici*, est exposée aux vicissitudes inséparables du système de divisibilité de la monarchie, et aux démembremens que nécessitent les traités et les partages entre les co-héritiers de cette même monarchie.

D'abord la *Bourgogne* est divisée en *Cis-juranne* et *Transjuranne*; et celle-ci, comprise entre les Alpes et le Jura, devient le lot particulier de *Charles*, issu d'un second mariage de *Louis le débonnaire* (1) avec *Judith de Bavière* ; puis par des conventions

[1] Sous ce pieux Empereur les lois bourguignonnes, abrogées

2

entre tous les fils de cet empereur, arrêtées à *Verdun-sur-Saône* (843), il est réglé que la *Haute-Bourgogne*, *Cis* et *Transjuranne* sera séparée de la *Basse-Bourgogne*, c'est-à-dire, de celle située au-dessous du confluent du Rhône et de la Saône, comme aussi de cette autre partie, qui plus tard sera nommée le *Duché* ; et ces derniers arrangemens donnent la dénomination de *Terre de Roi*, à la rive droite et occidentale de la Saône, échue à *Charles* le chauve, fils de Judith, et celle de *Terre d'Empire* à la rive gauche et orientale, restant à *Lothaire* I.er avec le titre d'empereur (1).

Plus tard et à la mort de cet empereur (855), la *Haute-Bourgogne* forme avec l'*Austrasie* le partage de *Lothaire* II ; tandis que le reste de la Bourgogne jusqu'à la Méditerrannée est érigé en *royaume* sous le titre de *Provence* en faveur d'un autre *Charles*, dit le *jeune*, fils de *Lothaire* I.er

Puis *Lothaire* II abandonne à l'empereur *Louis*, son frère, (859) tout ce qu'il possède au-delà du Mont-Jura (*Genève*, *Lausanne* et le *Valais*), et la *Bourgogne Transjuranne* reste ainsi et pour toujours démembrée de la *Cis-juranne*. Mais bientôt la mort

sont remplacées par les canons des conciles et par les capitulaires de Charlemagne, qui furent observés jusqu'à l'adoption du code réformé de Justinien.

(1) Cette séparation ainsi opérée des deux parties de Bourgogne situées sur les deux rives de la Saône, subsistera jusqu'au 14.e siècle : dans le lot de Lothaire, on désigne un 5.e canton sous le nom d'*Ajoye*, qui comprenait les pays de *Porentruy*, *Montbéliard* et partie de celui des *Varasques*.

de *Charles de Provence* amène encore d'autres changemens.

Un traité de partage de la succession de *Charles de Provence* (863) donne à l'empereur *Louis* la *Provence* et à *Lothaire* II, le *Lyonais* et le *Dauphiné*, qu'il réunissait ainsi à la *Haute-Bourgogne* et à la *Lorraine*.

Sept ans après ce partage *Lothaire* II décède (870); et contre les conventions du traité de Mersen, en 847, qui excluaient les oncles de la succession de leurs neveux, *Charles le chauve*, oncle de *Lothaire*, prétend disputer cette succession à l'empereur *Louis* II, frère de ce défunt : déjà maître de la *Lorraine*, il pense s'emparer de tous les états délaissés; quand *Louis* le germanique, autre oncle de *Lothaire*, exclus de tous les partages antérieurs, arme contre son frère *Charles le chauve*, et force cet ambitieux à souscrire le traité d'*Aix-la-Chapelle* (870), en vertu duquel il entre en possession d'une très-grande partie de la *Haute-Bourgogne* et ne laisse que le *Comté des portisiens*, c'est-à-dire, le département actuel de la Haute-Saône, encore diminué des terres des abbayes de *Luxeuil*, *Lure* et *Faverney*, à *Charles le chauve*, qui réunissait toutefois ce pays à ceux de *Lyon*, de *Vienne* et de *Besançon*.

C'est sous ce dernier règne que les abbayes commencent de s'arroger les droits régaliens.

Dans cet état de choses meurent presqu'à-la-fois l'empereur *Louis* II et *Louis le germanique*, son oncle (875 et 876); et malgre les efforts de *Louis*

le carloman, fils de ce dernier, *Charles le chauve* se fait reconnaître, par l'entremise du pape, successeur à l'Empire et transmet ce patrimoine usurpé à *Louis le bègue*, son fils (877).

Mais l'aveu de l'indépendance des abbayes par *Louis le germanique* et de l'hérédité des dignités et des titres par *Charles le chauve* (877) a les plus fâcheuses conséquences.

Déjà *Louis le bègue* ne peut faire reconnaître les droits de sa couronne qu'en avouant lui-même les titres souverains usurpés par les *abbés*, les *prélats*, les *comtes* et les *seigneurs;* et bientôt durant les agitations de la France sur le choix du successeur de *Louis*, ces sujets indociles d'une couronne avilie relèvent le trône de Bourgogne sur les débris de la puissance française. Le concile de *Mantes* ou *Mantaille*) au territoire de Vienne) y fait asseoir (879) *Bozon* sous le titre de *roi d'Arles et de Provence;* et après la mort de celui-ci *Rodolphe de Statlingen*, alors comte de la Bourgogne transjuranne, est élu dans une autre assemblée, tenue à *Saint-Maurice* en Valais (888), *roi de la Haute-Bourgogne*, qui se démembre ainsi des états de Provence, restant à *Louis*, fils de Bozon.

Cette troisième monarchie bourguignone, consolidée par les efforts mêmes que font l'empereur *Arnoul* et son fils naturel *Zuintibold*, roi de Lorraine, pour précipiter du trône le chef de la nouvelle dynastie, qui vient de s'en emparer, s'agrandit sous un *deuxième Rodolphe*, du *duché d'Allemagne*,

qu'il obtient en retour du don d'une lance fait à l'empereur *Henry* I.er (919) et de la presque totalité du nouveau *royaume d'Arles* ou de *Provence*, par la cession qu'en fait son roi *Hugues* (931 ou 32), devenant à ce prix paisible possesseur de celui d'*Italie* sur lequel *Rodolphe* II lui cède ses prétentions.

Alors *Rodolphe* prend le titre de *roi de Bourgogne*, d'*Allemagne* et de *Provence* (1).

Cependant ce puissant état, qui sera désormais nommé *royaume* d'*Arles* ou de *Bourgogne Cis-juranne* et *Transjuranne*, ne comprend point encore le *pays de Lyon*, revenu à la maison de France.

Conrad, qui fut le successeur de *Rodolphe* II, et qui défit les uns par les autres, les *Sarrazins* et les *Hongrois*, infestant son royaume (954), réunit enfin ce beau domaine à sa couronne par son mariage avec *Mahaud*, fille de *Louis* d'Outremer (958) : et voilà ce nouveau royaume au plus haut degré de puissance et de splendeur où soit parvenu le plus ancien royaume des Bourguignons.

Mais les semences de l'anarchie féodale, germées sur le sol de Bourgogne durant les règnes des derniers princes français, avaient jeté de profondes racines qui ébranlaient le trône du souverain, devenu par l'élection du premier *Rodolphe* la créature des premiers vassaux; et déjà sous le quatrième règne, celui de *Rodolphe* III, dit le *fainéant*, quand ce royaume

(1) Les souverains de cette dynastie eurent de grands officiers, tels que *connétable*, *sénéchal*, etc.

n'avait guères eu qu'un siècle de durée, *Renaud d'Ivree*, alors gouverneur de la Haute-Bourgogne (1), affecte l'indépendance (1038) et se fait reconnaître *comte héréditaire* dans l'étendue de son gouvernement, titre qu'il transmet à ses descendans sous la réserve de la haute suzeraineté des empereurs, stipulée aux *traités de Basle en* 1029, *de Soleure en* 1045 ; et *Guillaume II*, fils de *Rainaud* et son successeur, devient encore *comte de Vienne* par son mariage avec Etiennette, héritière de sa maison et *comte* de *Mâcon* par l'entrée en religion de *Gui* II, son cousin, qui était possesseur de ce Comté (1078). La puissance à laquelle parvient ainsi *Guillaume II*, l'a fait quelquefois nommer *Exarque* par les historiens.

Dès-lors le 6.[e] comte régnant, *Renaud* III, ayant à défendre ses états contre *Conrad de Zeringhen*, à qui l'empereur en avait donné l'investiture (1026) rompt la chaîne féodale qui l'asservissait à des devoirs envers l'Empire, et en affranchissant ainsi le pays lui donne probablement le nom de *Franche-Comté*, qu'il porta dès-lors.

Toutefois l'empereur punit ce prince, qu'il accuse de révolte et de félonie, en lui enlevant ses possessions dans le *Viennois* (1138 et 1146) ; et Frédéric de *Souabe*, dit *barberousse*, acquérant la *Franche-Comté* par son mariage avec *Béatrice*, fille et unique héritière de *Renaud* III, en démembre la

[1] Il était fils et successeur d'*Othon Guillaume*, déjà comte de *Bourgogne*, de *Nevers* et de *Mâcon*, sous lequel la *Haute-Bourgogne* fut ravagée par Robert, roi de France.

Bourgogne Transjuranne ou *petite Bourgogne*, comprenant alors la *Comté de Neufchâtel* et le *pays de Vaud*, en faveur de *Berthold* de *Zeringhen* par qui elle arrivera aux *comtes de Savoie.*

Ce siècle de révolutions politiques est aussi celui de calamités nombreuses : dix famines et treize pestes ont désolé le pays dans le siècle qui vient de s'écouler. Dans les deux qui vont suivre, la fureur fanatique des croisades entraînera la ruine des seigneurs partant pour ces expéditions lointaines (1); mais les peuples y gagneront des affranchissemens et l'établissement des communes.

La *Franche-Comté*, réduite à la moindre étendue que nous venons de lui fixer, ne reste pas longtems unie à l'empire; elle devient d'abord le patrimoine d'*Othon*, deuxième fils de *Barberousse* (1185); puis elle va passer à la maison des *ducs de Méranie* (2) (1200) par le mariage d'un prince de ce nom, *Othon II*, avec une autre *Béatrice*, fille et héritière du précédent.

Cependant la transmission de la souveraineté de la province de *Franche-Comté* à une race étrangère excite les réclamations des descendans de ses anciens comtes : celles d'*Etienne III*, comte d'Auxonne, auteur de la branche de Châlons, qui la revendique comme un fief masculin de sa maison, sont appuyées

(1) D'une foule de noms d'illustres croisés, partis de ce pays, il n'en est qu'un qui ait vieilli jusqu'à nos jours, celui de *Scey* ou *Ceis* (*Buthier*).

(2) Ou *Voit-Land*, pays comprenant la *Carinthie*, la *Carniole* et l'*Istrie*.

par les seigneurs des comtés de *Port*, de *Varasque* et d'*Ajoye;* une guerre s'apprête, et l'on voit de toutes parts élever ou réparer ces châteaux-forts, dont les donjons hérissent encore le sol de notre département; mais tout se pacifie (1230), et *Othon* III succède sans contradiction à son père (1237).

Celui-ci va mourir (1248) dans les anciens états de sa famille et laisse pour héritière de la Comté de Bourgogne, sa sœur *Alix*, dont le mariage avec *Hugues de Châlons*, issu des anciens souverains, avait été la condition et le prix de la paix faite par son père avec les seigneurs du pays, impatiens d'obéir à un prince étranger (1278) (1).

Othon IV, fils d'*Alix* de Méranie et de *Hugues* de Châlons, la transmet à son fils *Robert l'enfant* (1303), qui lui survit peu et ne règne qu'un moment sous la tutelle de *Mahaut* d'Artois, sa mère

Enfin (1314 ou 1315) la province va retourner à la maison de France par le mariage de *Philippe*, alors duc de Poitiers, qui régnera plus tard sous le nom de *Philippe le long*, avec *Jeanne*, sœur de *Robert l'enfant*, déclarée héritière de la Bourgogne par le traité de Vincennes (2).

L'exécution de ce traité est pourtant disputée les

(1) Depuis 1267, date d'un deuxième mariage d'Alix de Méranie avec *Philippe de Savoie*, celui-ci porta aussi le titre de *comte palatin* de *Bourgogne* jusqu'à sa mort.

(2) Ce mariage avait été contracté en 1306 pendant la vie de Robert l'enfant; et le traité de Vincennes était de 1294.

armes à la main par les seigneurs du pays et par l'empereur intéressé à leur querelle.

Mais presqu'aussitôt (1318) et par l'effet du mariage d'une autre *Jeanne de France*, fille de la dernière *Jeanne* de Bourgogne avec *Eudes IV*, déjà duc de Bourgogne, s'opère la réunion de la *Comté* avec le *Duché*, qui, depuis le partage des enfans de *Louis le débonnaire*, étaient restés divisés.

Toutefois cette dot de *Jeanne de France* lui est aussi contestée par ses sœurs la *dauphine* et la *comtesse de Flandres :* et la guerre allumée à cette occasion fait brûler et détruire la ville de *Choye* (1336).

Enfin la réunion des deux Bourgognes est consolidée (1337) par la défaite des confédérés près *Besançon* ; et elles passent aux mains de *Philippe de Rouvres* (1349), sous la tutelle du duc de Normandie, son proche parent, qui établit des conseils pour administrer l'une et l'autre Bourgognes.

Au conseil de régence pour la Comté on distingue les seigneurs et hauts barons de *Vergy*, de *Faucogney*, de *Beauffremont*, de *Grammont*, de *Ray*, de *Frasnes*, d'*Oiselay*, de *Saint-Moris*, de *Montbozon*, de *Villersexel*, etc.

L'époque de cette régence est marquée par l'admission en Comté des *Juifs*, sous le nom de *Lombards*, qui établissent leur principale synagogue à *Vesoul*, d'où ils seront expulsés vers le milieu du 14.[e] siècle, et par le sac de cette même ville (1362), aussi bien que par les ravages des campagnes voisines de la part des *Anglais*. Ceux-ci, sous le nom de

grandes compagnies, étaient venus se venger sur la province des secours donnés contre eux par sa noblesse au duc de Normandie, dix ans auparavant : ils furent défaits près *Chambornay* et mis en fuite par *Jean de Vienne*, (1364) connu dès-lors sous les titres de *maréchal de Bourgogne* et amiral de France, quand ils tenaient encore en leur pouvoir la ville de *Choye.*

Cette première branche de souverains des deux Bourgognes s'était éteinte avec *Philippe de Rouvres*, décédant sans postérité (1361) et *Marguerite de France*, sa tante et son héritière, mariée à *Louis II*, *comte de Flandres* (1364), avait succédé à la *Comté*, ayant originairement appartenu à ses ancêtres ; tandis que le roi de France avait recouvré le *Duché* comme un fief de la couronne.

Mais cette nouvelle séparation des deux Bourgognes ne subsiste pas au-delà du règne de *Louis III*, dit de *Male*, fils et successeur de *Marguerite* (1383), à laquelle il ne survit qu'un peu plus d'une année; et ces deux provinces sont encore une fois réunies entre les mains de *Philippe le hardi*, fils de France, à qui le roi *Jean* II, son père, avait fait donation du duché, et qui du chef de son épouse, *Marguerite*, fille unique de *Louis de Male*, succède à la *Franche-Comté*, à la *Flandres* et à l'*Artois* (1384).

Avant *Philippe le hardi* la France - Comté avait son *parlement*, dont l'organisation et les séances n'étaient à la vérité ni fixes ni permanentes, et il n'y avait qu'un seul bailli : mais le nouveau duc érige les deux bailliages d'*Amont* et d'*Aval* pour les deux

parties de la *Comté* qu'il venait de diviser ainsi; et *Vesoul*, déjà titré *Vicomté* (1) au commencement du 11.e siècle et figurant dans l'histoire plus d'un siècle auparavant comme place forte (Castrum) devient le siége principal du bailliage d'Amont.

Le riche et superbe patrimoine de *Philippe le hardi* se transmet successivement à *Jean sans peur* (1404), l'assassin du duc d'Orléans (1407), qui fut assassiné lui-même à *Montereau-faut-Yonne* (1419) par le Dauphin, depuis *Charles VII;*

A *Philippe le bon* (1419) le fondateur de l'ordre de la toison d'or, qui fit rédiger par écrit les coutumes et transféra à *Dole* l'université fondée à *Gray*, au 13.e siècle, où avaient commencé les études du droit réformé de *Justinien;*

Enfin à *Charles le belliqueux* (1467), après lequel la *Franche-Comté*, encore une fois séparée du *Duché*, passe à la maison impériale d'*Autriche.*

Sous ce dernier règne, celui de *Charles*, trop justement nommé le *belliqueux*, la valeur des Bourguignons est humiliée dans les champs helvétiques de *Granson*, de *Morat* (1476), où les ossemens de plus de trente mille des leurs, recueillis et entassés, offraient encore de nos jours le hideux monument de leurs sanglantes défaites : et le ressort du *bailliage d'Amont* est successivement ravagé par des *Lorrains* et des *Champenois* (1476), qui

(1) Dès cette époque la Vicomté de Vesoul est dans la maison des sires de Faucogney : on soupçonne cette ville d'une haute antiquité.

viennent s'emparer de *Jussey*, *Jonvelle*, *Saint-Remy*, *Chariey*, *Champlitte*, etc. et par des *Autrichiens*, qui pénétrant par le *Pont-de-Roide* (1476) occupent un instant *Héricourt*, *Blamont*, *Clerval*, *Granges*, *Grammont* et menacent *Luxeuil* même ; enfin une dernière entreprise du *téméraire Charles* sur la Lorraine lui fait trouver la mort avec trois mille des siens sous les murs de *Nancy* (1477); et cette année là même ses états de *Franche-Comté* (tandis que ceux du *Duché* retournent à la France comme fief masculin de la couronne) passent à la maison d'Autriche par le mariage de *Marie*, son unique héritière, avec le fils do l'empereur *Frédéric* IV, l'archiduc *Maximilien*, qui, devenant lui-même empereur, formera plus tard de la *Franche-Comté* et des *Pays-Bas* unis un dixième cercle d'Empire, sous le nom de *Cercle de Bourgogne*.

Mais le feu d'une guerre cruelle et meurtrière s'allume au flambeau de cet hymen. *Louis* XI, feignant quelque dépit d'avoir été trompé dans son espoir de marier le Dauphin (depuis Charles VIII) à l'héritière de Bourgogne, s'empare de vive force des états de cette princesse (1477) : *le Sire de Craon* et *Charles d'Amboise*, dit *Chaumont*, généraux employés à cette expédition, soumettent la *Franche-Comté* toute entière, commandée par *Jean de Châlons*, *prince d'Orange*, *lieutenant général* pour *Marie*.

Vesoul, *dernière ville conquêtée*, est encore une fois *prinse*, *pillée* et *brûlée* (1) ; ses *habitans* sont

[1] Elle fut reprise et défendue par *Claude* et *Guillaume Vaudray*.

pris prisonniers, *occis*, *rançonnés* et *detruits* pour avoir, *par fidèle* et *loyal devoir*, fait résistance au vainqueur, l'ennemi de leurs légitimes souverains, qui plus tard récompenseront cet héroïque dévouement par des chartes honorables (1) et par des dons destinés à relever les murs de la ville fidelle.

Cette guerre ne s'éteint qu'à la mort de *Marie* et par les conventions d'un autre mariage du Dauphin de France avec *Marguerite*, fille de *Marie* et de *Maximilien*, qui est amenée en France en exécution du *Traité d'Aras* (1483).

Ce même traité stipulait la cession des deux Bourgognes à la France pour dot de *Marguerite.*

Mais cet autre mariage n'a pas lieu encore; *Marguerite* est même renvoyée à sa famille (1486) et *Maximilien*, outré du mépris fait de sa fille, recommence les hostilités : il rentre (1490) à la tête d'une armée de huit mille hommes en Franche-Comté, prend d'abord *Faucogney*, place forte, qui vient d'être réparée par *Louis XI*, puis *Vesoul*, *Amance*, etc et vient rendre la justice à *Luxeuil*, comme *gardien de l'Abbaye*, titre sous lequel *Louis XI* s'y était fait reconnaître au tems de sa conquête.

Cette nouvelle guerre, moins longue que la précédente et qui sera moins fatale à la *Franche-Comté*, se termine par le *traité de Senlis* (1493),

qui usèrent de stratagême pour faire fuir *Craon*, qui delà se retira à Gray, puis dans le Duché.

(1) Chartres de *Marguerite d'Autriche*, du 30 octobre 1514 et 26 août 1523 de *Charles V*, du 26 avril 1540.

en vertu duquel *Philippe* I.er, dit *le beau*, frère de *Marguerite*, règne sur notre malheureux pays; et ce prince, (le premier de la maison d'Autriche qui régnera sur l'Espagne) laisse en mourant (1506) à *Marguerite*, qui devient gouvernante de cette province pour son neveu *Charles-Quint*, le soin d'en réparer les ruines.

En effet cette sage gouvernante sait par des traités de neutralité heureusement ménagés, et en particulier par celui de *Saint-Jean-de-l'Osne* (1512) (1), *faire* jouir la *Franche-Comté* d'une paix qui n'est guères troublée durant son administration.

Deux fois seulement la rupture pense éclater, l'une à l'occasion de la réunion des troupes francs - comtoises (1515) sous les ordres de M. de *Vergy*, maréchal de Bourgogne aux *troupes suisses*, commandées par *Jacques de Watteville* et à une armée *d'Allemands*, ayant à leur tête *Ulrich de Wirtemberg* et *Guillaume de Furstemberg*, qui tous marchaient pour aider aux progrès des *Anglais* en *France*, ce qui donne lieu au traité de Dijon;

Une autre fois pour avoir livré passage en Franche-Comté au *comte de Furstemberg*, (1522) conduisant 12000 *lansquenets*, ou fantassins, au secours de *Charles*, connétable de Bourbon, révolté contre *François* I.er

Mais la cour de France ne tient point rigueur

[1] Ce traité fut renouvelé en 1513, 1522, 1527, 1542, 1544, 1549, 1552, 1555, 1562, 1580, 1595, 1600, 1610, 1611, 1649, 1651.

sur tous ces griefs, qui n'empêchèrent point de renouveler le traité de neutralité (1522).

Enfin à la mort de *Marguerite* (1530), dont la ville de Vesoul avait plus particulièrement éprouvé la bienvaillante protection, la *Franche-Comté* rentre sous la domination immédiate de son souverain *Charles-Quint*, qui, considérant cette province comme le boulevart et la place d'armes de ses vastes états et d'ailleurs comme plus à la convenance de la France, la défend toujours avec soin et par la ligue des Suisses, retenus dans l'alliance, incessamment renouvelée de l'Autriche et par des traités de neutralité avec le Duché et par les soins donnés à ses places fortes, en particulier à celle de *Gray*, dont l'assiette importante fut environnée par ses ordres de murs épais et de sept bastions (1551) ; enfin par une sollicitude constante et assidue, qui fit nommer la *Franche-Comté* sa *province favorite.*

C'est aussi cet empereur qui rendit sédentaire à *Dôle* le parlement ambulatoire, qui avait été créé dès les commencemens du 14.e siècle (1).

Mais la province est réservée à de nouveaux orages, à d'horribles dévastations sous les règnes des successeurs de ce monarque tout-puissant, autant que bienfaisant : elle sera désormais incessamment agitée par des guerres intestines ou étrangères; et dans le repos de ces agitations elle sera fatiguée, épuisée même

(1) C'est encore *Charles-Quint* qui recréa la brave noblesse éteinte par les guerres antérieures : un grand nombre de nobles de cette province doivent à ce prince leur qualification.

par des passages fréquens et toujours onéreux de troupes italiennes, allemandes, espagnoles ou françaises.

D'abord les *Suisses*, dès longtems impatiens de franchir le sommet du Jura qui les sépare de la *Franche-Comté*, profitant de l'épuisement de celle-ci, ont obtenu, sans en être satisfaits, une étendue de terrain considérable en vertu d'accords et traités de 1524, de 1542, de 1552; et leurs prétentions s'augmentant chaque jour, prolongent leurs débats avec les francs-comtois, qui ne doivent prendre fin qu'après un siècle de discorde.

De semblables démêlés sur les limites d'entre la *Comté* et les *Duchés de Lorraine* et de *Bar* forcent d'accorder aux seigneurs des terres contestées la souveraineté provisoire et à leurs justices le privilége de ne ressortir qu'au tribunal du prince : et entre ces terres, dites de *surséance*, vont figurer celles de *Vauvillers*, *Saint-Loup* et *Fougerolles*.

En 1557, une troupe commandée par le *baron de Polvillers* ou *Bolyvillers*, gouverneur de Hagueneau et colonel au service d'Espagne, qui traversait la province au retour d'une expédition sur la *Bresse*, se mutine pour défaut de solde sous les murs de *Vesoul* : elle est au moment d'escalader cette ville et de la livrer au pillage, quand une éruption abondante du gouffre du *Frais-Puits* vient heureusement épouvanter ces soldats par l'inondation subite du vallon et leur fait abandonner le projet de saccager une ville amie (1).

(1) C'est cet évènement tout moderne qui sans doute a donné

En 1561 des partisans *lorrains* viennent encore saccager le village de *Melincourt* et en enlèvent tout le bétail.

Dans la même année la province perd les terres d'*Héricourt*, *Clemont*, *Blamont* et *Chatelot*, par l'acquisition qu'en font les *ducs de Wirtemberg*, déjà princes de Montbéliard, sur les maisons d'*Ortembourg* et de *Neufchâtel*, qui dès longtems se disputaient ces mêmes terres les armes à la main.

Presqu'en même tems un abbé de Lure, allemand d'origine, entreprend de s'ériger en prince d'empire et de soustraire les dépendances de son abbaye à la mouvance et souveraineté du Comté de Bourgogne, que sous les règnes précédens il avait été forcé de reconnaître.

Vers le même tems encore le pays est ravagé par deux incursions successives de *reitres* ou cavaliers allemands et calvinistes, dont les excès font donner à la première le nom de *guerre de Faverney*, sans doute à raison des dommages plus considérables qu'ils firent à cette ville.

En 1568 les armées des ducs de Deux-Ponts, *Casimir* et *Wolfgand*, agissant d'accord avec le *prince de Condé* révolté contre *Charles IX* et avec les *princes d'Orange*, qui veulent s'indemniser en Franche-Comté de la confiscation de leurs biens aux Pays-Bas, brûlent *Faucogney*, *Luxeuil*, *Baudoncourt* et *Faverney*, ravagent et désolent les pays de *Jussey*,

lieu à l'erreur vulgaire que César avait fui épouvanté à la vue de la mer de Vesoul.

Morey, *Cherlieux*, *Ray*, *Port-sur-Saône*, *Gray*, *Fouvent*, *Membrey*, *Fleurey*, *Conflans*, et ne trouvent quelque résistance qu'à *Semmadon*, défendu par le *comte d'Esternoz*.

A la même époque *Grandvilliers*, autre partisan, allié de *Wolfgand*, ayant forcé le passage du Montbéliard, vient mettre à contribution la *ville de Vesoul*.

Toutes ces choses s'étaient déjà passées, quand après l'exécrable journée de la Saint-Barthelemy, (en 1572), *François Coligny*, amenant dans les pays de *Lure* et *Luxeuil* des protestans allemands au secours des religionnaires français, attire en Franche-Comté les forces du *marquis de Pont* et du *duc de Guise*, qui traversant pour l'atteindre le bailliage de *Gray*, pénètrent jusqu'à *Héricourt*, où ils pillent et rançonnent les habitans; et delà prenant le chemin de la *Lorraine* à travers les seigneuries de *Granges* et de *Villersexel* y exercent les mêmes hostilités;

Quand un peu plus tard *Louis Beauveau de Tremblecourt*, allié de *Henri IV*, vient accompagné de d'*Assonville* et *Loupy*, à la tête de six mille lorrains et français (1595) s'emparer de *Jonvelle*, *Jussey*, *Chauvirey*, *Mercey*, *Baulay*, *Amance*, *Faverney*, *Scey-sur-Saône*, *Chariey*, *Luxeuil*, *Faucogney*, *Gy* et *Marnay*. Le *château de Flagy* vient de lui être livré par un traître, quand depuis le village de *Frotey*, où il se trouvait avec d'Assonville, il somme *la ville de Vesoul* (13 février), défendue par *M. de Sorans*, qui est obligé de capituler (1) :

[1] Dans la délibération des bourgeois de la ville assiégée, M. de Sorans s'expliquait ainsi : « Je ne suis pas entré à Vesoul

Cependant il a sommé, sans succès, *Villersexel* et le *château d'Oiselay*, d'où il s'est retiré sur *Montarlot*. Il menace vainement *Pesmes* et *Chantonnay*: enfin arrivent des secours trop longtems attendus. *Ferdinand Valesco*, gouverneur de Milan, connétable de Castille, paraît à la tête de vingt mille espagnols, force les places de *Marnay* et *Gy*, dont les garnisons ennemies subissent le sort des vaincus, fait évacuer le *château de Vesoul*, encore au pouvoir de ces étrangers, et purge ainsi tout le territoire de ces ennemis avides de butin (1).

Mais après cette expédition glorieuse le général castillan (2), ayant joint à *Gray* le *duc de Mayenne*, assiste et est défait avec celui-ci (5 juin) à la fameuse journée de *Fontaine-Française* sur la Vingeanne; et le vainqueur de la ligue envoie 10000 hommes, commandés par *Biron*, en *Franche-Comté*, pour se venger de l'*Espagne*, qui avait ainsi prêté secours aux ligueurs.

Tandis que *Biron* s'empare de *Marnay*, *Henry IV* vient en personne prendre d'assaut *Pesmes*, d'où il se retire sous les murs de *Besançon*, qui achète son éloignement au prix de 20000 écus; enfin le monarque français se rend à *Lyon*, où il accorde à la sollicitation des suisses (23 septembre 1595),

» pour le rendre, et je mourrai en gentil-homme pour la défense » de la ville. »

(1) Loupy, compagnon de Tremblecourt, et Antoine de la Beaume, colonel-général de l'infanterie franc-comtoise, sont tués dans cette expédition.

(2) L'armée de ce libérateur était à *Mailley* dans la nuit du 13 mai au premier juin 1575.

le renouvellement du dernier traité de neutralité des Francs-Comtois.

Encore la ratification de ce traité par la cour d'Espagne (1596), attendue trop longtems, occasionne de nouvelles hostilités de la part de *Biron*, qui déjà préparait le siége de *Gray ;* tandis que le colonel *Antoine Cornini*, l'un des officiers de Tremblecourt revenu au secours de *Henry* et déjà maître d'*Amance*, de *Faverney* et du *château de Flagy*, menaçait le *bourg de Noroy* d'une exécution militaire.

C'est en cette occasion que les bourgeois de la ville de *Vesoul* s'honorent par un généreux dévouement en versant pour la rançon de leurs voisins de *Noroy*, dans la caisse du trésorier à Vesoul, leur or, leur argent, leur vaisselle et même les bijoux de leurs femmes.

Tels furent les évènemens désastreux des règnes de *Philippe II* et *Philippe III* : celui-ci, quatre mois avant sa mort (1598), avait abandonné le gouvernement de la province à sa fille *Claire-Isabelle-Eugénie*, qui ne le céda que 40 ans plus tard à son neveu *Philippe IV* (en 1633).

C'est sous le gouvernement d'*Isabelle* que survient la rupture de la neutralité (1) d'entre les *Francs-Comtois* et les *Bourguignons du Duché.*

L'accueil fait en *Franche-Comté à Gaston d'Orléans*, révoltécontre *Louis XIII*, tandis que les *Bourguignons* le repoussent et le forcent de fuir en *Languedoc ;* les secours et le passage donnés à *Charles IV*, duç

(1) Renouvelée en 1611.

de Lorraine, alors en guerre avec la France, paraissent une infraction manifeste aux traités.

Les irruptions faites au Duché de Bourgogne par *Charles de Lorraine* et la surprise de *Trèves* et *Philisbourg* par le *cardinal Infant*, frère de Philippe IV, hâtent les premières hostilités des Français, qui d'abord pénètrent au *bailliage d'Amont*, où ils occupent *Lure* et *Luxeuil;* puis la guerre est déclarée par la France à l'Espagne, et la fameuse *campagne de* 1636 s'ouvre par quelques tentatives pour surprendre *Gray*, par la prise de *Pesmes* et par le siége de *Dôle*.

Alors *Galas*, généralissime des armées impériales destinées à agir contre les Français de concert avec le *duc de Lorraine* et la *milice franc-comtoise* (commandée par le marquis de Saint-Martin de la maison de la Beaume-Montrevel) était aux prises avec le *cardinal Lavalette*, général français et le *duc de Saxe-Veimar*, à la tête d'une armée dite *suédoise*, qui lui disputaient le passage de l'*Alsace* : Galas n'avait encore pu faire arriver au secours de *Dôle* assiégée que 500 des siens sous les ordres de *Lamboy*, son sergent de bataille, lorsqu'en octobre il réunit enfin ses forces à celles de ses alliés, prend ses positions entre *Gray*, *Champlitte*, *Morey* et *Jussey*, et s'avance en Bourgogne à la tête des armées combinées de l'*Empire*, de la *Lorraine* et *de Franche-Comté*.

Mais toutes ces forces vont échouer au siége mémorable de *Saint-Jean-de-Losne :* et dès-lors par un enchaînement de défaites successives et constantes occasionnées par la mésintelligence d'entre

les chefs, l'armée des alliés est contrainte d'évacuer la *Bourgogne*; elle repasse la Saône à *Gray* et à *Apremont* et se voit enlever ses magasins placés à *Jonvelle*.

L'armée impériale est même repoussée avec pertes considérables jusqu'au-delà du Rhin, et les seules troupes de Lorraine peuvent hiverner en Franche-Comté, où elles vivent de pillage.

Aux horreurs de cette guerre cruelle et malheureuse se joignent encore les horreurs de la peste et de la famine (1637); et cependant les armées des *ducs de Longueville*, de *Saxe-Veimar* et de *Lorraine* continuent à guerroyer sur ce sol désolé jusqu'en octobre 1658, que les Français l'évacuèrent en exécution du traité de *Munster*.

C'est aussi durant cette période que les généraux *Grancey*, *Lasuze* et *Turenne* visitèrent la ville de *Vesoul* et y levèrent des contributions.

Depuis la fin du 14.e siècle, on voit les souverains aidés dans l'administration de cette province par le parlement et par les états ou assemblées des différens ordres de citoyens.

Ces assemblées qui tiennent aux mœurs et aux usages des Bourguignons et des Francs, avaient probablement pris naissance vers le tems de l'invasion des Gaules par ces peuples: elles ne furent d'abord composées que des *prélats*, et des *comtes* ou *barons*; mais après la réunion de la Comté au Duché on y voit encore entrer les *maires* et les *prevôts*.

L'archevêque de Besançon était *président* né de

l'ordre ecclésiastique ; les *nobles* et possédant fiefs élisaient le leur, et après la séparation du Duché et du Comté, le *lieutenant-général du bailliage de Vesoul* présidait à la chambre du *tiers-état*, où siégeaient les maires de *Gray*, de *Vesoul*, de *Faucogney*, dans cet ordre de l'ancienneté de leur mairie et les députés des villes, bourgs (1) et villages plus considérables; mais depuis le 17.e siècle on ne trouve plus mentionnés dans les recès des états que les députés des *quatorze villes à mairie*, au nombre desquelles figure alors *Luxeuil*, et ceux des *prevôtés* comprises au nombre de sept dans le département actuel de la Haute-Saône, savoir : *Jussey*, *Montbozon*, *Montjustin*, *Cromary*, *Port-sur-Saône*, *Chariey* et *Apremont* (2).

Dès le treizième siècle jusqu'au règne de *Marguerite* de France, comtesse de Flandres, on connaît aussi un grand-officier de justice, sous le nom de *gardien du Comté*, chargé de la conservation des domaines et des droits du souverain : il paraît qu'à l'autorité judiciaire il joignait celle de *gouverneur*; car ce titre nouveau ne paraît dans l'histoire que lorsque la Franche-Comté fut sous la domination des ducs de Bourgogne et des souverains de l'Espagne. Alors la justice fut administrée dans l'étendue du département actuel de la Haute-Saône par un premier magistrat nommé *bailli*, un lieutenant du bailli, qua-

(1) Vieux titre des communes peuplées d'hommes libres.

(2) Après la session des états et à leur absence, une commission de neuf membres les représentait et exerçait leur autorité.

lifié *lieutenant-général du bailliage*, un *lieutenant local*, substitué aux fonctions du lieutenant-général, *un procureur-général fiscal*, *un avocat fiscal*, *un greffier fiscal* ou *collibellance juré* et plusieurs *clercs* employés près de ce greffier.

Les appellations de ce siége se portaient, dans les tems plus anciens, aux assemblées des *barons*: puis au *parlement* après son établissement; et depuis la réunion du Comté au Duché elles purent encore être portées au *grand conseil des ducs*.

Le ressort de ce bailliage comprenait originairement ceux des bailliages de *Gray*, de *Beaume*, de *Faucogney* et d'un grand nombre de *prevôtés* (1), où les officiers du bailliage sont allés tenir leurs assises dans les tems de peste et de famine.

Ses jugemens s'intitulaient : *En bureau de la cour du bailliage d'Amont.*

Le *collibellance juré* rendait aussi des sentences par défaut et vaquait aux enquêtes.

Ce ne fut que vers la fin du 16.e et au commencement du 17.e siècle que les bailliages de *Gray*, de *Beaume*, de *Faucogney*, de *Luxeuil* furent démembrés de celui principal d'*Amont*, et que les terres, dites de *Surséance*, de *Vauvillers*, *Saint-Loup* et *Fougerolles* obtinrent leurs bailliages seigneuriaux, ressortissant nuement au parlement.

Il existait aussi à *Port-sur-Saône* une jurisdiction forestière dite de la *gruerie*, depuis 1454, et une autre à *Château-Lambert*.

(1) On connaissait aussi des châtelains, officiers de justice seigneuriale.

Mais la main-morte, que nous avons vu dans son origine n'être qu'un bienfait, est devenue une servitude personnelle et odieuse; dénaturée par la variété des coutumes et par les volontés arbitraires des seigneurs, elle est désormais insupportable. Elle occasionne de violens, mais inutiles, débats entre le *tiers état* et la noblesse : son code essentiellement altéré depuis 1451, tems auquel on ne connaissait encore que les 6.e, 8.e, 10.e et 11.e articles du titre actuel de la coutume, offre comme principes consacrés, à l'époque où nous sommes parvenus, *l'imprescriptibilité du serf quelque part il aille demeurer; la main-morte contractée par la demeure d'an et jour; la nécessité du désaveu pour s'affranchir*, etc.

La province au surplus avait continué d'être régie selon ses *coutumes* et dans les cas non prévus dans son code coutumier par la *disposition du droit civil*; par les *ordonnances des ducs et des princes de la maison d'Autriche* (qui avaient bien conservé l'esprit des loix bourguignones relatives à la police des chemins, à la clôture des héritages et aux entreprises sur les communaux, aux peines des mésus et délits) et enfin par les *arrêts de réglement du parlement*.

Dans cet état des choses, en Franche-Comté, *Charles II*, succède à la monarchie espagnole, par conséquent à la *Comté* (en 1665), et presqu'aussitôt il se voit enlever cette province comme une dot promise à *Marie-Thérèse*, sa sœur, épouse de *Louis XIV* (en 1668), qui la restitue toutefois,

dans les six mois qui suivent sa conquête, en exécution du traité d'Aix-la-Chapelle; mais l'Espagne étant rentrée dans la ligue nouvelle de l'*empereur*, du roi de *Dannemarck* et de l'*électeur de Brandebourg* contre *Louis* XIV, ce monarque vient en personne à la tête d'une armée formidable s'emparer de nouveau de la province, épuisée par deux siècles de guerres et trop éloignée de ses souverains pour en recevoir des secours.

Aussi la conquête en est-elle rapide.

Gray est forcé le 13 février 1674;

Vesoul est aussi forcé le 11 mars;

Luxeuil capitule le 30 juin;

Et quelques jours plus tard *Faucogney* est emporté d'assaut.

Cette dernière conquête, avouée et consentie par toutes les puissances au traité de Nimègue (en 1678), soumet enfin à l'empire des lys la province de *Franche-Comté*, qui, tout en perdant la prérogative si chère de se gouverner par ses états, conserve ses franchises et ses priviléges, et elle est dès-lors administrée par un *commandant militaire*, par un *commissaire départi* dans l'ordre administratif, ayant des *subdélégués* dans chaque bailliage, par la cour du *parlement* et celle, dite la *chambre des comptes*, successivement transférées de *Dôle* à *Besançon*, qui, dès les premiers âges du christianisme, était déjà le siége de la *métropole*.

Dès lors aussi les charges d'officiers du bailliage de Vesoul deviennent vénales par un édit de 1690;

et neuf ans plus tard le monarque français l'érige en *cour présidiale*, composée de *deux présidens*, d'un *lieutenant-général civil*, d'un *lieutenant-général criminel*, de deux *lieutenans particuliers*, l'un *civil* et l'autre *criminel*, d'un *procureur du roi*, de *deux avocats du roi*, de *huit couseillers*, d'un *greffier civil* et *criminel* et de *huit huissiers.*

Cette cour, ou plutôt ce *bailliage*, car il va perdre le titre de cour par une déclaration du roi de 1702, qui le qualifie les *gens tenant le siège présidial d'Amont*, s'augmente encore des charges vénales de *deux conseillers d'épée* et plus tard de celle de *lieutenant-général d'épée*, donnant le titre de *chevalier*, qui ne fut jamais remplie, et qui marquait à celui qui en aurait été pourvu le rang immédiat après celui de *lieutenant-général* du bailliage.

Un historiographe, qui accompagnait Louis XIV dans sa dernière expédition, mais qui ne voyait déjà plus les Francs-Comtois que mêlés à des transfuges de tous pays attirés dans la province par l'état de dépopulation, de trouble et de désordre (1) dans lequel l'avaient plongé les fléaux de la guerre, de la peste et de la famine durant le siècle précédent, M. Pellison, peignait ainsi les mœurs de cette époque :

« Le génie des habitans du Comté de Bourgogne » tient beaucoup de la France et de l'Allemagne et » partage presqu'en toutes choses les vertus et les

[1] Le désordre avait été tel qu'une ordonnance déclare que la prescription n'avait point couru depuis 1636 jusqu'en 1637.

» vices des nations, dont ils sont environnés. Ils » sont rudes et grossiers en plusieurs endroits, plus » polis en d'autres, brusques presque partout, portés » à la médisance, à la raillerie et à la bonne chère » et si opiniâtres que les Italiens ont mis en pro» verbe : *osbtiné comme un bourguignon*, faciles » à être menés par la douceur, mutins quand on » les gourmande, sincères, officieux, hardis, très» attachés à la religion, dont les moindres traditions » leur sont des loix inviolables. »

L'auteur français, pour être juste, aurait dû faire mention du moins de la bravoure des Francs-Comtois, si solennellement avouée et célébrée par leur vainqueur; il aurait pu leur faire part de la réputation de la brave infanterie espagnole, la première de l'Europe, dans laquelle ils servaient si honorablement, *etc.*

Mais des écrivains, contemporains de cet âge, mieux instruits et moins suspects que M. Pelisson, ont vengé le peuple franc-comtois des injustes préventions que ses ennemis ou des voisins jaloux avaient sans doute inspirées à celui-ci.

Monsieur le marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe du roi de France et chevalier de ses ordres, avait dit des Francs-Comtois, vivant sous la domination espagnole:

« En 1636, le cardinal de Richelieu avait résolu » de prendre Dôle, en faisant marcher les troupes » du roi en Italie et de se saisir de Gray, de Salins, » de Besançon, et de tout le pays sans retarder le

» dessein qu'il avait sur le Milanais ; mais il en » arriva tout autrement qu'il ne s'était imaginé ; car » les peuples du pays aiment extrêmement leur roi, » qui les traite fort doucement...... Ils aimeraient » mieux perdre tout ce qu'ils ont au monde que de » changer de domination ; ce qui fait qu'il est plus » difficile qu'on ne pense de les assujétir, d'autant » qu'on ne le peut faire qu'à coups d'épée, et qu'il » faut abattre le dernier de cette nation avant que » d'en être le maître. »

Et M. Dunod, plus tard, a dit :

« Le caractère essentiel de la nation comtoise » consiste dans un sens droit et une solidité de » jugement, qui, d'une part, la rendent propre aux » fonctions de la magistrature et aux négociations, » et produisent, d'autre côté, un attachement invio- » lable à la religion catholique et une fidélité envers » ses souverains, qui ne s'est jamais démentie.

» . . . . Trop éloignée des autres » états de l'Espagne pour en recevoir les secours » nécessaires à sa défense. . . . . Elle a soutenu la » guerre bien plus par son courage que par ses » forces, et souffert la ruine de son pays, l'incendie » de ses maisons et le massacre de ses habitans sans » désirer de changer de domination, loin de chercher » à s'y soustraire, pour se mettre à couvert de tous » ces malheurs. »

C'est sous la garantie de tant de témoignages, si honorables à leurs pères, que les habitans du département de la Haute-Saône ont fait serment de fidé-

lité au sage pacificateur de nos dissensions politiques, au héros, restaurateur de la monarchie française, au chef auguste, et toujours victorieux, de la grande nation, dont ils s'honorent de faire partie, à NAPOLÉON *le grand*, que dans l'enthousiasme de l'amour, de la reconnaissance et de l'admiration ils se plaisent à nommer l'*incomparable*.

FIN.

NOTE. On a franchi à dessein l'intervalle des tems révolutionnaires, dont le tableau serait moins convenablement tracé de la main d'un contemporain. Cependant, il importe peut-être de déposer ici quelques matériaux de leur histoire, qui se trouvent aujourd'hui sous la main.

On se contentera donc d'ajouter que la conscription actuelle du département de la Haute-Saône, telle qu'elle fut déterminée par les décrets de l'assemblée constituante, n'a pas variée jusqu'à l'époque de la conquête du comté de Montbéliard.

Tandis que ce pays conquis lui fut réuni (depuis le 11 octobre 1793, jusqu'au 11 ventôse an 5) il forma un septième district ; et lorsque le département rentra dans ses vieilles limites, il fut, comme auparavant, divisé en six districts, dont les chefs-lieux étaient *Vesoul*, aussi chef-lieu du département, *Lure* (*), *Luxeuil*, *Jussey*, *Gray* et *Champlitte*, qui furent aussi les siéges d'autant de tribunaux.

Cet état de choses subsista jusqu'en l'an 4 de la répu-

(*) Seulement le district de Lure s'est agrandi d'une partie du canton de Clairegoutte, détaché de l'ancien comté de Montbéliard.

blique, époque à laquelle le département n'eut plus qu'une seule administration, sous le titre d'*Administration centrale*, et un seul tribunal civil, les deux séant à Vesoul, aussi bien que le tribunal criminel, la direction de l'enregistrement et des domaines, et les bureaux du receveur-général des contributions.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la célèbre journée du 18 brumaire an 8, après laquelle l'administration du département fut confiée aux mains d'un seul magistrat, sous le titre de *Préfet*, résident à Vesoul. Ce nouveau système amena aussi d'autres changemens dans les divisions politiques du département, qui fut dès-lors fractionné, comme il l'est encore, en trois *arrondissemens*, dont les chefs-lieux, *Vesoul*, *Lure* et *Gray*, eurent une *sous-préfecture* et un *tribunal civil* (*).

On peut aussi dire en l'honneur de ce département, tout agricole, et seulement de deuxième ou même de troisième classe par sa population, qu'il avait déjà vingt-quatre bataillons sous les drapeaux de la république en 1793; qu'il fut constamment le grenier de ressource des armées d'Allemagne et du Rhin; que toujours exact dans le paiement de ses contributions, il ne put être vaincu, dans le concours ouvert entre tous les départemens de l'empire, en l'an 8, que par celui des Vosges; et qu'enfin ses habitans, constans dans leurs principes de modération et d'attachement à la mère patrie, sont restés étrangers à tous les partis, et n'ont déployé leur énergie que pour combattre toutes les factions.

(*) Ces trois tribunaux de première instance ressortissent à la cour d'appel séant à Besançon.

de la Haute-Saône,

R, de Lure.

OBSERVATIONS

Navette d'automne. Très-mauvaise.

Maïs. Médiocre.

Légumes. Très-bonne.

Chanvres. Très-bonne.

Vignes et Vin. Recueillis en fructidor an 11. Récolte excessivement abondante; tellement que de mémoire d'hommes on n'en a vu une pareille. Les cuves et les tonneaux n'ont pas suffi pour contenir le vin. En certains vignobles la vendange était au prix de 30 à 40 sous la tine ou les 8 décalitres. Les vignes plantées de melons et gâmés ont produit 16, 18, 20, et jusqu'à 22 tines par ouvrée ou 4 ares 42 centiares.

Le vin paraît être, en général, de faible qualité et de garde difficile.

On remarque, à cette occasion, qu'il a fait vers le milieu et sur la fin de thermidor, des temps à la fois très-chauds et très-humides, qui ont, sans doute, eu beaucoup d'influence sur l'abondance de la récolte en vin.



LISTE

Des Membres et Associés correspondans de la Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts de la Haute-Saône, pour l'an 1806.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ET DU COMITÉ PERMANENT.

MESSIEURS,

MAILLY, (de) *maire de Vesoul*, président.

JEANGERARD, *procureur-général-impérial près la Cour de justice criminelle*, vice-président.

MARC, *négociant et secrétaire du Comité de statistique*, secrétaire.

RUFFIER puîné, *propriétaire*, vice-secrétaire.

DAGUENET père, *trésorier-archiviste*.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT.

MM.

BARDENET, *conseiller de préfecture*.

BARDENET, *législateur*, (*à Montigny.*)

BILLARD, *docteur en médecine*.

BILLOTET, *propriétaire*.

BOISSON, *professeur à l'école secondaire*.



Boizot, *procureur-impérial près le trib. civil.*

Bouclans, (de) *propriétaire.*

Boudot, *greffier de la mairie.*

Bourgeois, *professeur à l'école secondaire.*

Bouverey, *idem.*

Chaudois, *contrôleur des contributions.*

Charbonel, *prêtre*, (*à Frotey.*)

Chevassu, *avocat*, président du conseil gén.

Cornu, *professeur á l'école secondaire.*

Courtot, *juge à la cour de just. criminelle.*

Descolins, *ingénieur des ponts et chaussées.*

Desgranges, *ingénieur en chef des ponts et chaussées.*

Desprel, *propriétaire* (*à Coulvon.*)

Devars, *professeur à l'école secondaire.*

Ebaudy aîné, *propriétaire.*

Fonclause père, *avoué.*

Froissard, *magistrat de sûreté.*

Foulon, *propriétaire.*

Garnier, *président de la Cour de justice criminelle.*

Hilaire, *préfet du département de la Haute-Saône.*

Houry, *ingénieur des mines et géomètre en chef du cadastre.*

Hugon, *président du tribunal civil.*

Humbert fils, *artiste-vétérinaire.*

Jacquard, *propriétaire.*

LAVIER, (de) *lieutenant du grand louvetier.*
LEVERT aîné, *propriétaire.*
LINGÉE, *ex-ingénieur en chef.*
MARULAZ, *général.*
MEILLIER, *conseiller de préfecture.*
MERMET, *secrétaire de M. le préfet.*
MICHEL, *orfévre et graveur.*
MORLOT, *secrétaire-général de la préfecture.*
NÉDEY, *docteur en médecine.*
PARGUEY, *jardinier.*
PEIGNOT, *directeur de l'école secondaire.*
PINARD, *directeur des domaines.*
RÉAL, *pharmacien.*
ROUSSEL, *professeur á l'école secondaire.*
TRIBOUILLET, *idem.*
VIGNERON, *législateur.*

ASSOCIÉS NON RÉSIDANS.

MM.

ALY, *ex-juge de paix à Ormoy.*
AVESNE, *maire à Dampierre sur-Salon.*
BABEY, *propriétaire á Pusy.*
BARDENET fils, *cultivateur à Faverney.*
BARREAUX aîné, *maire à Soing.*
BARROZ, *curé à Scey-sur-Saône.*
BAUFFREMONT, (de) *à Scey-sur-Saône.*
BERTRAND, *cultivateur à Saulx.*

Besson, *fermier du Gouvernement à la houillière de Champagney.*

Blanchard, *maire à Fouvent-le-Haut.*

Blanchot, *juge de paix à Sauvigney-lès-Angirey.*

Boislin, *négociant à Pesmes.*

Bouly, *maire à Oyrières.*

Bourceret, *notaire à Ste.-Marie en-Chanois.*

Bourgoing fils, *propriétaire à Cemboing.*

Bouvenot, *membre du conseil général, à Mont-St.-Léger.*

Bressand, *idem, à Raze.*

Bretet, *ex-maire à Montigny-lès-Vesoul.*

Breton (d'Amblans), *propriétaire à Luxeuil.*

Cernesson, *propriétaire à Grammont.*

Chalmin père, *propriétaire à Ray.*

Champreux aîné, *maître de forges à Scey-sur-Saône.*

Chauvier, *à Lure, docteur en médecine.*

Chauvillerain, *maire à Lure.*

Chiffer, *maire à Semmadon.*

Coillot, *docteur en médecine et maire à Montbozon.*

Colin, *maire à Betoncourt-les-Menetriers.*

Couturier, *directeur de l'école secondaire. de Gray.*

Crestin, *sous-préfet à Gray.*

DECLERC, *propriétaire de la scierie de granit, à Melisey.*

DEIBER, *cultivateur à Lure.*

DEMANDRE aîné, *négociant à Saint-Loup.*

DENNEZEL, *lieutenant du grand louvetier, à Baujeux.*

DORNIER, *maître de forges à Dampierre.*

DESPREL, *propriétaire à Amance.*

DESGRANGES, *fabricant de papier, membre du conseil-général, à Luxeuil.*

DUFOURNEL père, *membre du conseil général, à Gray.*

ESTIENNE, *négociant à Selles.*

FAIVRE (Ambroise), *vigneron à Gy.*

FINOT, *propriétaire à Suaucourt.*

FOURNIER, *maire à Labarre.*

FOURNIER, *maire à Jussey.*

FOURNIER, *docteur en médecine, membre du conseil général, à Jussey.*

GALLAND, *ancien maître de forges à Passavant.*

GAUDIOT père, *négociant à Champlitte.*

GAUTHIER, *maître de forges à Loulans.*

GRAMMONT, (de) *propriétaire à Villersexel.*

GUENOT, *maire à Genevreuille.*

GUICHARD, *ex-juge de paix à Champlitte.*

HÉZARD, *maire à Rosey.*

HUGUET, *maire à Cugney.*

JACCAMOND, *cultivateur à Fougerolles.*

JACQUEMARD, *grammairien à Bourguignon-lès-Morey.*

JEANMOUGIN, *arpenteur-géomètre des Eaux et Forêts, à Lure.*

JOYANDET, *maire à Gourgeon.*

LAMOTZ, *maire à Bithaine.*

LAROYENNE, *maire à St.-Germain-lés-Lure.*

LATERRADE, (de) *maire à Scey-sur-Saône.*

LÉLOURDI, *homme de loi à Autrey le-Vay.*

LÉNÉ, *juge à Lure.*

LÉNÉ, *avoué à Lure.*

LIEFFROY, *membre du conseil général à Villersexel.*

LOMBARD, *docteur en médecine et maire à Plancher-Bas.*

MASSON D'ESCLANS, *propriétaire à St.-Loup.*

MARÉCHAL, *propriétaire à Igny.*

MENANS aîné, *ex-maire à Gy.*

MÉNEGAULT, *maître de forges à Montarlot.*

MARTELET, *négociant à Lure.*

MATHERON, *sous-préfet à Lure.*

MARTIN, *maire à Gray, membre du conseil gén.*

MILLOTTE, *procureur-impérial et membre du conseil général à Lure.*

MOREL, *magistrat de sûreté et membre du conseil général à Gray.*

MUGUET, *homme de loi et mèmbre du conseil général, à Soing.*

MOUCHET, *professeur de dessin à l'école secondaire de Gray.*

NORMAND, *juge de paix et membre du conseil général, à Traves.*

OLIVIER, *cultivateur à Luxeuil.*

PERIGNON, *propriétaire à Mercey.*

PETIET, *médecin épidémiste à Gray.*

PETIET, *propriétaire à Traves.*

PIQUET, *cultivateur à Gouhenans.*

PESON, *cultivateur à Grange-le-Bourg.*

PERCHET, *juge suppléant à Gray.*

PETITJEAN, *ex-maire à Quenoche.*

PROTOIS, *négociant à Frelans.*

QUIRIN, *professeur de mathématiques à l'école secondaire de Gray.*

ROBINET père, *maire à Velet.*

ROCHET aîné, *maître de forges à Baignes.*

ROCHET, *ex-administrateur à la Voivre.*

ROCHET, *propriétaire à Champagney.*

ROUSSEL-BRÉVILLE, *homme de lettres à Fretigney.*

SIROUTOT, *ex-administrateur à Bouhans.*

SCEY, (de) *maire à Buthier.*

SIROT, *fabricant de fayence à Rioz.*

THEVENIN, *propriétaire à Mont-le-Vernois.*

Tibord, *ingénieur des ponts et chaussées à Gray.*

Tournois, *juge de paix à Port-sur-Saône.*

Tricornot, *propriétaire à Vougécourt.*

Vuilley, *ex-législateur et membre du conseil général à Conflans.*

Associés Correspondans.

MM.

Aboville, *général de division, grand officier de la légion d'honneur, sénateur titulaire de la sénatorerie de Besançon.*

Bertin, *de Rennes.*

Billerey aîné, *à Voncourt.* (Haute-Marne).

Cadet-de-Vaux, *membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.*

Collot, *de l'académie de jurisprudence et de législation.*

Dépointe, *propriétaire à Faverney.*

Deyraud, *à Sisteron.*

Durand, *propriétaire à Tonneins.* (Lot et Garonne).

Droz, *homme de lettres à Besançon.*

François (de Neufchâteau), *sénateur et ex-ministre de l'intérieur.*

Fourcroy, *membre de l'institut et directeur général de l'instruction publique.*

GRÉGOIRE, *sénateur.*

GIROD-CHANTRANS, *législateur à Besançon.*

GILLET-LAUMONT, *membre du conseil des mines et de l'institut.*

GRAPPIN, *chanoine de la métropole de Besançon.*

GRAVIER, *receveur de l'enreg. à Marchaut.*

HAÜY, *membre de l'institut et professeur au muséum d'histoire naturelle.*

HÉRICART *de Thury, ingénieur des mines de France, de plusieurs Sociétés savantes, à Gap, Hautes-Alpes.*

JOHANNEAU, *secrétaire perpétuel de l'académie celtique.*

LECOZ, *archevêque de Besançon.*

LEMAÎTRE, *inspecteur général des poudres et salpêtres à Besançon.*

MOURET-MONTROND, *ex-officier à Salins.*

NIOCHE, *directeur de l'école vétérinaire à Altfort.*

THOMASSIN, *ex-chirurgien en chef des armées, à Besançon.*

WEISS, (Charles) *à Besançon.*

VERNIER, *sénateur.*

FIN.

TABLE

Des Matières contenues dans ce Volume.

Fin de la Table.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06398 1479



